

Université de Montréal

Vers une meilleure compréhension du phénomène de l'abandon du traitement chez les
délinquants sexuels

Par

Vanessa Mandeville Marcotte

École de criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en criminologie, option mémoire

Décembre 2019

© Vanessa Mandeville Marcotte, 2019

Université de Montréal

École de criminologie, Faculté des Arts et des Sciences

Ce mémoire intitulé

Vers une meilleure compréhension du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels

Présenté par

Vanessa Mandeville Marcotte

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Catherine Arseneault

Président-rapporteur

Franca Cortoni

Directeur de recherche

Tamsin Higgs

Membre du jury

Résumé

Objectif : L'objectif de cette recherche était d'identifier les processus et facteurs impliqués dans le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels et d'explorer les différences et similitudes entre les expériences d'abandon et les expériences de complétion d'un traitement.

Méthode : Sept entrevues semi-dirigées ont été menées avec des hommes purgeant une peine fédérale en lien avec des délits de nature sexuelle. Ceux-ci étaient incarcérés dans un pénitencier ou en surveillance dans la collectivité sous la juridiction du SCC dans la région du Québec. Les entrevues ont été retranscrites et analysées selon une approche de théorisation ancrée.

Résultats : Les résultats ont permis d'élaborer un premier modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Ce modèle comprend deux voies, qui comportent chacune deux phases, soit la phase « Avant le programme » et la phase « Pendant le programme ». La Voie #1- Abandon rapide est caractérisée par la présence d'un conflit préexistant avant le début du programme. Pendant le programme, des insatisfactions à l'égard des intervenants surgissent et sont tolérées un certain temps avant l'abandon, qui survient typiquement après quelques séances seulement. Dans la Voie #2-Abandon tardif, des facteurs de vulnérabilité préexistants se retrouvent dans la phase « Avant le programme ». Pendant le programme, des conflits entre les participants et leurs intervenants ou leurs coparticipants surviennent et déclenchent des pensées d'abandon. Survient ensuite un événement précipitant qui favorise un discours interne décisif, puis l'abandon, qui prend place après plusieurs semaines de traitement. Les résultats permettent de constater que le concept de conflit se situe au cœur du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. De plus, les expériences d'abandon se démarquent par l'absence d'une alliance thérapeutique entre les participants et leurs intervenants. Plusieurs facteurs contributifs à la réussite sont également notés, notamment des perceptions favorables envers les intervenants et les autres participants, puis des dispositions personnelles favorables.

Mots-clés : abandon, délinquants sexuels, fin prématurée du traitement, programmes correctionnels d'intensité élevé, traitement pour délinquants sexuels

Abstract

Objective: The objective of this research was to identify the process and factors that play a role in treatment drop-out for sexual offenders and to target the similarities and differences between the drop-out experiences and that of program completion.

Method: Seven semi-structured interviews were conducted with men serving a federal sentence for sex-related crimes. These individuals were either incarcerated in a federal penitentiary or being supervised in the community under CSC jurisdiction in the region of Quebec. The interviews were transcribed and analysed according to a grounded theory approach.

Results: The results enabled the elaboration of an initial model for treatment drop-out in sexual offenders. This model is comprised of two pathways containing two phases each: the "Before the program" phase and the "During the program" phase. Pathway #1-Rapid drop-out is characterised by the presence of a pre-existing conflict. During the program, unhappiness with the program facilitator arises and is tolerated for a brief amount of time before the individual drops out. In Pathway #2-Delayed drop-out, pre-existing vulnerability factors can be found in the "Before the program" phase. Over the course of the program, conflicts between the participants and either the program facilitator or co-participants arise and trigger the thought of dropping out. This is followed by a precipitating event that favors a decisive internal discourse followed by dropping out, typically much later in the program. The results from this research demonstrate that conflict appears to be at the heart of treatment drop-out for sexual offenders, combined with the absence of a quality therapeutic alliance between the participants and their program facilitators. Many factors contributing to treatment completion were also identified, such as a positive perception of the program facilitator and other participants, as well as favorable personal dispositions.

Keywords: attrition, drop-out, high intensity correctional programs, sex offenders, sex offender treatment

Table des matières

Résumé	5
Abstract.....	7
Table des matières	9
Liste des figures.....	13
Liste des sigles et abréviations.....	15
Remerciements	17
Avertissement	19
Introduction	21
Chapitre 1 – Recension des écrits	25
1.1 Principes d’interventions correctionnelles efficaces.....	25
1.1.1 Un peu d’histoire	25
1.1.2 Efficacité des traitements et diminution du taux de récidive chez les délinquants sexuels	27
1.1.3 Principales composantes des traitements efficaces offerts aux délinquants sexuels..	29
1.1.4 Autres caractéristiques des traitements efficaces offerts aux délinquants sexuels ...	30
1.2 La fin prématurée du traitement : un enjeu important.....	31
1.2.1 Le lien entre la fin prématurée du traitement et la récidive	32
1.2.2 L’hétérogénéité des motifs de non-complétion du traitement	33
1.3 Les prédicteurs de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels	34
1.3.1 Facteurs de risque, variables sociodémographiques et caractéristiques psychologiques	35
1.3.1.1 Variables sociodémographiques et facteurs de risque statiques	35
1.3.1.2 Les caractéristiques psychologiques et facteurs de risque dynamiques	36
1.3.2 Les caractéristiques sur le plan de la réceptivité.....	37
1.3.2.1 La motivation et l’engagement.....	38
1.3.2.2 Autres caractéristiques.....	39
1.3.3 Constat sur les variables utilisées dans la recherche.....	41
1.3.4 La disposition au traitement.....	43
1.4 La problématique.....	44
Chapitre 2 – Méthodologie	49
2.1 Participants.....	49
2.1.1 Caractéristiques des participants.....	50
2.1.2 Historique d’abandon et de réussite	51
2.2 Mesures.....	51
2.2.1 Entrevues semi-structurées.....	51
2.2.2 Fiches signalétiques	52
2.3 Procédure	53
2.4 Stratégie analytique	55
Chapitre 3 – Résultats.....	61
3.1 Voie #1 (Abandon rapide) – Avant le début du programme	61

3.1.1 Conflit préexistant.....	62
3.1.2 Conflit surmonté et éléments de motivation	65
3.2 Voie #1 (Abandon rapide) – Pendant le programme.....	66
3.2.1 Entrée en programme	66
3.2.2 Insatisfactions	68
3.2.3 Tolérance à l’insatisfaction.....	70
3.2.4 Facteur précipitant précis.....	71
3.3 Voie #2 (Abandon tardif) – Avant le début du programme	72
3.3.1 Facteur de vulnérabilité préexistant.....	72
3.3.2 Vulnérabilité surmontée ou ignorée	74
3.4 Voie #2 (Abandon tardif) – Pendant le programme	76
3.4.1 Entrée en programme	76
3.4.2 Déclencheur.....	78
3.4.3 Émergence des pensées d’abandon	79
3.4.4 Événement précipitant.....	82
3.4.5 Discours interne décisif	83
3.4.6 Abandon	84
3.5 Facteurs contributifs à la réussite	85
3.5.1 Dispositions affectives et cognitives favorables.....	86
3.5.2 Perceptions favorables à l’égard des autres participants	88
3.5.3 Perceptions favorables à l’égard du programme	89
3.5.4 Perceptions favorables à l’égard des intervenants.....	89
3.5.5 Éléments contextuels favorables.....	91
3.6 Précisions supplémentaires.....	92
3.6.1 Comparaison des deux voies menant à l’abandon	92
3.6.2 Terminologie utilisée.....	93
Chapitre 4 – Discussion.....	95
4.1 Voie #1 – Abandon rapide.....	96
4.1.1 L’importance de « l’avant » et du « pendant »	96
4.1.2 Le conflit qui rend propice aux insatisfactions	97
4.2 Voie #2 – Abandon tardif	99
4.2.1 Des facteurs de vulnérabilité loin d’être banals.....	99
4.2.2 Des conflits souvent non-résolus.....	100
4.3 Constats généraux associés à l’abandon du traitement chez les délinquants sexuels	101
4.3.1 Le conflit au cœur du phénomène de l’abandon	101
4.3.2 L’absence d’une alliance thérapeutique	103
4.4 Facteurs contributifs à la réussite	104
4.4.1 La réussite : une question de dispositions et de perceptions favorables	104
4.4.2 La réussite : le rôle des éléments contextuels.....	106
4.5 Implications pratiques.....	107
4.6 Limites	108
Conclusion.....	111
Références bibliographiques	113
Annexe I – Grille d’entrevue	125

Annexe II – Fiche signalétique..... 129
Annexe III – Formulaire de consentement 131
Annexe IV – Document d’information..... 137

Liste des figures

Figure 1. –	Voie #1 (Abandon rapide) – Avant le programme	62
Figure 2. –	Voie #1 (Abandon rapide) – Pendant le programme	67
Figure 3. –	Voie #2 (Abandon tardif) – Avant le programme.	74
Figure 4. –	Voie #2 (Abandon tardif) – Pendant le programme	77
Figure 5. –	Facteurs contributifs à la réussite	86

Liste des sigles et abréviations

ALC : Agent(e) de libération conditionnelle

ARQ : Administration régionale du Québec

BLC : Bureau de libération conditionnelle

CCC : Centre correctionnel communautaire

GP : Gestionnaire des programmes

MPCI : Modèle de programme correctionnel intégré

MORM : Multifactor Offender Readiness Model

OSLD : Ordonnance de surveillance longue durée

R-B-R : Risque, Besoins, Réceptivité

SCC : Service correctionnel du Canada

SGD : Système de gestion des délinquants

Remerciements

Mes premiers remerciements vont à Franca Cortoni, ma directrice de recherche, sans qui rien de ce qui suit n'aurait été possible. Dès le moment où je l'ai sollicitée, au tout début de ma maîtrise, je savais que je serais bien guidée, que je ne serais jamais laissée à moi-même et, surtout, que j'en apprendrais énormément sur l'art de conduire une recherche. J'espère avoir été à la hauteur de ses attentes, et je souhaite la remercier pour son soutien, sa rétroaction constructive, sa disponibilité, sa confiance et, surtout, pour ses paroles bienveillantes.

Je ne pourrais passer sous silence la précieuse collaboration qui m'a été offerte par différents membres du personnel du Service correctionnel du Canada (SCC), qui se sont livrés avec enthousiasme à différentes tâches dans le but de m'appuyer. Parmi l'ensemble de ces acteurs importants dans le succès de ma démarche, j'aimerais manifester ma reconnaissance toute particulière à Maryse Comeau, à Mylène Duchemin et à Stéphanie Nolet. Merci également aux participants de ma recherche pour leur temps et pour la confiance qu'ils m'ont accordée.

Effectuer une maîtrise à temps partiel tout en occupant un emploi à temps plein n'est pas de tout repos. J'ai eu l'immense privilège, au cours des dernières années, de pouvoir compter sur des gestionnaires compréhensives qui m'ont aidée à bien concilier mon travail et mes études et qui, surtout, ont cru en mon projet. Pour cela, un merci bien particulier à Brigitte Blanchard et Fanny Therrien, deux femmes que je considère comme des modèles professionnels.

Merci finalement à mes collègues de travail, à mes amies et aux membres de ma famille qui m'ont écoutée, et avec qui j'ai pu partager mes réussites et mes doutes, mes questionnements et mes avancées. Merci à toutes ces personnes de m'avoir encouragée, divertie et rassurée tout au long de mon parcours. Un merci tout spécial à mon amoureux qui, en plus d'avoir fait preuve d'une patience infinie, a su trouver, à de si nombreuses reprises, les bons mots pour permettre de garder confiance en moi et en ce projet.

Avertissement

Les opinions et les conclusions présentées dans ce document ne représentent pas nécessairement celles du Service correctionnel du Canada (SCC), du ministère de la Sécurité publique du Canada ou du ministre.

Introduction

Au Canada, alors que tous les autres types de victimisation avec violence sont en baisse depuis 10 ans, le taux d'agressions sexuelles déclarées demeure sensiblement le même, soit de 22 par 1000 habitants (Juristat, 2014). En plus d'entraîner un lot de séquelles et de conséquences diverses chez les personnes qui en sont victimes, les crimes de nature sexuelle engendrent des coûts sociaux et économiques importants (Institut national de santé publique, 2017). À ce titre, il est estimé qu'à chaque année, au Canada, les agressions sexuelles commises à l'égard des enfants engendrent des coûts de plus de trois milliards de dollars en soins de santé ainsi qu'en services sociaux, judiciaires et éducatifs (Hankivsky et Draker, 2003). Parallèlement, ce sont plus de quatre milliards de dollars qui sont déboursés annuellement au pays pour les divers services offerts aux femmes victimes de violence, notamment d'agressions sexuelles (Greaves, Hankivsky et Kingston-Riechers, 1995). Sur le plan individuel, les conséquences de l'agression sexuelle sont multiples : atteinte à l'intégrité physique et psychologique, entrave des processus fondamentaux du développement normal, problèmes d'adaptation psychologique et sociale, état de stress post-traumatique, difficultés relationnelles et sexuelles, etc. (Boudreau, Poupart, Leroux et Gaudreault, 2013 ; Institut national de santé publique, 2017).

Les crimes à caractère sexuel constituent donc à la fois un enjeu de santé et de sécurité publique, ainsi qu'un enjeu économique important au Canada. Ils suscitent l'attention des médias et génèrent des préoccupations parmi la population, ce qui en fait un problème sociétal non-négligeable (Mann et Marshall, 2009). Afin de prévenir l'incidence des agressions sexuelles, la société canadienne s'est dotée de divers moyens législatifs et pénaux, en plus de mettre en œuvre une panoplie d'actions gouvernementales (Institut national de santé publique, 2017). Le Service correctionnel du Canada (SCC), dont la mission est de « [contribuer] à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain » (SCC, DC 001, p.2), joue évidemment un rôle important dans la prévention de la criminalité, dont les crimes sexuels. L'organisation se charge notamment d'« offrir aux délinquants, au moment opportun au cours de

leur peine, les programmes correctionnels les plus efficaces pour favoriser leur réhabilitation et les préparer à leur réinsertion dans la collectivité » (SCC, DC 726, p.1).

Jusqu'ici, la recherche a montré que certains types de traitement permettent de réduire les taux de récidive chez les délinquants sexuels (Hanson, Bourgon, Helmus et Hodgson, 2009 ; Schmucker et Lösel, 2015). Or, à la lumière des résultats d'une méta-analyse réalisée en 2011 par Olver, Stockdale et Wormith, il appert que 27.6% des délinquants sexuels qui débutent un traitement ne parviennent pas à le compléter. Il s'agit là d'un enjeu important puisque les délinquants sexuels qui ne complètent pas leur programme de traitement présentent des taux de récidive supérieurs aux délinquants sexuels qui mènent leur démarche thérapeutique à terme (Olver et al., 2011). Le même phénomène est d'ailleurs observé chez d'autres groupes de délinquants, dont les délinquants violents (Wormith et Olver, 2002) et les auteurs d'actes de violence domestique (Olver et al., 2011). Notons qu'il existe dans les faits différentes formes de fins prématurées (Nunes et Cortoni, 2006a). Nous avons pour notre part choisi de nous pencher sur les délinquants qui abandonnent de leur propre chef pour des motifs qui seront détaillés plus explicitement dans le Chapitre 1.

À ce jour, et notamment parce qu'il s'agit d'un enjeu méthodologique considérable dans l'évaluation de l'efficacité des traitements (Wormith et Olver, 2002), un intérêt important a été accordé dans la littérature aux prédictors de la fin prématurée du traitement chez les délinquants, dont les délinquants sexuels. Ainsi, grâce aux recherches réalisées jusqu'à présent, il est possible, avant même le début du traitement, de distinguer parmi un groupe de délinquants les décrocheurs potentiels de ceux qui devraient, en théorie, compléter le programme. Par contre, malgré les connaissances et le savoir existants concernant la question de la fin prématurée du traitement chez les délinquants, il n'existe à ce jour aucun modèle ni théorie de l'abandon du traitement, et ceci est vrai tant pour les délinquants en général que pour les délinquants sexuels de manière plus spécifique. Nous considérons donc que d'autres angles théoriques et méthodologiques pourraient être mis à profit dans le but d'améliorer le savoir existant sur le sujet et, par conséquent, de parvenir à une meilleure compréhension du phénomène.

Nous proposons donc, dans le cadre de la présente étude, de recourir à une approche méthodologique différente de l'approche quantitative utilisée jusqu'à présent dans la littérature portant sur le sujet, en l'occurrence à une méthodologie qualitative (théorisation ancrée). Ceci permettra de trouver des réponses dans le discours des principaux intéressés, c'est-à-dire des délinquants ayant eux-mêmes abandonné un programme de traitement pour délinquants sexuels offert au Service correctionnel du Canada (SCC). Nous nous tournerons également vers un cadre théorique distinct inspiré notamment du *Multifactor Offender Readiness Model* (MORM) (Ward, Day, Howells et Birgden, 2004), accordant ainsi une plus grande importance aux facteurs liés au programme et à l'environnement dans lequel évoluent les participants plutôt que de simplement nous intéresser aux caractéristiques personnelles et aux facteurs de risque de récidive présentés par ces derniers. Ces choix méthodologiques et théoriques nous permettront, ultimement, de définir les premiers contours d'un « modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels », lequel est à notre avis nécessaire pour mieux comprendre ledit phénomène.

Chapitre 1 – Recension des écrits

À ce jour, diverses questions et hypothèses concernant la réhabilitation des délinquants sexuels ont suscité un intérêt important dans la littérature scientifique. Parmi celles-ci figure la question de la fin prématurée du traitement chez cette clientèle; question à laquelle se consacre ce mémoire. Avant d'aborder les objectifs et propositions de la présente étude, il est nécessaire de présenter les connaissances scientifiques sur le phénomène, dont les principes d'interventions correctionnelles efficaces, le lien entre la fin prématurée du traitement et la récidive criminelle ainsi que les prédicteurs qui y sont associés.

1.1 Principes d'interventions correctionnelles efficaces

Les traitements offerts aux délinquants sexuels sont-ils efficaces ? Il s'agit là d'une question qui a longtemps fait l'objet de débats parmi les chercheurs et les cliniciens qui s'y sont intéressés. (Marques, 1999). À travers les années, certains auteurs en sont venus à la conclusion que la question elle-même était, à certains égards, peu pertinente, et qu'il valait probablement mieux la reformuler ainsi : « *Les traitement offerts aux délinquants sexuels peuvent-ils s'avérer efficaces ?* » (Marshall et Marshall, 2010 ; Marshall, Marshall, Serran et O'Brien, 2013). Nous nous attarderons brièvement à cette question dans la prochaine rubrique. Il est toutefois nécessaire de garder en tête, lorsqu'il est question de déterminer l'efficacité d'une intervention, que les programmes de traitement conçus pour les délinquants, dont les délinquants sexuels, ont pour objectif principal de prévenir la récidive chez ces derniers (Marshall, Marshall, Serran et O'Brien, 2011).

1.1.1 Un peu d'histoire

En 1974, Robert Martinson concluait, dans une méta-analyse portant sur les efforts de réhabilitation en milieu carcéral, que « rien ne fonctionne » (traduction libre de « *Nothing works* »). Or, des décennies d'efforts supplémentaires et de recherche ont permis la réalisation d'avancées importantes dans le domaine de la réhabilitation des délinquants, dont le développement de diverses théories de la réhabilitation (Marshall et al., 2013 ; Ward, Collie et

Bourke, 2009). Chez les délinquants sexuels, l'une des approches les plus populaires ayant été utilisées à partir des années 1980 jusque dans les années 2000 est certainement celle de la prévention de la rechute. Cette approche, inspirée des travaux de Marlatt (1982) dans le domaine du traitement de la toxicomanie, impliquait notamment l'élaboration d'un cheminement criminel par le délinquant, l'identification d'une série de situations à risque élevé ainsi que le développement de stratégies d'évitement (Mann et Marshall, 2009). Toutefois, il s'est finalement avéré que les programmes de traitement basés sur cette approche ne résultaient pas en une réduction de la récidive chez les participants (Marques, Weideranders, Day, Nelson et van Ommeren, 2005).

Une autre approche privilégiée dans le traitement des délinquants, dont les délinquants sexuels, depuis les années 1990, est fondée sur les principes du modèle Risque, Besoins, Réceptivité (R-B-R) (Andrews et Bonta, 2010 ; Andrews, Bonta et Hoge, 1990 ; Bonta et Andrews, 2007). En résumé, selon cette approche, les interventions correctionnelles devraient s'appuyer sur trois principes centraux, à savoir le risque, les besoins et la réceptivité. Brièvement, le principe du *risque* établit la nécessité d'apparier le niveau de traitement au niveau de risque de récidive du délinquant, de sorte qu'un délinquant présentant un niveau de risque élevé reçoive un traitement d'intensité plus élevée (plus grand nombre d'heures d'intervention par semaine et sur une plus longue période) qu'un délinquant présentant un niveau de risque modéré. Le principe des *besoins* stipule que les facteurs criminogènes devraient être ciblés dans le traitement. Le dernier principe, celui de la *réceptivité*, souligne l'importance d'utiliser des méthodes d'intervention éprouvées auprès de la population délinquante, telle que l'approche cognitivo-comportementale, par exemple (*réceptivité générale*) et de tenir compte des caractéristiques spécifiques des délinquants, telles que le style d'apprentissage, la motivation, le sexe, les aptitudes et les forces de ces derniers afin d'améliorer leur capacité à bénéficier du traitement (*réceptivité spécifique*).

À ce jour, et contrairement à l'approche de la prévention de la rechute, des recherches ont permis de montrer l'efficacité, en termes de diminution des taux de récidive, des programmes de traitement conçus en conformité avec les principes du modèle R-B-R. Nous nous attarderons brièvement sur quelques-unes d'entre elles, en nous intéressant principalement à la question de l'efficacité des traitements chez les délinquants sexuels.

1.1.2 Efficacité des traitements et diminution du taux de récidive chez les délinquants sexuels

Constatant qu'en dépit du nombre d'études menées dans les années 1990 concernant l'effet des traitements sur la récidive sexuelle, il n'existait aucun consensus sur la question, Hanson et ses collaborateurs (2002) se sont basés sur les résultats de 43 études pour effectuer une méta-analyse portant sur l'efficacité des traitements psychologiques offerts aux délinquants sexuels. Les résultats démontrent que les traitements de type cognitivo-comportemental étaient associés à une diminution des taux de récidive générale et sexuelle chez les délinquants sexuels, et que, parallèlement, les délinquants sexuels traités présentaient des taux de récidive inférieurs aux délinquants non-traités.

En 2005, Lösel et Schmucker se sont adonnés à une revue systématique similaire basée, celle-ci, sur 69 études, et sont parvenus aux mêmes résultats. Ces auteurs ont d'ailleurs refait le même exercice 10 ans plus tard, en resserrant toutefois les critères d'inclusion des études utilisées dans leur méta-analyse. En comparant un total de 4 939 délinquants sexuels traités et 5 448 délinquants sexuels non-traités, ils ont trouvé une différence statistiquement significative de 3.6 points de pourcentage entre les délinquants sexuels traités (10.1%) et non-traités (13.7%), pour une réduction relative de la récidive sexuelle de 26.3% (Schmucker et Lösel, 2015).

Au Canada, en 2007, Nunes et Cortoni ont quant à eux complété un rapport de recherche portant sur l'efficacité du *Programme national pour délinquants sexuels (PNDS)* offert au SCC. Or, en plus de montrer, à l'instar de leurs collègues cités précédemment, que les délinquants ayant complété ledit programme entre 2000 et 2004 (n=347) affichaient des taux de récidive moindres comparativement à un groupe de délinquants sexuels non-traités (n=137), ils ont observé qu'ils présentaient aussi des taux de récidive sexuelle largement inférieurs (88%) aux taux de récidive projetés par les outils actuariels (Nunes et Cortoni, 2007). Ainsi, les chercheurs ont pu conclure à l'efficacité du *PNDS*, un programme d'intensité faible ou modérée qui, soulignons-le, était de type cognitivo-comportemental et fondé sur les principes du R-B-R. À ce titre, d'ailleurs, notons qu'en 2009, Hanson et ses collaborateurs ont effectué une méta-analyse de 23 études ayant pour but d'examiner si les principes du modèle R-B-R s'appliquaient aux traitements offerts aux

délinquants sexuels. Celle-ci a permis de conclure qu'en effet, les programmes adhérant à ces trois principes permettaient de réduire la récidive générale et sexuelle plus que tous les autres programmes.

Plus récemment, Olver, Marshall, Marshall et Nicholaichuk (2018) ont publié les résultats d'une vaste étude portant sur les effets des programmes pour délinquants sexuels offerts en milieu carcéral sur les taux de récidive à long terme. Ils ont ainsi comparé un groupe de délinquants sexuels ayant complété le programme *Rockwood*, un programme correctionnel pour délinquants sexuels offert au SCC entre 1991 et 2001 (n=579), un groupe de délinquants sexuels ayant complété le *Programme national pour délinquants sexuels (PNDS)* au SCC et ayant été libérés entre 1997 et 2000 (n=625), et un groupe de délinquants sexuels libérés dans les mêmes années, mais n'ayant participé à aucun programme en délinquance sexuelle (n=107). Il est à noter que les deux programmes de traitement évalués étaient sous la juridiction du SCC et basés sur une approche cognitivo-comportementale ainsi que sur les principes du modèle R-B-R.

Sans surprise, les résultats de cette étude ont montré que les délinquants ayant complété l'un ou l'autre des deux programmes avaient moins récidivé que les délinquants non-traités après une période de suivi de huit ans. De manière intéressante, les auteurs ont également observé que lorsque les deux programmes étaient comparés entre eux, les participants du programme *Rockwood* obtenaient des taux de récidive moins élevés que ceux du programme *PNDS*. Ce programme, contrairement au *PNDS*, avait évolué à travers les années et se basait, en plus des principes du R-B-R, sur les principes de l'approche basée sur les forces (traduction libre de la *strengths-based approach*), suggérant ainsi l'intégration de cette approche dans les programmes pour les délinquants sexuels.

En dépit de ces résultats encourageants, certains auteurs continuent de souligner la nécessité de multiplier les études empiriques privilégiant des assignations aléatoires et portant sur l'évaluation de l'efficacité des traitements offerts aux délinquants sexuels afin qu'il soit possible, éventuellement, de déterminer quel type de traitement fonctionne le mieux pour quel type de délinquants sexuels (Hanson, 2014 ; Hanson et al., 2009). Ceci est d'ailleurs aussi vrai pour les traitements offerts aux délinquants en général (Polaschek, 2019). En fait, au cours des dernières

années, la communauté scientifique semble s'être, du moins dans une certaine mesure, distanciée de la question « *Est-ce que cela fonctionne?* » pour mieux se pencher sur la question « *Qu'est-ce qui fonctionne, dans quelles conditions, pour qui et comment?* », ce qui favorise donc une effervescence au niveau du développement de différents modèles d'intervention et d'innovation qui, jusqu'ici, restent à être consolidés, puis validés empiriquement dans les milieux correctionnels (Jones, 2019).

1.1.3 Principales composantes des traitements efficaces offerts aux délinquants sexuels

Bien que ce projet n'ait pas pour objectif de documenter l'efficacité des programmes et traitements offerts aux délinquants sexuels ou d'en évaluer le contenu, nous avons tout de même jugé pertinent d'effectuer une brève description de leurs principales composantes. Plusieurs auteurs se sont penchés sur le sujet, mais par souci de concision, nous avons choisi de nous inspirer des travaux de Mann et Marshall (2009), qui ont résumé les données probantes concernant les procédures de traitement modernes, ainsi que ceux de Marshall et de ses collaborateurs (2011).

Les auteurs rappellent d'abord que dans les faits, les traitements devraient cibler les facteurs criminogènes empiriquement associés à la récidive chez les délinquants sexuels. Ces facteurs, grâce à des décennies de recherche, sont aujourd'hui bien connus (Hanson et Buisson, 1998 ; Hanson et Morton-Bourgon, 2005). Les cibles de traitement établies empiriquement sont donc les intérêts sexuels déviants et l'autorégulation sexuelle problématique, les attitudes et les cognitions qui supportent l'agression sexuelle, l'autorégulation générale négative (impulsivité, faible résolution de problèmes, faible gestion des émotions) ainsi que les difficultés dans les relations interpersonnelles (Mann et Marshall, 2009; Marshall et al., 2011).

En ce qui a trait à la durée du programme (principe du *risque*), une étude de 2005 portant sur l'importance du « dosage » dans l'efficacité des traitements offerts à des détenus a montré que les délinquants qui présentent un niveau de risque et/ou de besoins élevés nécessitent un minimum de 200 heures d'intervention afin d'avoir un impact sur la réduction de la récidive

(Bourgon et Armstrong, 2005). Les délinquants présentant le plus haut niveau de besoins criminogènes peuvent, quant à eux, requérir plus de 300 heures de traitement.

1.1.4 Autres caractéristiques des traitements efficaces offerts aux délinquants sexuels

Bien que peu de recherches se soient intéressées empiriquement à la comparaison de l'efficacité des traitements offerts en groupe à ceux offerts sur une base individuelle (Serran, Marshall, Marshall et O'Brien, 2013), il semble que la plupart des programmes offerts aux délinquants sexuels soient dispensés en groupe (McGrath, Cumming et Burchard, 2003). C'est d'ailleurs également le cas au Service correctionnel du Canada. Dans une récente publication visant à faire le point sur les différences entre les traitements individuels et de groupe offerts dans les milieux correctionnels, Davies (2019) offre un résumé intéressant de la littérature existante sur le sujet, stipulant notamment qu'en dépit de certains désavantages, comme par exemple la crainte de dévoiler des éléments personnels, la confrontation possible entre divers participants et le traumatisme vicariant, les traitements offerts en groupe comportent de nombreux avantages. Ces avantages incluent l'apprentissage par l'observation et l'écoute (Ware, Mann et Wakeling, 2009), l'impression de ne pas être seul avec un problème et l'opportunité de recevoir des commentaires aidants de la part des autres participants (Abracen et Looman, 2016).

Certains auteurs ont proposé, après s'être attardés à la comparaison des résultats découlant des traitements individuels et des traitements offerts en groupe, qu'il pourrait être utile de combiner les deux, c'est-à-dire de mettre en place des traitements de groupe tout en ayant recours aux rencontres individuelles dans le but de préparer les participants audit traitement ou de pallier à certains problèmes rencontrés dans le groupe, par exemple (O'Brien, Sullivan et Daffern, 2016). Par contre, Marshall (2019) remarque que certains participants qui participent à la fois à des rencontres de groupe et à des séances individuelles ont tendance à moins participer lorsqu'ils sont en groupe, préférant discuter de leurs soucis personnels avec le thérapeute seulement. Cela dit, d'autres soutiennent que peu importe si un traitement est offert sur une base individuelle ou en groupe, ce sont les caractéristiques des intervenants et leur capacité à développer une alliance

thérapeutique avec les participants qui devraient, entre autres choses, jouer un rôle dans l'efficacité du traitement (Serran et al., 2013).

Dans ce contexte, plusieurs auteurs se sont intéressés aux caractéristiques des thérapeutes qui favorisent l'efficacité des traitements. Un survol des écrits existants permet de constater rapidement que les travaux réalisés par Marshall et ses collaborateurs (2003) sont incontournables. Les auteurs y formulent des recommandations pour rehausser l'efficacité des traitements pour les délinquants sexuels à la lumière d'une revue de la littérature exhaustive. Celle-ci met d'ailleurs en évidence les liens entre certaines attitudes et comportements propres aux intervenants et des résultats positifs en termes de traitement. À ce titre, l'empathie, l'utilisation de questions ouvertes, la disponibilité émotionnelle, l'adoption d'une approche suffisamment (mais pas démesurément) directive, le renforcement des petits changements et l'absence de colère et d'hostilité figurent parmi les caractéristiques favorables à l'efficacité d'un traitement. En conclusion, Marshall et ses collaborateurs (2003) suggèrent fortement que les futures recherches portant sur les traitements pour délinquants sexuels se penchent sur les liens entre le changement chez les participants et les caractéristiques des thérapeutes.

1.2 La fin prématurée du traitement : un enjeu important

La fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels, tout comme chez les autres délinquants d'ailleurs, constitue un enjeu non-négligeable. En moyenne, le taux de fin prématurée du traitement serait de 27,6% en ce qui a trait aux programmes destinés aux délinquants sexuels (Olver et al., 2011). Les taux s'avèrent d'ailleurs similaires pour tous les types de programmes regroupés (27,1%) (Olver et al., 2011).

Nous nous pencherons donc sur ce phénomène dans les prochaines rubriques, d'abord en expliquant le lien qui existe entre celui-ci et la récidive, en abordant la question de l'hétérogénéité des motifs menant à la fin prématurée du traitement, puis en mettant en lumière les différentes caractéristiques des délinquants qui ne mènent pas à terme leur participation aux programmes qui leur sont offerts.

1.2.1 Le lien entre la fin prématurée du traitement et la récidive

Tel que discuté dans la section précédente, certains traitements peuvent s'avérer efficaces afin de réduire la récidive générale et sexuelle chez les délinquants sexuels (Hanson et al., 2002 ; Hanson et al., 2009 ; Lösel et Schmucker, 2005 ; Nunes et Cortoni, 2007 ; Olver et al., 2018 ; Schmucker et Lösel, 2015). En revanche, et bien que cela puisse paraître évident, les recherches ont permis de montrer que pour bénéficier de cet effet positif, les délinquants devaient non seulement participer au programme de traitement, mais également le compléter. En effet, comme tous les autres types de délinquants, les délinquants sexuels qui débutent un programme, mais qui ne le complètent pas, présentent des taux de récidive supérieurs aux délinquants sexuels qui, eux, le complètent (Hanson et Buissière, 1998 ; Hanson et al., 2002 ; Miner et Dwyer, 1995 ; Olver, Stockdale et Wormith, 2011 ; Seager et al., 2004 ; Wormith et Olver, 2002).

Il semble donc exister une relation significative entre la fin prématurée du traitement et la récidive. Cette relation apparaît d'autant plus importante à la lumière des résultats d'une recherche menée par McMurrin et Theodosi (2007) qui a établi la présence d'un taux de récidive supérieur chez des délinquants ayant débuté un traitement (cognitivo-comportemental), mais sans le compléter, que chez des délinquants présentant des caractéristiques similaires n'ayant jamais débuté un traitement. Bien que ces résultats doivent être interprétés avec prudence en raison, notamment, des différences potentielles entre le niveau de risque des délinquants des deux groupes et de l'hétérogénéité des délinquants qui ne complètent pas leur traitement, ceux-ci demeurent préoccupants et tendent à confirmer que la fin prématurée du traitement est un phénomène qui se doit d'être investigué davantage.

Par ailleurs, soulignons que la nature de la relation qui existe entre la fin prématurée du traitement et la récidive soulève plusieurs questionnements qui méritent d'être mentionnés même s'il ne s'agit pas à proprement parler de notre objet d'étude. D'abord, bien qu'il puisse être tentant, tel que l'expliquent Olver et Wong (2013), de conclure simplement que les délinquants qui ne complètent pas leur traitement récidivent davantage que ceux qui le mènent à terme, car ils bénéficient moins des effets dudit traitement, il faut faire preuve de prudence. En effet, le lien entre la fin prématurée du traitement et la récidive est une corrélation et non pas une relation causale (Olver et al., 2011).

Une autre explication possible, tel que le rapportent Nunes et Cortoni (2006b) en se basant notamment sur les résultats d'études antérieures (Proulx, Brien, Campi, Allaire, McDonald et Chouinard, 2004 ; Wormith et Olver, 2002) réside dans la possibilité que les facteurs impliqués dans le processus de récidive contribuent également à l'augmentation de la probabilité de la fin prématurée du traitement. Ce constat a d'ailleurs également été soulevé par Olver et Wong (2011). Nous reviendrons sur cette question dans une section destinée spécifiquement à l'identification des différents prédicteurs de la fin prématurée du traitement.

1.2.2 L'hétérogénéité des motifs de non-complétion du traitement

Dans les faits, il existe plusieurs types de fins prématurées du traitement. Wormith et Olver (2002) ont identifié trois types de délinquants qui ne complètent pas leur traitement : 1) les délinquants qui abandonnent eux-mêmes le traitement ; 2) les délinquants qui sont expulsés du traitement en raison de leurs comportements perturbateurs ou de leur piètre performance ; et 3) les délinquants qui ne peuvent compléter le traitement en raison de motifs administratifs. Wormith et Olver (2002) ont établi la présence de multiples similitudes entre les délinquants des deux premières catégories (abandon et expulsion).

Dans leur étude visant à explorer les différences et les similitudes entre différents types de délinquants n'ayant pas complété leur traitement, Nunes et Cortoni (2006a) ont également identifié trois catégories de motifs de non-complétion du traitement, celles-ci étant similaires, mais quelque peu différentes de celles de Wormith et Olver (2002). Ces catégories sont : 1) les motifs administratifs non-reliés aux comportements des délinquants à l'intérieur ou à l'extérieur du programme ; 2) les circonstances personnelles (séjour à l'hôpital, placement en isolement préventif) ; et 3) les abandons ou expulsions.

Bien qu'elle ne porte pas exclusivement sur les délinquants sexuels, qui constituaient 18% de l'échantillon, cette recherche de Nunes et Cortoni (2006a) est particulièrement intéressante puisqu'elle fait la lumière sur l'hétérogénéité des différentes catégories de motifs de non-complétion du traitement. De surcroît, elle permet de montrer que les délinquants qui ne complètent pas leur programme de traitement, en particulier ceux qui abandonnent de leur propre gré ou qui sont expulsés, présentent à la fois un niveau risque de récidive et un niveau de

besoins criminogènes supérieurs à ceux présentés par les délinquants qui complètent le traitement. Les résultats de la méta-analyse réalisée par Olver et ses collaborateurs en 2011 corroborent d'ailleurs ce constat.

Notons que très peu d'auteurs, à ce jour, se sont intéressés exclusivement à l'une ou l'autre de ces catégories de motifs de non-complétion du traitement, ce qui entre d'ailleurs en contradiction avec les recommandations de Nunes et Cortoni (2006a). En effet, ces derniers suggèrent d'étudier celles-ci séparément vu leurs différences, et qui constitue une limite dans la littérature portant sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants, incluant les délinquants sexuels. Nous avons donc choisi, dans le cadre du présent projet de recherche, de nous intéresser aux délinquants qui choisissent, de leur propre chef, de mettre un terme à leur participation au traitement (abandon).

1.3 Les prédicteurs de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels

Puisque la littérature montre l'existence d'un lien entre la fin prématurée du traitement et la récidive chez les délinquants, notamment chez les délinquants sexuels, plusieurs auteurs se sont intéressés aux différents prédicteurs de la fin prématurée du traitement. Nous dresserons donc, dans les prochaines sections, le portrait des délinquants qui, typiquement, sont les plus à risque de ne pas compléter leur programme de traitement. Nous nous attarderons plus précisément sur les caractéristiques concernant les délinquants sexuels, puisqu'il s'agit du sous-groupe de délinquants auquel nous avons choisi de nous intéresser. La plupart des recherches effectuées à ce sujet ne distinguent toutefois pas les délinquants ayant volontairement abandonné leur traitement de ceux qui en ont été expulsés pour diverses raisons. Nous discuterons également du fait que plusieurs variables de convenances aient souvent été utilisées dans les recherches sur les prédicteurs de l'abandon du traitement chez les délinquants.

1.3.1 Facteurs de risque, variables sociodémographiques et caractéristiques psychologiques

Rappelons que l'existence d'un lien de causalité entre la fin prématurée du traitement et la récidive est incertaine. Dans le rapport de recherche du Service correctionnel du Canada (SCC) portant sur l'évaluation du risque d'abandon (décrochage) ou de renvoi chez les délinquants participant à des programmes correctionnels, Nunes et Cortoni (2006b) soulignent toutefois que les deux phénomènes, en l'occurrence la fin prématurée du traitement et la récidive, peuvent être prédits à l'aide d'un grand nombre des mêmes variables.

À ce titre, il nous apparaît pertinent de rappeler que les facteurs de risque associés à la récidive chez les délinquants sexuels peuvent être divisés en deux catégories, soit les facteurs statiques et les facteurs dynamiques (Cortoni, 2009). Les premiers réfèrent à des aspects historiques qui ne peuvent être modifiés par une intervention. Ils incluent notamment l'âge, le fait de ne jamais avoir été impliqué dans une relation intime significative, les antécédents de violence (sexuelle et non-sexuelle) et l'historique de comportements antisociaux (Hanson et Buisnière, 1998). Les facteurs de risque dynamiques, quant à eux, sont des caractéristiques relativement persistantes des délinquants sur lesquelles il est néanmoins possible d'intervenir et qui, lorsque modifiées, peuvent mener à une réduction du risque de récidive (Cortoni, 2009). Ils comprennent notamment les intérêts sexuels déviants, les préoccupations sexuelles, les attitudes et cognitions qui supportent l'agression sexuelle, les influences sociales négatives, les difficultés sur le plan de l'intimité, l'orientation antisociale et le manque de collaboration dans le cadre de la supervision (Hanson et Morton-Bourgon, 2005). En plus de contribuer à la prédiction de la récidive en complétant l'information fournie par les mesures actuarielles statiques (Hanson, Harris, Scott et Helmus, 2007), ces facteurs de risque constituent les meilleures cibles de traitement pour les délinquants sexuels (Hanson et al., 2009). Ce sont les *besoins criminogènes* auxquels réfère le modèle R-B-R, présenté précédemment (Andrews et al., 1990).

1.3.1.1 Variables sociodémographiques et facteurs de risque statiques

De manière générale, les principales variables sociodémographiques qui permettent de prédire la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels sont le célibat (ou le fait de ne pas

être marié), l'absence d'emploi, le faible niveau de scolarité et le jeune âge (Browne et al., 1998 ; Geer, Becker, Gray et Krauss, 2001 ; Howard, de Almeida Neto, Galouzis, 2019 ; Miner et Dwyer, 1995 ; Olver et al., 2011 ; Olver et Wong, 2011 ; Rodrigue, 2001 ; Shaw, Herkov et Greer, 1995). En termes de risque statique, l'historique délictuel (présence et nombre d'antécédents criminels) constitue un prédicteur de la fin prématurée du traitement chez tous les types de délinquants, incluant les délinquants sexuels (Beyko et Wong, 2005 ; Browne et al., 1998 ; Olver et al., 2011), à l'instar du nombre d'incarcérations antérieures (Geer et al., 2001).

Puisque l'historique délictuel et les condamnations antérieures font partie des facteurs de risque statiques chez les délinquants sexuels (Hanson et Buisière, 1998), il n'est pas surprenant de constater que ce sont les délinquants qui présentent les plus hauts niveaux de risque de récidive qui sont les plus portés à mettre fin à leur traitement prématurément ou d'en être expulsés (Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b ; Olver et al., 2011 ; Wormith et Olver, 2002). Toutefois, seules certaines dimensions du risque de récidive chez les délinquants sexuels seraient associées à la fin prématurée du traitement. En effet, Nunes et Cortoni (2008), ont trouvé, dans leur étude portant sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels, que seuls les items de la « criminalité générale » de l'échelle Statique-99 (Hanson et Thornton, 1999) étaient associés à l'abandon ou à l'expulsion du traitement, les items associés à la « déviance sexuelle » ne l'étant pas.

À la lumière de ces résultats, il semble donc que les délinquants qui ont le plus besoin d'un traitement (principe du *risque*), soient les plus susceptibles de ne pas le compléter (Olver et al., 2011). Le fait que les délinquants qui sont les plus à risque de récidiver soient aussi ceux qui ne complètent pas leur programme de traitement constitue non seulement un enjeu thérapeutique, mais également un enjeu de sécurité publique (Olver et Wong, 2013).

1.3.1.2 Les caractéristiques psychologiques et facteurs de risque dynamiques

Certains auteurs se sont penchés sur les caractéristiques psychologiques des délinquants sexuels qui ne complètent pas leur traitement. Une étude menée par Lussier et Proulx (1998) auprès de délinquants sexuels ayant participé à un programme de traitement dans un hôpital psychiatrique ou à la clinique externe y étant rattachée a permis de montrer que les agresseurs sexuels

d'enfants présentant les profils psychologiques les plus pathologiques avaient davantage tendance à abandonner leur traitement. Plus spécifiquement, ces individus présentaient des scores significatifs aux échelles *schizoïde, dépendant, évitant, schizotypique, anxiété et dystymie* du *Million Clinical Multiaxial Inventory* (MCMI-I), un instrument de mesure du fonctionnement psychologique et de la personnalité d'un individu à des fins cliniques (Millon, 1983). Les résultats de cette même recherche n'ont toutefois pas permis d'établir une relation similaire entre le profil psychologique et l'issue du traitement chez les agresseurs sexuels de femmes adultes. Proulx et ses collègues (2004) ont montré que parmi un échantillon de 284 délinquants sexuels ayant pris part à un programme de traitement en institution ou en communauté, ceux qui n'avaient pas complété ledit traitement présentaient des caractéristiques de la personnalité antisociale plus prononcées et une compréhension moindre de la perspective d'autrui. De leur côté, Olver et Wong (2011) ont montré que dans un échantillon de 154 délinquants sexuels fédéraux incarcérés, la composante émotionnelle de l'échelle de psychopathie (PCL-R), qui inclut l'absence de remords, la dureté et l'affect superficiel, constitue l'un des meilleurs prédicteurs de l'abandon du traitement. Or, puisque ces items ne sont pas des prédicteurs de la récidive, les auteurs proposent plutôt de considérer ce prédicteur comme un facteur de réceptivité.

Finalement, il semble que les délinquants, dont les délinquants sexuels, qui ne complètent pas leur traitement présentent non seulement des niveaux de risque de récidive plus élevés que les délinquants qui mènent leur traitement à terme, mais qu'ils présentent, de surcroît, davantage de besoins criminogènes (Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b), notamment sur le plan des relations matrimoniales et familiales, de l'attitude antisociale (Howard et al., 2019 ; Nunes et Cortoni, 2006b) et des attitudes et cognitions favorables à l'agression sexuelle (Olver et al., 2011). Ils auraient également tendance à moins se conformer aux règles de l'institution et à agir de manière agressive ou délinquante durant le traitement (Beyko et Wong, 2005 ; Browne et al., 1998).

1.3.2 Les caractéristiques sur le plan de la réceptivité

En plus des facteurs sociodémographiques, des facteurs statiques et dynamiques et des caractéristiques psychologiques identifiés dans la section précédente, certains facteurs de réceptivité sont également associés à la fin prématurée du traitement chez les délinquants

sexuels. Nous présenterons donc, dans la prochaine section, certaines caractéristiques sur le plan de la réceptivité présentés par les délinquants sexuels qui ne complètent pas leur traitement. Nous débuterons par la motivation et l'engagement, avant de présenter les autres caractéristiques étudiées jusqu'ici.

1.3.2.1 La motivation et l'engagement

La motivation ainsi que l'engagement face au traitement semblent être deux concepts centraux dans la compréhension du phénomène de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels. D'ailleurs, au cours des dernières années, plusieurs chercheurs s'y sont penchés (Burrowes et Needs, 2009 ; Serin, 1998 ; Serin et Kennedy, 1997 ; Ward, Day, Howells et Birgden, 2004).

Alors que la motivation était traditionnellement considérée comme un état (motivé ou non-motivé), elle a, au fil des années, été repensée en tant que processus interpersonnel sur lequel l'intervenant pouvait exercer une influence ou, en d'autres mots, comme étant la probabilité qu'une personne adopte et poursuive un comportement donné (Serin et Kennedy, 1997). L'engagement face au traitement, quant à lui, englobe le concept de motivation et est défini comme étant la propension du participant à déployer les efforts nécessaires au traitement (Drieschner et Verschuur, 2010).

Ainsi, certains auteurs ont cherché à savoir si la faible motivation au changement constituait un prédicteur de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, ce qui semble être le cas (Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b ; Olver et Wong, 2011). D'autres ont établi l'existence d'une relation, chez les délinquants sexuels, entre un faible engagement face au traitement et l'abandon de celui-ci (Beyko et Wong, 2005 ; Proulx et al., 2004). Drieschner et Verschuur (2010) ont quant à eux utilisé une échelle de mesure de l'engagement (*Treatment Engagement Rating scale* (Drieschner et Boomsma, 2008) ou TER) pour valider l'existence d'une relation entre l'engagement dans le traitement, la complétion du traitement et les résultats du traitement auprès d'un échantillon de 138 délinquants (dont des délinquants sexuels) ayant pris part à un programme en collectivité. Leurs résultats ont permis de montrer que l'engagement était non seulement un prédicteur des résultats du traitement, mais également un prédicteur de la fin

prématurée de celui-ci. La prédiction était plus efficace chez les délinquants sexuels et lorsque l'engagement était mesuré près du moment de l'abandon, ce qui témoigne du caractère dynamique de l'engagement.

Ainsi, un faible engagement semble constituer un prédicteur de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels (Beyko et Wong, 2005; Drieschner et Verschuur, 2010 ; Proulx et al., 2004). Ceci a amené certains auteurs à suggérer que porter une attention particulière à l'engagement dans le traitement serait une bonne piste de solution pour réduire les taux de fin prématurée du traitement chez ces derniers (McMurran et Ward, 2010).

1.3.2.2 Autres caractéristiques

La recherche démontre que la régulation négative des perceptions, le déni de l'infraction sexuelle et l'attitude négative à l'égard du traitement constituent des facteurs de réceptivité associés à la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels (Beyko et Wong, 2005 ; Olver et al., 2011 ; Geer et al., 2001 ; Wormith et Olver, 2002). De plus, une étude menée vers la fin des années 1980 auprès d'une population d'agresseurs sexuels d'enfants ayant pris part à un traitement dans la collectivité a montré que les délinquants qui avaient ressenti de la pression afin d'y participer avaient tendance à y mettre fin prématurément (Abel, Mittleman, Becker, Rathner et Rouleau, 1988). Une autre étude réalisée auprès de délinquants sexuels incarcérés a révélé que les délinquants qui ne complétaient pas leur programme présentaient des habiletés de lecture significativement moindres que les délinquants qui, eux, le menaient à terme (Shaw et al., 1995), indiquant l'importance de ce facteur de réceptivité dans les programmes correctionnels.

Dans un autre ordre d'idées, Proulx et ses collaborateurs (2004) ont montré que les délinquants sexuels qui n'avaient pas complété leur traitement présentaient une moins grande capacité de travail en groupe et qu'ils percevaient le groupe comme étant moins bien contrôlé par l'intervenant. Notons que cette recherche se distingue de la majorité des autres études effectuées sur le sujet puisqu'elle inclut des variables mesurées durant le traitement et s'inspire du modèle de l'attrition du traitement de Moos, Finney et Cronkite (1990) qui, bien qu'initialement développé en lien avec le traitement des toxicomanes, intègre non seulement les

caractéristiques du client, mais également les caractéristiques du traitement et de l'environnement. Par contre, malgré ses forces, l'étude de Proulx et de ses collaborateurs (2004) se base principalement sur les résultats d'une batterie d'instruments psychométriques plutôt que sur des données d'entrevues, ce qui permet, certes, d'identifier les variables associées à l'abandon (prédicteurs), mais pas nécessairement de bien comprendre le phénomène ou de tenir compte de l'expérience telle que vécue par les participants.

Afin de pallier à cette limite dans la littérature, McMurrin et McCulloch (2007) se sont intéressés aux motifs qui ont mené les 10 participants de leur échantillon à ne pas compléter leur traitement. Notons toutefois qu'il ne s'agissait pas d'un échantillon de délinquants sexuels. Malgré les limites de l'étude, dont la taille de l'échantillon et le fait que plusieurs entrevues aient été menées par les gestionnaires de programmes plutôt que par les chercheurs, il n'en demeure pas moins que les résultats ont permis de soulever des pistes intéressantes pour mieux comprendre l'abandon du traitement. Les explications fournies par les participants pour justifier leurs abandons étaient : problèmes personnels, usage de drogue, dynamique de groupe, autres membres du groupe qui n'étaient pas assez sérieux, n'a pas aimé le programme, difficulté avec le tuteur, devoirs trop difficiles et autres obligations. Certains indiquaient aussi que le programme était beaucoup trop général et que le moment (« *timing* ») n'était pas le bon. Comparativement aux délinquants ayant complété le programme, les détenus ne l'ayant pas complété disaient s'y être ennuyés et ne pas avoir apprécié leur groupe.

L'étude de McMurrin et McCulloch (2007) comporte l'avantage de s'être intéressée aux perceptions des délinquants, à leurs expériences et à leurs récits, au moyen d'entrevues plutôt que d'une consultation de leurs dossiers. Les résultats obtenus ont d'ailleurs permis de mieux comprendre les motifs, tels qu'évoqués par les participants, pouvant mener à l'abandon du traitement, ce que peu d'auteurs avaient fait jusque-là. McMurrin et McCulloch (2007) ont donc exploré au-delà des variables de convenance fréquemment utilisées dans les recherches portant sur les prédicteurs de la fin prématurée du traitement chez les délinquants afin de développer une meilleure compréhension du phénomène.

Tout récemment, Howard, de Almeida Neto et Galouzi (2019) se sont quant à eux intéressés aux caractéristiques des programmes offerts aux délinquants sexuels dans un pénitencier d’Australie qui étaient susceptibles d’avoir un impact sur les taux de non-complétion chez les participants. Ils ont trouvé que les programme privilégiant l’intégration continue de participants (groupe ouvert) et mettant l’accent sur les caractéristiques positives des intervenants au moyen de formations et de supervision clinique étaient associés à une réduction significative des taux d’abandon et d’expulsion. Les auteurs ont d’ailleurs conclu que la fin prématurée du traitement semblait être un produit de la relation entre le participant et le programme lui-même.

1.3.3 Constat sur les variables utilisées dans la recherche

Il est possible de remarquer, à la lumière des informations contenues dans les sections précédentes, que les recherches portant sur les prédicteurs de l’abandon du traitement chez les délinquants sexuels se sont surtout intéressées aux caractéristiques individuelles de ces derniers, notamment en termes de facteurs sociodémographiques, de risque, de besoins et de réceptivité (par ex. : motivation), en conformité avec le modèle de réhabilitation R-B-R (Andrews et al., 1990). Les résultats de ces recherches sont importants et utiles puisqu’ils permettent aux intervenants d’identifier, avant même le début du traitement, les délinquants qui sont les plus à risque de mettre fin à leur participation de manière prématurée ou d’être éventuellement expulsés du traitement. Si certains auteurs ont, par le passé, suggéré de ne pas offrir de traitement aux délinquants les plus à risque d’abandonner en cours de route (Browne et al., 1998), les auteurs semblent désormais s’entendre pour dire que les résultats de ces recherches devraient plutôt permettre aux responsables et gestionnaires des programmes d’adapter et d’améliorer ceux-ci dans le but d’inclure ces délinquants plutôt que de les exclure, et de leur offrir des interventions préalables à leur intégration dans un groupe de traitement (Beyko et Wong, 2005 ; Marshall et al., 2011 ; Nunes et Cortoni, 2008 ; Olver et Wong, 2011).

Malgré tout, cette utilisation de variables de convenance facilement repérables dans les dossiers des délinquants (Chouinard, 2004) et très similaires d’une étude à l’autre semble constituer une limite dans la littérature existante sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants. En effet, mises à part quelques études (Beyko et Wong, 2005 ; Howard et al., 2019 ; McMurrin et

McCulloch, 2007), les auteurs ne se sont pratiquement pas intéressés, jusqu'à présent, aux caractéristiques des programmes ou de l'environnement, par exemple, qui mènent à la fin prématurée du traitement, ni à la manière dont celles-ci sont perçues par les délinquants. Certains auteurs ont pourtant recommandé de le faire par le passé, afin de mieux prédire l'issue et l'efficacité des traitements, notamment (Garfield, 1994 ; Lussier et Proulx, 1998 ; Moos, Finney, Crompton, 1990).

Parallèlement, la vaste majorité des recherches portant sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels ont été effectuées à l'aide de devis essentiellement quantitatifs, de manière rétrospective, et avec comme principales sources de données les dossiers des participants. Très peu d'auteurs se sont penchés sur l'expérience des délinquants à ce sujet au moyen, par exemple, d'entrevues semi-dirigées. Par conséquent, peu de connaissances ont jusqu'à présent été générées concernant les éléments qui, durant le traitement, influencent le choix d'un délinquant sexuel d'abandonner ou de continuer son traitement, ce qui fait en sorte que les implications pratiques visant à prévenir la fin prématurée du traitement chez cette clientèle sont assez limitées. Plus encore, aucun auteur ne semble s'être penché jusqu'ici sur les éléments qui expliquent qu'un même individu expérimente la fin prématurée (par ex. : abandon) de certains programmes, mais en complète d'autres.

Basé sur les connaissances récentes, il est difficile de savoir ce qui se passe pour un participant, objectivement et subjectivement, entre le début du traitement et le moment où celui-ci prend fin prématurément. Les facteurs et processus potentiellement impliqués dans la décision d'un délinquant d'abandonner son traitement sont, pour ainsi dire, inconnus. Afin de mieux comprendre le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, il apparaît essentiel de découvrir et de comprendre ces éléments, le tout en s'adressant directement non seulement aux délinquants ayant abandonné un programme en délinquance sexuelle dans le passé, mais également aux délinquants qui ont à la fois abandonné un programme de traitement, tout en en ayant complété au moins un autre à un moment différent.

1.3.4 La disposition au traitement

Les failles existantes dans la littérature portant sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels pourraient probablement être surmontées à l'aide de devis de recherche qualitatifs, mais aussi à l'aide de modèles théoriques accordant non seulement de l'importance aux caractéristiques des individus, mais également à celles du programme et de l'environnement dans lesquels ils évoluent.

À ce titre, le *Multifactor Offender Readiness Model* (MORM) (Ward et al., 2004), par exemple, est un modèle qui pose comme postulat que les barrières ou obstacles à l'engagement des délinquants dans un programme de traitement peuvent se situer au niveau interne (l'individu) ou au niveau externe (le traitement, l'environnement). Dans ce contexte, le concept de « disposition au traitement » (« *readiness* » en anglais) est présenté comme la présence d'un ensemble de caractéristiques propres à l'individu ou à la situation thérapeutique qui sont susceptibles de favoriser l'engagement dans le traitement. Parmi les facteurs internes compris dans le modèle figurent certaines caractéristiques cognitives (croyances à l'égard du traitement et du changement, attitudes, auto-efficacité), affectives (contrôle des émotions, détresse, culpabilité), volitives (désir d'agir de manière prosociale, buts) et comportementales (identification des problèmes, recherche d'aide) propres au délinquant concerné. Du côté des caractéristiques externes au délinquant (facteurs contextuels) se retrouvent les circonstances, l'emplacement du traitement, le niveau de soutien interpersonnel existant et la présence de ressources adéquates (Day et al., 2010 ; Ward et al., 2004). Ce modèle affirme donc l'importance de s'intéresser à l'environnement au sein duquel le traitement est dispensé ainsi qu'au contexte dans lequel il l'est, plutôt qu'aux caractéristiques des délinquants uniquement.

Mann, Webster, Wakeling et Keylock (2013) s'en sont d'ailleurs inspirés dans le but de découvrir les raisons pour lesquelles certains délinquants sexuels refusaient de participer à un traitement en établissement. Les auteurs ont mené des entrevues semi-structurées avec 11 délinquants, pour ensuite élaborer un questionnaire distribué à 101 délinquants, dont la moitié avait refusé de participer à un programme de traitement. Les éléments associés au refus de traitement comprenaient, selon les résultats, le manque de communication entre le personnel et les délinquants, un manque d'information quant au contenu et aux objectifs du traitement ainsi

qu'un sentiment d'insécurité. En effet, les délinquants ayant refusé le traitement se montraient très concernés par la stigmatisation et auraient trouvé plus difficile d'évoluer parmi leurs pairs dans ce contexte. Cette recherche a donc permis de mettre en évidence les perceptions des délinquants en lien avec le traitement et l'environnement dans lequel celui-ci était dispensé, permettant une meilleure compréhension du phénomène du refus du traitement chez les délinquants sexuels. Il pourrait ainsi s'avérer intéressant de s'inspirer du MORM (Ward et al., 2004), qui met d'ailleurs en évidence le rôle joué par les perceptions des délinquants (par ex. : perception du niveau de coercition imposé, croyances en lien avec le changement, importance accordée aux buts thérapeutiques, perception du traitement) dans la question de l'engagement dans le traitement (Day et al., 2010), de manière semblable pour mieux comprendre le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels.

De façon similaire, la théorie de l'autodétermination (Deci et Ryan, 2008 ; Ryan et Deci, 2000) stipule que ce sont essentiellement les différentes forces sociales ainsi que l'environnement qui affectent la nature de la motivation (interne/externe) chez un être humain en comblant (ou non) chez celui-ci des besoins d'autonomie, de compétence et de relations. La théorie cible, de plus, l'importance de la nature (type) de la motivation plutôt que la quantité de motivation, et met en évidence la nécessité de s'intéresser au contexte dans lequel évolue un individu afin de mieux comprendre la nature de sa motivation et ses comportements. Cet aspect ne semble d'ailleurs pas avoir été investigué à ce jour dans les recherches portant la fin prématurée du traitement chez les délinquants. Il s'agit, à notre avis, d'une piste pertinente à aborder. Sachant que les délinquants les plus à risque d'abandonner leur traitement sont généralement peu motivés (Nunes et Cortoni, 2006a ; 2006b ; Olver et Wong, 2011), il pourrait être intéressant d'identifier les caractéristiques de leur environnement qui ont un impact sur leur motivation.

1.4 La problématique

La littérature portant sur la question de la réhabilitation et, plus spécifiquement, sur les interventions correctionnelles efficaces auprès des délinquants sexuels est abondante. Il est désormais admis que le recours à certaines formes de traitement, telle que l'approche cognitivo-comportementale, ainsi qu'à certains principes d'intervention, dont ceux qui font partie du

modèle R-B-R (Andrews et Bonta, 1990), permet de réduire les taux de récidive chez cette clientèle (Lösel et Schmucker, 2005; Hanson et al., 2009 ; Schmucker et Lösel, 2015). Parallèlement, la fin prématurée du traitement est significativement associée à la récidive (générale et sexuelle) chez les délinquants sexuels (Hanson et Buissière, 1998; Olver, et al., 2011), tout comme chez l'ensemble des délinquants (Olver et al., 2011; Wormith et Olver, 2002).

Grâce aux recherches réalisées jusqu'à présent, il est possible, avant même le début du traitement, de distinguer parmi un groupe de délinquants les décrocheurs potentiels de ceux qui devraient en théorie compléter le programme. Chez les délinquants sexuels, le célibat, le jeune âge, l'absence d'emploi et faible niveau d'éducation sont associés significativement à la fin prématurée du traitement, à l'instar de l'historique criminel, des indicateurs de la personnalité antisociale, des besoins criminogènes plus élevés au niveau des relations matrimoniales et familiales et de l'attitude, ainsi que de certains indicateurs de réceptivité (déli, pression ressentie, moins grande capacité de travailler en groupe) et la faible motivation (Olver et al., 2011). De plus, il appert que ce sont les délinquants qui présentent les plus hauts niveaux de risque de récidive qui sont les plus à risque de mettre fin prématurément au traitement ou d'en être expulsés (Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b ; Olver et al., 2011 ; Wormith et Olver, 2002), ce qui est préoccupant et réaffirme l'importance de se pencher sur l'étude de ce phénomène.

Malgré les connaissances et le savoir existants concernant la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels, des limites dans la littérature indiquent que d'autres aspects et d'autres angles devraient être explorés pour parvenir à une meilleure compréhension du phénomène. Par exemple, d'une part, alors que certains auteurs (Nunes et Cortoni, 2006a) ont recommandé, il y a de cela plus d'une décennie, d'étudier les différentes catégories de motifs menant à la fin prématurée du traitement séparément vu les différences entre les délinquants faisant partie de chacune d'elle, ceci n'a pratiquement pas été fait jusqu'ici. C'est pourquoi nous avons fait le choix, dans un premier temps, de nous intéresser aux délinquants sexuels qui abandonnent volontairement leur programme de traitement.

D'autre part, la plupart des auteurs se sont jusqu'ici intéressés essentiellement aux caractéristiques individuelles des délinquants sexuels qui ne complètent pas leurs programmes

de traitement, en accordant une importance beaucoup moins grande aux caractéristiques des programmes et de l'environnement dans lequel ceux-ci sont dispensés qui pourraient avoir une incidence sur la fin prématurée du traitement. De plus, peu d'auteurs ont cherché à savoir ce qui se passe, entre le début du traitement et la fin prématurée de celui-ci, et ainsi à identifier les facteurs et processus impliqués dans ledit phénomène. De la même manière, et comme ce sont les fins prématurées par abandon volontaire qui nous intéressent, nous avons remarqué que peu de chercheurs avaient eu recours à des devis qualitatifs impliquant des entrevues semi-dirigées avec des délinquants pour mieux comprendre leurs perceptions et les motifs ayant mené à leur décision d'abandonner leur programme de traitement. Nous avons donc tenté de pallier cette faille en ayant recours à des entrevues semi-dirigées avec des individus ayant abandonné au moins un programme de traitement pour délinquants sexuels par le passé, dans le but de mieux comprendre de quelle manière ils ont vécu et perçu ces expériences.

Finalement, à notre connaissance, aucune recherche ne s'est jusqu'ici intéressée aux éléments susceptibles d'expliquer pour quelles raisons certains délinquants sexuels ne complètent pas certains traitements (ex. : en l'abandonnant), alors qu'ils en réussissent d'autres. Le fait d'identifier quelques éléments de réponse à cette question pourrait pourtant, selon toute vraisemblance, mener à une meilleure compréhension du phénomène de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels. C'est pourquoi nous avons choisi, dans le cadre de la présente recherche, de rencontrer certains individus ayant à la fois abandonné un programme pour délinquants sexuels, tout en en ayant complété un autre, et de leur demander de nous parler de leurs deux expériences.

La présente étude vise le développement d'une meilleure connaissance du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels qui mènera à l'élaboration d'un modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Plus précisément, nous cherchons à répondre à la question de recherche suivante : « *Quels sont les différents facteurs et processus impliqués dans l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels?* ». Nous souhaitons en effet mieux comprendre ce qui se produit, du point de vue des délinquants concernés, entre le début du traitement et la fin (abandon) de celui-ci. Nous désirons également identifier les différences et, s'il y a lieu, les similitudes entre les récits des délinquants qui ont à la fois, par le passé, mis fin

à leur traitement en cours de route et, à un autre moment, persisté et complété un autre programme de traitement.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons privilégié une méthode de recherche qualitative. Celle-ci, par définition, vise la compréhension élargie des phénomènes (Fortin, 2010, p. 30) et permet de mieux capter la réalité intérieure des participants (Lamoureux, 1992, p. 52). La recherche qualitative permet des analyses profondes par la richesse des données qu'elle permet de recueillir et, de surcroît, mène à la connaissance intime d'un phénomène par sa proximité avec les gens et les expériences (Mucchielli, 1996). Nous avons choisi d'y avoir recours afin de parvenir à une meilleure compréhension du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, le tout en identifiant les principaux facteurs et processus qui sont impliqués dans celui-ci.

Ainsi, nous avons mené une série d'entretiens semi-dirigés avec un échantillon de délinquants sexuels incarcérés au Service correctionnel du Canada (SCC) ou étant en surveillance dans la collectivité sous supervision du SCC, ayant tous débuté un traitement pour la délinquance sexuelle durant leur incarcération et correspondant au profil typique des délinquants sexuels les plus à risque de mettre fin à leur traitement de manière prématurée.

Chapitre 2 – Méthodologie

Nous avons choisi de nous tourner vers le SCC pour mener notre recherche puisque cette organisation offre des programmes de traitement adaptés aux délinquants, notamment aux délinquants sexuels. Les programmes correctionnels offerts par le SCC constituent des « intervention[s] structurée[s] qui vise[nt] à réduire la récidive en ciblant des facteurs validés empiriquement et liés directement au comportement criminel des délinquants » (SCC, DC 726, Définitions). L'aiguillage vers ces programmes est fondé « sur l'évaluation actuarielle du risque ainsi que sur les besoins déterminés au moyen des évaluations supplémentaires et/ou des antécédents criminels » (SCC, DC 726-2).

2.1 Participants

Initialement, pour participer à la recherche, les participants potentiels devaient être des hommes francophones condamnés pour des délits sexuels incarcérés ou en surveillance dans la collectivité sous la juridiction du SCC au Québec. De plus, ils devaient présenter un niveau de risque et de besoins élevé selon les outils d'évaluation du risque utilisés au SCC (ISR-R1 (Nafekh & Motiuk, 2002), Statique-99R (Hanson et Thornton, 1999), échelle d'évaluation des facteurs statiques et/ou l'échelle d'évaluation des facteurs dynamiques), un faible niveau de motivation (selon le dernier plan correctionnel avant le début du programme) et des antécédents criminels, des caractéristiques de la personnalité antisociale et/ou des besoins d'intervention dans le domaine de l'"Attitude".

En plus de répondre à ces critères, les participants devaient soit avoir abandonné de leur propre gré un programme pour délinquants sexuels dans le passé, avoir complété un programme correctionnel pour délinquants sexuels au SCC par le passé ou avoir à la fois abandonné un programme pour délinquants sexuels, tout en ayant complété un autre. Nous recherchions à la base une vingtaine de participants, dont au moins une dizaine qui avaient abandonné un programme pour délinquants sexuels, afin de faire la lumière sur les différences et les similitudes entre les récits d'abandon et les récits de réussite. Ainsi, les participants ayant été suspendus des

programmes correctionnels pour délinquants sexuels par leurs intervenants ou ayant quitté pour des raisons administratives (ex. : transfert, libération, etc.) étaient exclus de notre recherche.

Nos critères d'inclusion se sont toutefois élargis durant la recherche considérant les difficultés rencontrées sur le plan du recrutement, en l'occurrence des délais considérables menant à un petit nombre de participants référés par le SCC. Nous avons éventuellement fait le choix de restreindre la collecte de données auprès d'hommes condamnés pour des délits de nature sexuelle et ayant abandonné un programme d'intensité élevée en délinquance sexuelle par le passé, laissant par conséquent tomber les critères basés sur le niveau de motivation, la personnalité antisociale et les besoins d'interventions sur le plan de l'attitude.

De la même manière, nous avons abandonné l'idée de former un échantillon de délinquants sexuels ayant uniquement complété un programme (c'est-à-dire sans avoir également abandonné un autre programme), le tout dans le but de nous concentrer uniquement sur des stratégies de recrutement de délinquants ayant abandonné un programme de traitement. Nous avons donc misé sur l'inclusion de délinquants ayant abandonné un programme en délinquance sexuelle ou ayant à la fois abandonné un programme pour délinquants sexuels et complété au moins un autre.

2.1.1 Caractéristiques des participants

L'échantillon final est constitué de sept participants (n=7) ayant abandonné un programme pour délinquants sexuels dans le passé. Les peines fédérales purgées par cinq des sept participants variaient entre deux ans et 12 ans. Le sixième purgeait une peine d'emprisonnement à vie et le dernier était sous le coup d'une ordonnance de surveillance de longue durée (OSLD)¹ de 10 ans suite à une peine d'emprisonnement provinciale. La nature de leurs délits actuels variait (possession de pornographie juvénile, agression sexuelle, meurtre sexuel, etc.). Ajoutons qu'ils possédaient tous des antécédents criminels. Cinq d'entre eux ont révélé posséder des

¹ Ordonnance imposée par le tribunal à titre d'option pénale pour un délinquant désigné délinquant dangereux ou délinquant à contrôler. Elle commence lorsque le délinquant a fini de purger les peines liées aux infractions pour lesquelles il a été condamné. Elle est d'une durée maximale de 10 ans (SCC, DC 719).

antécédents de crime de nature sexuelle, et quatre ont affirmé posséder des antécédents de nature violente.

Au moment des entrevues, les participants étaient âgés entre 25 et 62 ans. Six étaient célibataires, et le septième était divorcé. Six participants avaient atteint un niveau de scolarité égal ou inférieur à une troisième année du secondaire avant l’incarcération actuelle. Le septième était détenteur d’un diplôme d’études collégiales.

2.1.2 Historique d’abandon et de réussite

Tous les participants avaient abandonné au moins un programme pour délinquants sexuels de manière volontaire dans le passé. Cinq d’entre eux avaient également, à un autre moment, complété un programme de traitement pour délinquants sexuels (n=4) ou en matière de toxicomanie et de violence (n=1), ce qui nous a permis, à défaut d’avoir formé un échantillon de comparaison (c’est-à-dire un groupe de délinquants ayant uniquement complété un programme en délinquance sexuelle sans en avoir abandonné un autre), de procéder à l’analyse des similarités et des différences entre les récits d’abandon et les récits de réussite.

2.2 Mesures

Deux sources de données ont été utilisées dans le cadre de ce projet de recherche, à savoir des entrevues semi-structurées et des fiches signalétiques.

2.2.1 Entrevues semi-structurées

Des entrevues semi-structurées variant entre quarante minutes et une heure vingt minutes ont été menées avec les participants de la recherche. Le but de ces entrevues était d’identifier les facteurs et processus associés à l’abandon du traitement (d’un programme correctionnel pour délinquants sexuels) chez les délinquants sexuels. Nous souhaitons également cibler les différences et les similitudes entre les récits des délinquants ayant à la fois mis fin à un programme pour délinquants sexuels en cours de route, mais complété un programme pour délinquants sexuels ou un autre type de programme (par ex. : toxicomanie ou violence) distinct à un moment différent.

Nous avons choisi d'avoir recours à des entrevues semi-structurées puisque celles-ci offrent l'avantage de traiter un sujet en profondeur (Lamoureux, 1992). Elles comportent typiquement des questions ouvertes qui permettent de bien cerner les opinions et perceptions de l'interviewé. Dans ce contexte, le chercheur se dote d'un plan au sein duquel il intègre des thèmes et sous-thèmes à aborder, et demande à son interlocuteur d'aborder ces thèmes pour comprendre le phénomène étudié (Fortin, 2010).

Ainsi, bien que notre démarche se soit voulue inductive et itérative (aucune hypothèse formulée dès le départ), différents thèmes généraux, basés sur le *Multifactor Offender Readiness Model* (Ward et al., 2004) et le modèle de l'auto-détermination (Ryan et Deci, 2000), ont été abordés avec les participants lors des entrevues. Ainsi, nous avons demandé aux participants rencontrés de nous parler de thèmes tels que le contexte ayant entouré le début de leur participation au programme, leurs expériences et perceptions en lien avec les différents éléments constitutifs du programme, l'environnement dans lequel celui-ci était dispensé, leur motivation et leur engagement à l'égard du programme et du changement, de même que leur décision de mettre fin à leur participation au programme. Nos propositions de thèmes étaient ouvertes et générales (par ex. : « J'aimerais d'abord que vous me décriviez le contexte et les circonstances ayant entouré le début de votre participation au programme »; « J'aimerais que vous me parliez de votre motivation et de votre engagement tout au long du programme »). Lorsque nous considérons les propos des participants incomplets ou insuffisamment précis, ou alors que nous ne voyions pas les liens entre ceux-ci et le thème discuté, des relances et demandes de clarification étaient faites.

Notons que les participants qui ont à la fois abandonné un programme et complété un autre programme ont été amenés à comparer leurs deux expériences. Les consignes de départ (énoncés visant à amorcer l'entrevue) variaient donc en fonction du profil des participants. La version finale de la grille d'entretien, qui inclut les deux consignes de départ différentes, se trouve à l'Annexe I.

2.2.2 Fiches signalétiques

Au moment de l'entrevue, les participants ont rempli une fiche signalétique (Annexe II) pour nous permettre de recueillir des informations de base (âge, scolarité, état civil, informations sur la

sentence, antécédents criminels, programmes complétés ou abandonnés), ce qui nous a permis de dresser leur portrait sociodémographique.

2.3 Procédure

Le recrutement des participants de cette recherche s'est effectué par l'intermédiaire du Service Correctionnel du Canada. Les critères d'inclusion ont été transmis aux gestionnaires des programmes correctionnels en établissement ainsi qu'à l'Administratrice régionale, Évaluation et Intervention de la région du Québec, qui se sont ensuite référés au Système de gestion des délinquants (SGD) ou à leurs employés pour repérer des participants potentiels. Ces personnes nous ont ensuite communiqué le nom des délinquants sélectionnés.

Lorsqu'un participant incarcéré nous était référé, nous convenions d'une date avec le gestionnaire des programmes du pénitencier ciblé pour nous rendre en établissement et rencontrer le détenu en question. Le gestionnaire des programmes se chargeait d'émettre un laissez-passer (permis de circuler) au détenu, correspondant à la date et à l'heure convenues, et celui-ci se présentait au département des programmes correctionnels de l'établissement où nous venions à sa rencontre. Il est à noter que ces détenus ne recevaient aucune information concernant notre recherche avant ladite rencontre, pour éviter entre autres qu'ils ne consultent d'autres détenus à ce sujet avant notre entrevue, ce qui aurait potentiellement eu pour effet de biaiser leur discours.

La prise de contact avec les participants non-incarcérés s'est effectuée de manière quelque peu différente. En effet, nous contactions d'abord via messagerie électronique les agents de libération conditionnelle (ALC) des participants qui nous avaient été référés par l'Administration régionale du Québec (ARQ) en leur présentant notre recherche et en leur demandant de remettre aux individus ciblés le document d'information préparé à cette fin (voir Annexe IV). Il est à noter que nous avons procédé de cette manière pour les participants en collectivité pour qu'ils puissent notamment planifier du temps dans leur horaire et prévoir leur transport en fonction de la durée des entrevues que nous souhaitions mener avec eux. Une fois que les ALC nous confirmaient l'intérêt des participants, nous communiquions avec ces derniers par voie téléphonique pour prendre rendez-vous à leur Bureau de libération conditionnelle (BLC) habituel ou à leur Centre

correctionnel communautaire (CCC). Nous nous assurons par la suite de confirmer le tout avec les ALC, afin de prévoir la disponibilité des locaux.

Dans des locaux privés et sécuritaires préalablement prévus à cet effet, nous avons donc rencontré chacun des participants individuellement afin de leur expliquer : les objectifs de la recherche; les implications de leur participation; le déroulement de l'heure à venir (entrevue); les principes liés à la confidentialité des données; les exceptions prévues par la loi à cette confidentialité; le fait que leur participation devait être libre et volontaire et qu'ils pouvaient se retirer de la recherche à tout moment; les avantages et les inconvénients liés à la participation à la recherche; l'utilisation ultérieure des données; et la question de l'indemnisation (aucune compensation n'est prévue conformément aux règlements et politiques du SCC). Après avoir eu l'occasion de demander des clarifications et de poser des questions, les participants intéressés signaient le formulaire de consentement rassemblant toutes ces informations (Annexe III). Les fiches signalétiques étaient remplies, et les entrevues pouvaient alors débuter.

Notons que les entrevues ont eu lieu entre le 22 décembre 2018 et le 20 septembre 2019. Dans tous les cas, nous avons débuté avec la consigne de départ et demandé aux participants s'ils avaient des questions avant de débuter. Nous demandions ensuite aux participants d'aborder les différents thèmes présentés précédemment, concernant le programme pour délinquants sexuels abandonné. Nous abordions par la suite, dans certains cas, les thèmes concernant les programmes pour délinquants sexuels (ou autres) réussis. Une prise de notes sommaires durant les entrevues aidait à consigner des idées importantes ou des sujets sur lesquels nous souhaitions revenir plus tard durant l'entrevue. Lorsque tous les thèmes avaient été abordés et qu'aucun élément nouveau ne se retrouvait dans le discours du participant, nous demandions à ces derniers si d'autres éléments ou facteurs que ceux discutés avaient joué un rôle dans leurs expériences d'abandon et/ou de réussite. Dans la négative, nous remercions les participants de leur collaboration, et mettions fin aux entrevues.

Mentionnons que dans tous les cas, nonobstant des différences au niveau de la prise de contact avec les participants en fonction du lieu où nous les avons rencontrés, les entrevues ont été enregistrées pour préserver l'intégrité des informations fournies par les participants. Les

participants ont été identifiés sur l'enregistrement seulement par un code. Une liste des noms des participants et de leurs codes a été créée et est conservée sur un support sécurisé séparément des données de recherche, et sans mention du fait qu'il s'agit de délinquants condamnés pour des infractions sexuelles ou de toute autre information confidentielle ou sensible.

Le magnétophone a été fourni par la chercheuse, avec l'autorisation du SCC. Les enregistrements ont tous été transcrits intégralement. Une fois transcrits, les enregistrements ont été supprimés. Seuls les verbatim ont été conservés à des fins d'analyse. Pour préserver l'anonymat des participants et pour éviter l'identification de tout membre du personnel, tous les prénoms et noms ont été retirés des verbatim.

2.4 Stratégie analytique

La présente étude se voulait exploratoire. La stratégie analytique employée fût celle de la théorisation ancrée. Tel que le précisent Strauss et Corbin (1998) et tel que le rapporte Creswell (2007), la théorisation ancrée vise à générer une théorie, une explication générale ou, en d'autres mots, le schéma analytique d'un processus, d'une action ou d'une interaction. Cette théorie doit être élaborée à partir du discours des participants ayant vécu ou expérimenté le phénomène étudié. Ainsi, la stratégie analytique basée sur la théorisation ancrée exige que le chercheur se distancie de toute notion théorique afin de se concentrer sur la manière dont les participants expérimentent un processus et décrivent celui-ci (Creswell, 2007).

Puisque l'objectif principal de notre étude consiste à l'élaboration d'un modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, cette tradition méthodologique inductive s'avérait tout à fait appropriée pour l'analyse de nos données puisque, comme le soulignait Laperrière (1997), la théorisation ancrée ne vise pas tant la description d'un phénomène que l'élaboration d'une théorie pertinente à partir de celui-ci.

Il importe de mentionner que l'une des caractéristiques principales, sinon centrales, de l'analyse par théorisation ancrée, voire même de la recherche qualitative en général (Deslauriers et Kérisit, 1997), réside dans la simultanéité de la collecte et de l'analyse (Paillé, 1994), en ce sens que chaque analyse permet de mieux orienter l'entrevue suivante. Vu les délais encourus dans le

cadre du recrutement, nous avons pu nous conformer à cette pratique qui, notamment, implique que les grilles d'entrevue, toujours provisoires, soient ajustées en cours de route, témoignant ainsi de la progression de l'analyse (Mucchielli, 1996). Nous avons par exemple, suite à chaque journée d'entrevues, ajouté des sous-thèmes potentiels à explorer, et graduellement accordé moins d'importance à certains concepts qui nous semblaient initialement très importants, mais qui, au fil des entretiens, se sont avérés secondaires à la compréhension du phénomène étudié. Par exemple, la majorité des participants avaient souvent peu à dire sur la façon dont sont perçus les programmes correctionnels en établissement de manière générale. De plus, lorsqu'ils convenaient, par exemple, que ceux-ci étaient perçus négativement, ils ne traçaient pas de liens entre ce constat et leur expérience d'abandon. Nous avons donc moins insisté sur ce thème au fil des entrevues.

En dépit de l'existence d'autres méthodes de codification et d'analyse associées à la théorisation ancrée, par exemple celle de proposée par Laperrière (1997) qui comporte trois étapes non-linéaires (codification ouverte, codification axiale et codification sélective), nous avons fait le choix de nous inspirer des travaux de Paillé (1994) afin d'analyser nos données selon six étapes permettant une analyse progressive, à savoir : 1) la codification ; 2) la catégorisation ; 3) la mise en relation ; 4) l'intégration ; 5) la modélisation ; et 6) la théorisation. Nous avons choisi cette méthode d'analyse puisqu'elle nous semblait un peu plus exhaustive. D'ailleurs, il est possible de constater que les principes centraux de la démarche à laquelle fait référence Paillé (1994) recourent ceux qui composent la méthode décrite par Laperrière (1997).

En résumé, les étapes proposées par Paillé (1994) consistent d'abord à qualifier les divers éléments du discours des participants par des mots ou des expressions (*codification*). À cette étape, les retranscriptions sont analysées ligne par ligne afin que les codes appropriés soient attribués à chaque extrait. Ces codes étaient, dans notre cas, inspirés de nos lectures préalables au sujet de l'abandon du traitement et des thèmes inclus dans notre grille d'entrevue.

Vient ensuite l'étape de la *catégorisation*, qui consiste à faire passer l'analyse à un niveau supérieur, celui de la compréhension d'un comportement ou d'un phénomène, au moyen de catégories plus riches et plus évocatrices. Il s'agit, tel que l'évoque Paillé (1994), de tenter de

nommer le phénomène plus large auquel renvoie le témoignage, ou, en d'autres mots, de placer la codification initiale dans un contexte explicatif plus large. Les catégories ont donc été créées, modifiées ou retranchées au fil des entrevues, le but étant de nous assurer que chacune d'entre elles pouvait regrouper les informations contenues dans chaque nouvelle entrevue. Ce processus a donc pris place jusqu'à la fin de la collecte de données, et même au-delà. C'est ainsi que par exemple, les codes initiaux *Facteurs internes : motivation : début* et *Facteurs internes : dispositions affectives : début* ont éventuellement été regroupées sous les catégories *Dispositions affectives et cognitives favorables* ou *Dispositions affectives et cognitives défavorables*, selon le contenu des extraits.

S'en suit la *mise en relation* de ces différentes catégories, où débute la réelle explication du phénomène étudié. Notons que les liens qui unissent les différentes catégories sont susceptibles de prendre plusieurs formes et se révéler plutôt complexes (Paillé, 1994). C'est pourquoi l'utilisation de schémas s'avère intéressante, puisqu'elle permet la comparaison de ces différentes catégories. C'est donc à cette étape que nous avons constaté que deux voies différentes semblaient mener à l'abandon du traitement et que, de plus, plusieurs facteurs contributifs à la réussite existaient. Nous avons ainsi élaboré nos différents schémas et modèles, en l'occurrence la *Voie #1 – Avant le programme*, la *Voie #1 – Pendant le programme*, la *Voie #2 – Avant le programme* et la *Voie #2 – Pendant le programme*. Dans chacun de ces schémas, les différentes catégories s'enchaînent et mènent soit à l'entrée en programme ou alors à l'abandon du programme. Un cinquième schéma, celui des *Facteurs contributifs à la réussite*, a été créé pour bien représenter la diversité de ces facteurs.

S'impose ensuite l'étape de l'intégration, lors de laquelle le chercheur doit prendre le recul nécessaire pour interroger le matériel et les données obtenues afin d'avoir une vue d'ensemble du phénomène étudié (Paillé, 1994). Dans notre cas, cette étape a permis de mettre en exergue le rôle joué par les conflits survenus avant ou pendant le programme abandonné dans la compréhension du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Elle a parallèlement permis de comprendre la réussite des programmes sous l'angle des perceptions positives, notamment.

La cinquième étape, celle de la *modélisation*, consiste à cerner les principales caractéristiques (propriétés, conditions d'existence, évolution, etc.) du phénomène avant de décomposer le modèle conçu sous formes d'énoncés divers, puis de vérifier si ceux-ci peuvent être confirmés par les données (*théorisation*). Des énoncés tels que « toute expérience d'abandon est précédée par un conflit » et « dans la *Voie #2 – Abandon tardif*, des pensées d'abandon émergent suite à l'élément déclencheur (conflit) » ont été formulés, puis vérifiés.

Notons que l'un des principes clés de la recherche qualitative est celui de la saturation empirique des données, qui indique au chercheur à quel moment il peut cesser la collecte de données, en plus de permettre la généralisation des résultats à l'ensemble du groupe auquel les participants analysés appartiennent (Pirès, 1997). Bien que nous aurions évidemment souhaité procéder aux entrevues jusqu'à l'atteinte d'une saturation empirique des données, nous avons dû nous satisfaire du nombre de participants qui ont pu être recrutés par le SCC (n=7). La saturation n'a donc pas été atteinte dans le cadre de notre recherche, puisque nos dernières entrevues nous ont permis de recueillir suffisamment d'informations nouvelles pour justifier la poursuite de la collecte de données, si celle-ci avait été possible. Malgré tout, nous croyons avoir réussi à extraire de nos données des résultats représentatifs de la population étudiée, qui s'est avérée assez diversifiée en termes d'âge, d'historique délictuel et d'expériences de traitement, notamment. Ainsi, le principe de la diversification interne du groupe étudiée, tel que décrit, encore une fois, par Pirès (1997), a été atteint, bien que de manière plutôt fortuite, le recrutement ayant été effectué en totale dépendance envers le SCC.

Pour conclure ce chapitre, mentionnons que bien que la stratégie analytique privilégiée dans cette recherche fût celle de la théorisation ancrée, nous convenons que le recours à celle-ci s'est probablement avéré trop ambitieux, voire non-optimal, considérant la taille de l'échantillon obtenu. Il est d'ailleurs à noter que puisque le recrutement s'est effectué de manière graduelle, nous ne pouvions pas savoir, au départ, que nous n'aurions accès qu'à sept (7) participants. Tel que mentionné précédemment, nous comptions initialement recruter une vingtaine de candidats. Or, puisque nous avons débuté la recherche en suivant les étapes propres à la théorisation ancrée et que nous désirions nous prêter à cet exercice analytique rigoureux malgré la petite taille de notre échantillon, nous avons fait le choix de conserver cette stratégie jusqu'à

la fin. Nous comprenons toutefois que cette stratégie se serait avérée beaucoup plus adéquate avec un plus échantillon plus important, lequel aurait d'ailleurs permis l'élaboration d'un modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels plus complet et plus solide.

Chapitre 3 – Résultats

La stratégie analytique privilégiée a permis l'élaboration d'un modèle de l'abandon du traitement (programmes correctionnels) chez les délinquants sexuels. Ce modèle comporte deux voies différentes, qui mènent toutes deux à l'abandon volontaire du traitement, mais qui se distinguent à plusieurs niveaux. La première voie s'intitule « Voie #1 – Abandon rapide », tandis que l'appellation « Voie #2 – Abandon tardif » a été attribué à la seconde voie. Chacune de ces deux voies comporte deux phases, en l'occurrence la phase « Avant le début du programme », qui fait référence à tous les événements et circonstances qui se déroulent ou prennent place avant la première rencontre individuelle avec l'intervenant(e) ou les intervenant(e)s, et ne comporte aucune limite au niveau du délai écoulé entre lesdits événements et la première rencontre, puis la phase « Durant le programme », qui fait référence à la période se situant entre la première rencontre individuelle avec les intervenant(e)s et le moment de l'abandon.

De plus, puisque les participants rencontrés ont également été invités à discuter des traitements complétés (réussis), l'analyse de leurs discours à ce sujet a permis l'élaboration d'un modèle représentant les facteurs contributifs à la réussite d'un traitement chez les délinquants sexuels. Ces résultats seront présentés dans ce chapitre.

3.1 Voie #1 (Abandon rapide) – Avant le début du programme

Il convient tout d'abord de mentionner que la « Voie #1 – Abandon rapide » se distingue de la seconde voie par la rapidité avec laquelle les trois participants qui l'ont empruntée (n=3) ont abandonné le traitement, en l'occurrence après quelques séances seulement. En effet, l'un d'eux n'a participé qu'à trois ou quatre séances, un autre a choisi de quitter à la septième séance et le dernier a pour sa part complété deux semaines de programme, soit l'équivalent d'une douzaine de séances.

Cela dit, cette première voie présente également une particularité évidente, c'est-à-dire qu'elle prend naissance dans un conflit existant avant le début du traitement. Ce conflit, qui implique soit le système judiciaire et carcéral et ses acteurs ou certains intervenants de programmes

précédents, est toutefois surmonté par le participant, du moins temporairement, à l'aide d'éléments de motivation intrinsèque et extrinsèque. Ceci permet donc l'entrée en programme. La phase « Avant le programme » de la « Voie #1 – Abandon rapide », est représentée dans la Figure 1.

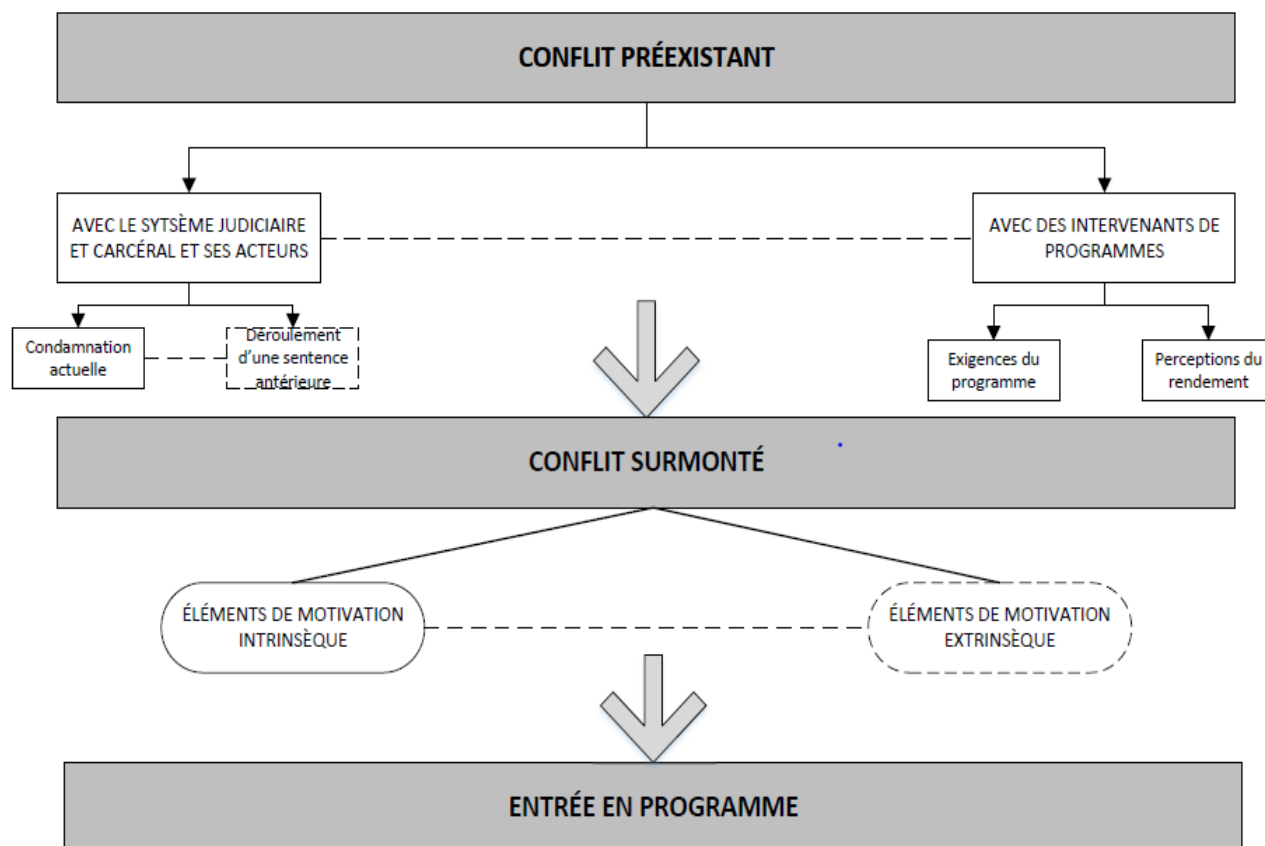


Figure 1. – Voie #1 (Abandon rapide) – Avant le programme

3.1.1 Conflit préexistant

Tel que mentionné précédemment, avant même le début du programme qui sera éventuellement abandonné par les participants qui se situent dans cette première voie, ces derniers rapportent la présence de conflits préexistants avec le système judiciaire et carcéral et ses acteurs en général, ou avec des intervenants de programmes correctionnels précédents. Il est à noter que ces conflits peuvent remonter à plusieurs années, à quelques mois ou à quelques semaines avant l'entrée en programme. Bien que les participants ne tracent pas un lien direct (causalité) entre ceux-ci et

l'abandon du programme, lesdits conflits sont néanmoins suffisamment significatifs pour faire partie de leur récit d'abandon, et méritent donc, à ce titre, d'être représentés dans le modèle.

Ainsi, deux des trois participants ayant emprunté cette première voie vers l'abandon du traitement indiquent avoir vécu des expériences préalables négatives au sein du système judiciaire et carcéral, à la fois dans le cadre du déroulement d'une sentence antérieure et dans le cadre des procédures et circonstances ayant mené à leur condamnation actuelle. Ce sont ces expériences qui ont entraîné, du moins de leur point de vue, un conflit entre eux et le système judiciaire et carcéral et ses intervenants de façon générale.

L'un de ces deux participants rapporte pour sa part des insatisfactions en lien avec les procédures et circonstances ayant mené à sa condamnation actuelle uniquement.

Euh là, on m'a apporté à Rivière-des-Prairies. Où on était dans un régime, enfermés 19 heures sur 24. Ok. Puis le weekend, c'était 21 heures sur 24. Vous comprenez, on arrive, on passe d'un...de la totale liberté, moi j'travaillais au-dessus de 100 heures par semaine, à c'te milieu-là. C'te milieu-là de vie qui...pis là ben trois ans après, pendant 34 mois que j'étais enfermé comme ça, t'sais à ne rien faire, avec aucun programme, t'sais on avait aucune activité. D'abord, on avait une heure de gymnase par semaine. Et des fois ben, on avait une heure de cour, de sortie dans la cour extérieure. Fait que c'qui fait qu'un moment donné avec euh...certaines révoltes là-dedans, t'sais [...]. Pis euh...me méfiant beaucoup de...du système carcéral, parce que m'a vous dire franchement, j'ai pu confiance au système de justice. (P2)

L'autre participant, quant à lui, rapporte à la fois des expériences négatives en lien avec le déroulement de sa sentence fédérale précédente et des insatisfactions quant à sa condamnation actuelle. Ces expériences transcendent d'ailleurs son récit et y occupent une place prépondérante. Voici donc quelques extraits particulièrement éloquentes.

D'abord, concernant sa condamnation actuelle, cet extrait témoigne bien de l'état d'esprit du participant et du conflit qui existe entre lui et le système.

T'sais, tu fais 15 mois de prévention à [nom du centre de détention], tu te fais donner deux ans de prison pis claquer 10 ans à contrôler pour deux appels obscènes, c'est payé cher. C'est payé très cher. Moi, j'aurais préféré avoir cinq ans ferme, quitte à le faire plein, pas avoir de compte à rendre à personne. J'aurais sorti pis j'aurais eu la tête tranquille. T'es en dedans, y t'écœurent pas, t'sais. Tu fais ta cellule, tu fermes ta porte pis bonjour la visite. Là...c'est pas ça là. L'avocate que j'avais au dossier, c'était pas une bonne avocate parce que si ça avait été le cas, elle aurait pu *dealer* cinq ans à contrôler au lieu de 10, admettons. Ou me dire : « Ben regarde, j'vais m'arranger pour que t'aies

un quatre ». [...] Mais ça a pas été le cas. [...]. Ça, je l'ai pas digéré, pis encore aujourd'hui je le digère ben mal. J'vais toujours l'avoir sur le cœur. (P7)

Puis, concernant les tensions accumulées lors de sa sentence fédérale précédente, le participant raconte :

Je travaillais au garage, je lavais les voitures de gardien, j'ai fait une tentative d'évasion. Pourquoi? Parce que les Commissaires refusaient de m'envoyer au programme, justement, à La Macaza. Ça, c'est peut-être une raison que j'pourrais te donner pourquoi sur la dernière sentence, j'étais pas chaud chaud à l'idée de faire le programme. [...]. (P7)

Pour résumer son opinion du SCC et de ses différents acteurs en général :

En tout cas, j'ai 25 ans de pen de fait là, pareil. Mais j'ai jamais eu un bon rapport d'évaluation...psychologique, psychiatrique, sexologique, nomme-les toutes là, c'est du pareil au même. Ils se basent sur le premier. Pis y regardent tous les anciens rapports, ils se forcent pas eux autres-là, c'est trop dur. (P7)

Deux des trois participants se situant dans la « Voie #1 – Abandon rapide » rapportent quant à eux des conflits avec des intervenants de programmes correctionnels avant le début de leur participation au traitement abandonné (intervenants précédents). Il est à souligner que la nature desdites conflits diffère chez ces deux participants.

Pour le premier, le conflit émerge d'une certaine divergence au niveau de la perception de son rendement au terme de sa participation au programme préparatoire au Centre régional de réception (CRR).

Pis un moment donné ben il m'a contrarié. Pas contrarié, s'cusez, on était pas d'accord sur deux, trois points, genre que moi j'avais ben spécifié au début, pis il me dit « Tu fais ça rien que pour te sauver du temps de détention, t'sais ». Pis moi j'avais ben spécifié au début que c'était pour devenir une meilleure personne, ok. Puis euh, bon fait que, un moment donné j'ai dit « De toute façon tu vas faire pareil ce que tu veux, fait qu'écris dont ce que tu veux, moi j'ai terminé pour moi ». Fait que j'me suis levé pis j'suis parti. Pis j'pense...ça l'a fâché, fait qu'il a un peu pesé sur le crayon. [...] quand j'l'ai rencontré après dans le couloir, j'y ai dit : « Vous savez, j'suis d'accord à 90%, mais que...j'vous remercie beaucoup monsieur d'avoir... ». J'y ai dit : « Par contre, vous avez dit, vous avez écrit que t'sais...j'avais pas participé dans l'cours, mais j'pense que t'sais, j'ai très bien participé aux ateliers ». (P2)

Pour le second, il s'agit plutôt d'un désaccord à propos des exigences du programme, lesquelles avaient été énoncées par des intervenantes précédentes lors de sa participation à un programme qui a dû être interrompu pour des motifs administratifs. Il avait effectivement, à ce moment, réagi

à une demande de dévoiler son cheminement criminel, mais ses intervenantes avaient su le calmer en cessant de lui en parler.

Bon, on a fait le module un. (Silence). Rendus euh...après ça, ils te rencontrent après chaque module. Rencontre individuelle. Là, y te demandent de dévoiler. Moi, j'ai toujours dit qu'il en était pas question, pis je l'ai toujours dit devant toute la classe. [...] Après ça euh...un matin j'ai dit à [nom de l'intervenante] pis à l'autre, j'ai dit : « Moi j'décrisse ». Fait que y'ont dit « Non non non va-t-en pas, assis-toi icitte ». Y m'ont dit « assis icitte », y'ont été se parler dans l'passage, j'sais pas trop. Y m'ont dit « Non non non, va-t-en pas ». Pis là euh...j'sais pas qu'est-ce qu'y se sont dit, y m'ont ramené dans classe pis j'en ai pu jamais réentendu parler. (P3)

3.1.2 Conflit surmonté et éléments de motivation

Les conflits préexistants énoncés, peu importe leur nature, sont surmontés au moment où les participants se voient offrir la possibilité de débiter le programme correctionnel prescrit à leur dossier. En effet, des éléments de motivation intrinsèque et, dans certains cas, extrinsèque, amènent ces derniers à accepter de participer audit programme, et ce, en dépit de leurs insatisfactions ou conflits antérieurs. Certaines réticences sont tout de même perceptibles dans la manière dont certains parlent de leur décision d'intégrer le traitement proposé.

Interrogés à propos des motifs qui les ont amenés à accepter de participer au programme correctionnel abandonné, les trois participants ayant emprunté cette première voie verbalisent au moins un élément de motivation intrinsèque, comme par exemple la volonté de travailler sur eux-mêmes ou de comprendre leurs problématiques.

Euh, oui madame, comme j'vous dis, moi c'est de travailler sur moi-même. (P2)

Ben oui, c'est sûr, c'était pour m'aider à comprendre mes problématiques. Surtout pour ça. (P7)

Deux des trois participants énoncent également des éléments de motivation extrinsèque, en spécifiant parfois que ceux-ci ne constituent pas l'élément central de leur décision. Ces éléments de motivation extrinsèque sont en lien avec la possibilité d'une déclassification sécuritaire ou d'une libération plus rapide.

C'est sûr qu'une petite motivation, c'est de s'en aller au minimum, ok, ça fait partie des motivations, mais en ce qui me concerne, c'est pas la raison principale. Parce que, de toute façon, on sort aux deux tiers quand même, ok. (P2)

Ben oui, c'est sûr, c'était pour m'aider à comprendre mes problématiques. Surtout pour ça. Pis aussi ben...avoir une réduction de peine. (P7)

En résumé, les participants se situant dans la « Voie #1 – Abandon rapide » font leur entrée en programme dans des circonstances mitigées, c'est-à-dire après avoir été en conflit avec le système judiciaire et carcéral et ses acteurs ou avec des intervenants de programmes correctionnels précédents, et ce, dans un passé proche ou lointain. Ces conflits sont certes surmontés à l'aide d'éléments de motivation intrinsèque et, dans deux cas, extrinsèque, mais il n'en demeure pas moins que l'entrée en programme ne s'effectue pas de manière très enthousiaste.

3.2 Voie #1 (Abandon rapide) – Pendant le programme

Tel que représenté à la Figure 2, les participants qui se situent dans la « Voie #1 – Abandon rapide », font leur entrée en programme dans des dispositions affectives et cognitives variables, mais vont inévitablement développer des insatisfactions à l'égard de leurs intervenants et, parfois, de manière secondaire, des insatisfactions envers leurs coparticipants. S'en suit une période de tolérance à l'insatisfaction, suivie de l'abandon.

3.2.1 Entrée en programme

Deux des trois participants considèrent s'être trouvés dans des dispositions affectives et cognitives favorables à leur participation au programme au moment d'amorcer celui-ci. Ces derniers qualifient généralement leur participation (avant l'abandon) positivement.

Ainsi, le premier participant rapportant s'être trouvé dans des dispositions favorables indique qu'au début du programme, il reconnaissait avoir des problèmes et voulait changer.

Mon but c'est de m'améliorer dans la vie. Ok. Puis, c'est d'aller chercher justement, tant qu'à être incarcéré, c'est de prendre tout le meilleur de chaque situation pour faire de moi une personne meilleure. (P2)

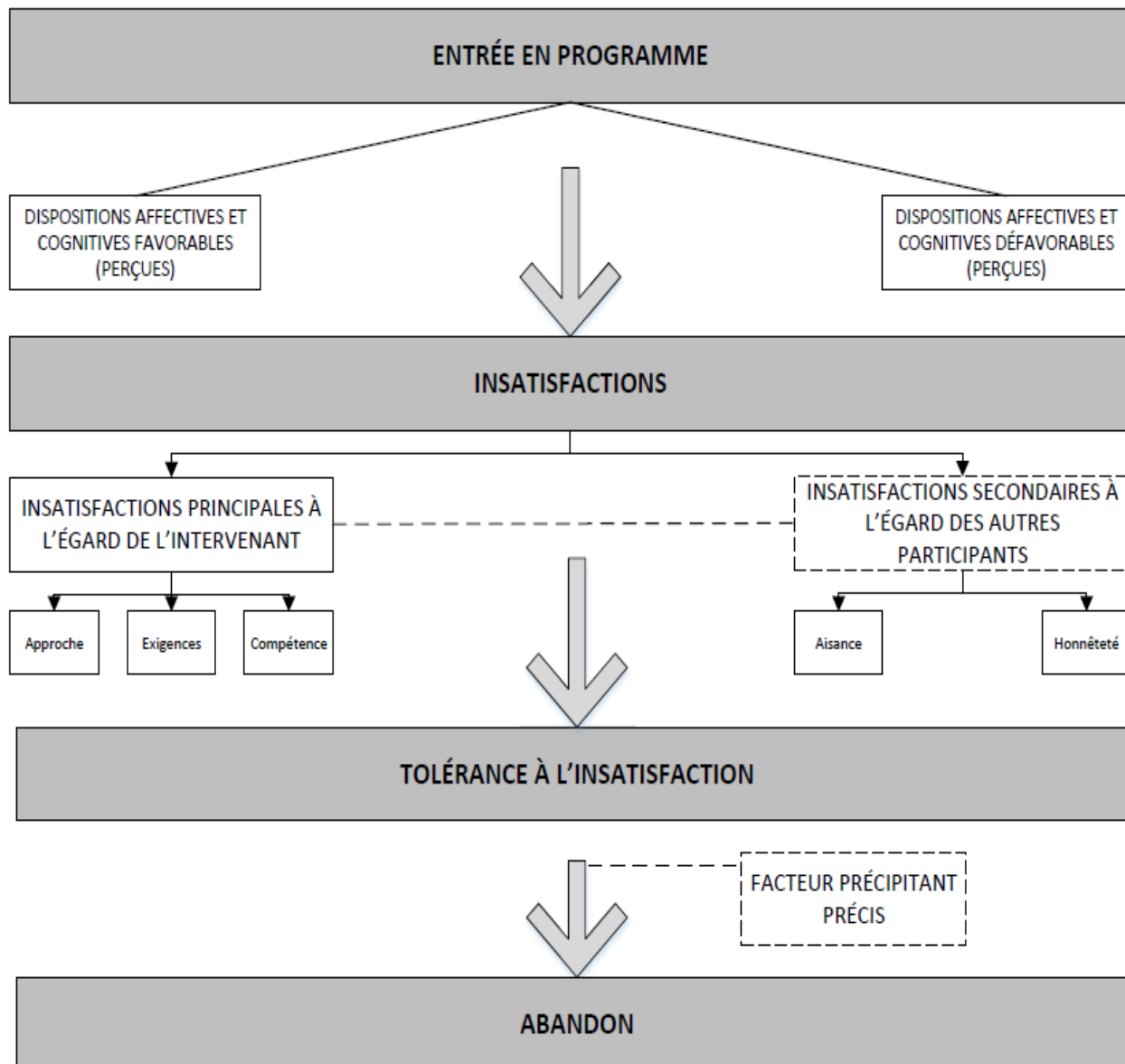


Figure 2. – Voie #1 (Abandon rapide) – Pendant le programme

Le second indique pour sa part ne pas avoir été touché par l'interruption de son programme précédent pour des motifs administratifs, et s'être simplement adapté aux circonstances.

Moi, ça a pas affecté mes affaires. Moi...non. Moi y m'ont dit « T'es dehors parce t'es pas...y'en a trop ». Fait que j'ai dit « Ok, on va commencer l'prochain groupe ». (P3)

Il est à souligner que de l'avis de ces deux participants, leur implication dans le programme (avant l'abandon) était somme toute positive. En effet, malgré le fait qu'ils aient rapidement abandonné le programme, ils considèrent avoir été de bons participants.

Pourtant, j'veux, t'sais, pis j'me concentre, pis j'écoute. J'essaie de trouver là des fois, entre les lignes, de lire entre les lignes. (P2)

[...] que le programme dure six mois ou huit mois, j'me fous. J'ai jamais manqué une seule fois, j'ai tout l'temps arrivé à l'heure, j'ai tout l'temps...écouté qu'est-ce qui se passait, quand on faisait des exercices ou sur les papiers, sur les tableaux n'importe quoi, j'ai tout l'temps participé avec le groupe. Y'a pas de problème là. (P3)

Or, le troisième participant se situant dans cette voie révèle, quant à lui, qu'il était plutôt aux prises avec des dispositions affectives et cognitives défavorables au moment d'entamer son programme, puisqu'il était en réaction face au système. Il ne qualifie cependant pas sa participation dans son récit, peut-être puisqu'il a abandonné après trois ou quatre séances seulement et qu'il ne garde à ce jour pratiquement aucun souvenir de son expérience, d'ailleurs.

Ben, c'est sûr que...c'est sûr que j'étais pas bien là. J'étais pas bien dans ma tête. [...]. Fait que ça c'est sûr, dans l'état d'esprit que j'étais...J'étais pas bien. J'en voulais au système. [...]. Peut-être que j'étais pas prêt, je sais pas. Me rappelle pas trop là. (P7)

3.2.2 Insatisfactions

Nonobstant de la perception qu'ils ont de leurs dispositions affectives et cognitives (favorables ou défavorables) personnelles, tous les participants qui empruntent la « Voie #1 – Abandon rapide » développent des insatisfactions à l'égard de leurs intervenants et, dans une moindre mesure, des autres participants, le tout assez rapidement.

Les insatisfactions à l'égard des intervenants se retrouvent dans les récits de tous les participants qui se situent dans cette voie, et concernent différents aspects, soit : l'approche thérapeutique, les exigences et la compétence. Ces aspects ne sont pas mutuellement exclusifs puisqu'au contraire, certains participants en énoncent plusieurs.

Tous les participants rencontrés et se situant dans cette voie rapportent avoir été, à un moment ou à un autre, en désaccord avec leurs intervenants à propos de l'approche thérapeutique adoptée par ces derniers en matière d'intervention. La façon dont les intervenants leur parlaient et interagissaient avec eux, par exemple, suscitait des insatisfactions chez ces participants.

C'était pas bon. Comme j'ai dit, j'étais pas d'accord avec eux autres, avec leur philosophie, leur approche, la façon qu'ils parlaient...en tout cas. Ce qu'on leur enseigne, quoi. (P7)

De surcroît, l'un de ces trois participants indique avoir été insatisfait des exigences de ses intervenants, qui selon lui insistaient pour que les participants dévoilent leurs délits dans les moindres détails. Ces insatisfactions rejoignent d'ailleurs le conflit préexistant énoncé par ce participant dans la phase « Avant le programme ».

Parce que moi j'leur ai dit depuis l'début : « J'pas dans un bureau de bien-être social pour conter ma vie ». Pis j'suis...j'leur ai dit : « J'ai pas fait le tour des palais de justice pour savoir la vie d'une pis d'l'autre ». Que ça m'intéressait pas. Que ça peut aider au groupe, oui, de...d'une chose que l'gars peut avoir dit « J'ai abusé d'une jeune fille de 14 ans, euh... », ok, mais de rentrer dans les détails [...] ça m'intéresse pas. (P3)

Ce même participant, de même qu'un autre, perçoivent que leurs intervenants n'étaient pas suffisamment compétents pour dispenser le programme de traitement offert. D'ailleurs, des mots à connotation très négative ressortent de leur discours, tels que « caves », « incompetence totale » et « improvisation ».

De même, ces caves-là. Moi j'appelle ça des caves, de même. Psychologue, j'appelle pas ça psychologue...(P3)

Puis j'vois que...les gens qui sont en avant de moi sont...J'aime pas, mais j'vais être obligé de dire les choses comme ils sont là, incompetents. De l'incompétence, totale. [...]. Mais un moment donné, c'est que tu vois que c'est complètement de l'improvisation. (P2)

Finalement, le dernier participant se situant dans la « Voie #1 – Abandon rapide » exprime de son côté avoir vécu des insatisfactions par rapport aux autres participants du groupe. Il rapporte avoir perçu ses pairs comme étant malhonnêtes, voire hypocrites. Ces insatisfactions sont qualifiées de « secondaires » puisqu'elles n'occupent pas une aussi grande place dans le récit dudit participant que les insatisfactions à l'égard des intervenants et, surtout, qu'elles ne se retrouvent pas dans la majorité des discours.

J'dirai pas de chiffre là, mais la plupart des participants au programme sont là pour sauver du temps, ok, sont là pour sortir au plus vite. Ok, quand même que le formateur est...ok moi j'pas capable de faire ça madame. Pas capable de faire à semblant, j'suis pas bon comédien. [...]. J'suis pas capable des hypocrites, ok. J'suis pas capable. (P2)

3.2.3 Tolérance à l'insatisfaction

Suite à l'apparition des insatisfactions rapportées par les participants, ces derniers entrent dans une phase de tolérance à l'insatisfaction, qui constitue en fait la période durant laquelle ils continuent à participer au programme en dépit de leurs insatisfactions. Puisque cette première voie se définit par la rapidité de l'abandon des participants qui en font partie, la phase de tolérance à l'insatisfaction ne dure que quelques jours. Elle semble en fait se dérouler si rapidement que les participants ont du mal à bien définir les pensées et les sentiments, par exemple, qui y prennent place.

Cela dit, l'un des participants explique clairement avoir songé à l'idée d'abandonner le programme, mais être resté pour voir si les choses allaient changer.

La troisième journée madame, j'me serais levé pis j'aurais parti si j'me serais écouté. Mais j'suis resté deux semaines, j'ai examiné pis euh...trop d'agressivité. Beaucoup trop d'agressivité pour rien. [...]. Pis c'était vraiment pas structuré. Dans le sens que le matin, on prend le pouls de tout le monde, comment tu te sens ce matin. L'autre matin, c'est pas ça. (P2)

Un autre participant raconte s'être fait un scénario d'abandon précis durant la phase de tolérance à l'insatisfaction.

Avant que, avant l'événement? Oui pis si...si y'était pour me demander comment, « Dévoile-toi pour ci, pour ça, pour ça », ça aurait été la même affaire. J'aurais dit : « Ça te r'garde pas ». « Ça ne te regarde pas ». C'est ça j'y aurais dit : « Continue, m'a continuer l'programme, ma vie privée ça te r'garde pas ». Si y'aurait dit « Ben t'es obligé, sans ça tu t'en vas », « ben j'y aurais dit « J'm'en vas ». (P3)

Le dernier participant semble quant à lui avoir utilisé cette phase de tolérance, où il est resté dans le programme malgré ses insatisfactions, pour réfléchir aux conséquences d'un abandon et accepter celles-ci.

J'ai dit « Bon, j'vais gagner un an, deux ans max, pas plus, un an et demi mettons, j'm'en fous là, j'vais le faire mon temps ». (P7)

3.2.4 Facteur précipitant précis

Dans deux cas, un facteur précipitant, en l'occurrence un comportement ou des propos provenant des intervenants, survient durant la phase de tolérance à l'insatisfaction. Les participants ne tolèrent pas ce comportement ou ces propos, ce qui mène à l'abandon du programme. Il est d'ailleurs à noter que le seul participant (P7) qui ne rapporte pas avoir fait face à un tel facteur ne garde pas un très bon souvenir de sa très courte participation au programme abandonné. Il est donc possible qu'il ait lui aussi fait face à un tel événement précipitant, mais qu'il l'ait simplement oublié.

Pour les participants qui font face à un facteur précipitant précis, donc, l'abandon survient rapidement, voire immédiatement après l'apparition dudit facteur précipitant (comportement ou propos des intervenants).

Bon, pis on me dit que bon, exemple, j'ai des problèmes avec les femmes. « Madame, c'est pas parce que j'argumente un peu avec vous...Comment pouvez-vous dire que j'ai des problèmes avec les femmes, t'sais? ». [...] moi j'ai pas de problème de raciste ou de sexe, t'sais de féministe. Moi j'ai...un problème avec l'imbécilité. T'sais c'est ça. J'suis pas raciste moi, complètement pas. Moi, c'est les imbéciles que j'aime pas. Puis euh...c'est ça qui a fait qu'un moment donné, j'me suis levé. Puis désolé là, mais j'me sens pas à ma place. (P2)

Le dernier participant, pour sa part, raconte, tel qu'indiqué précédemment, avoir abandonné sans qu'un quelconque événement précipitant ne survienne.

J'ai peut-être fait trois ou quatre présentations là...euh...de programme. Mais j'ai abandonné rapidement. Ça a pas été...Je me sentais pas bien dans ça, à cet endroit-là. Peut-être que j'étais pas prêt, je sais pas. Me rappelle pas trop là. (P7)

En résumé, les participants qui empruntent la « Voie #1 – Abandon rapide », font le choix de mettre un terme à leur participation au programme après avoir expérimenté des insatisfactions à l'égard des intervenants et, dans une moindre mesure, des autres participants du groupe. Ces insatisfactions surviennent peu importe les dispositions affectives et cognitives (favorables ou défavorables) dans lesquelles ils considéraient se trouver au moment de l'entrée en programme, d'ailleurs. Ils tolèrent ces insatisfactions durant quelques jours, mais cette période de tolérance prend fin, dans la majorité des cas, lorsqu'un facteur précipitant, en l'occurrence un

comportement ou des propos des intervenants, entre en jeu. S'ensuit, presque immédiatement, l'abandon.

3.3 Voie #2 (Abandon tardif) – Avant le début du programme

Contrairement aux participants qui se situent dans la « Voie #1 – Abandon rapide », ceux qui se situent plutôt dans la « Voie #2 – Abandon tardif » (n=4) abandonnent le programme dans lequel il se sont engagés après plusieurs semaines, voire plusieurs mois. C'est pourquoi il est question d'abandons « tardifs ». Tel qu'illustré dans la Figure 3, durant la phase « Avant le programme », cette voie se caractérise non pas par la présence d'un conflit préexistant comme dans la « Voie #1 – Abandon rapide », mais plutôt par la présence d'un facteur de vulnérabilité préexistant qui est surmonté ou tout simplement ignoré au moment où le participant choisit de participer au programme. Encore une fois, des éléments de motivation intrinsèque et extrinsèque contribuent à ladite décision de débiter un programme.

3.3.1 Facteur de vulnérabilité préexistant

Bien que les participants qui se situent dans cette seconde voie, contrairement à ceux de la première voie, ne rapportent pas avoir vécu de tensions ou de conflits particuliers avant leur participation au programme abandonné, il est possible de remarquer la présence de certains facteurs de vulnérabilité préexistants ou, en d'autres mots, de circonstances ou de caractéristiques personnelles précises ayant précédé le début dudit programme. Ces facteurs teintent non seulement l'entrée en programme des participants, mais ressurgiront également pendant le programme et viendront jouer un rôle dans l'abandon lui-même.

Trois facteurs de vulnérabilité sont rapportés par les quatre participants se situant dans cette seconde voie : les opinions externes négatives à l'égard du programme, les dispositions affectives et cognitives défavorables et la sous-estimation du besoin personnel de traitement.

En effet, l'un des participants indique clairement avoir entendu des commentaires négatifs de la part des autres détenus du pénitencier à l'égard des programmes correctionnels, et ce, durant de nombreuses années avant de débiter le programme ciblé à sa planification correctionnelle.

Fait que durant ces trois années-là euh...on se l'cachera pas, on entend que du négatif de La Clinique. Tous les détenus qui sont allés, pis qui se retirent, qui lâchent, on entend que du négatif tout l'temps tout l'temps. Faut que j'ai été trois ans de temps à entendre du négatif de La Clinique pis j'savais que mon tour s'en venait. (P6)

Deux autres participants, quant à eux, estiment qu'ils étaient aux prises, avant même le début du programme, avec des dispositions affectives et cognitives défavorables. Celles-ci étaient donc sans lien avec le programme lui-même. L'un de ceux deux participants était affecté par une rupture amoureuse, tandis que le second considère qu'il n'était tout simplement « pas ouvert » à cette époque.

Par contre, je venais de vivre une rupture avec une personne. Euh, avec quelqu'un que je correspondais depuis plus d'un an. Et, euh, j'étais beaucoup plus atteint par cette rupture que je croyais. (P1)

J'étais pas ouvert à m'aider. Ben à m'aider...j'étais pas ouvert à parler d'moi. [...]. J'ai ben d'la misère à parler d'mes émotions, à parler de c'que j'vis là, t'sais. [...]. J'étais pas euh... j'étais résistant. (P5)

Le dernier participant (P4), quant à lui, sans le nommer de cette façon, sous-estimait ses besoins en termes de traitement avant même le début du programme. Il évaluait en fait que la référence vers un programme d'intensité élevée en délinquance sexuelle était injustifiée.

Si j'serais pour la même sorte de délits, si j'vendrais encore de la drogue...j'sais pas si tu vas m'suivre là. [...] si j'faisais encore des vols...si j'faisais...t'sais tu comprends? Si j'étais encore dans les motards là [...]. Là j'aurais pu justifier leur affirmation de m'laisser dans un programme d'intensité élevée. Mais là, j'ai fini mon secondaire, j'ai travaillé légalement chez IGA, j'ai été DJ pis j'ai été bussboy au Fuzzy à Sherbooke, pendant que j'étais là. J'me suis trouvé une job en tant que photographe artistique pendant mes années au collège à Lionel-Groulx. Fait que j'veux dire... j'ai entamé des études collégiales là. (P4)

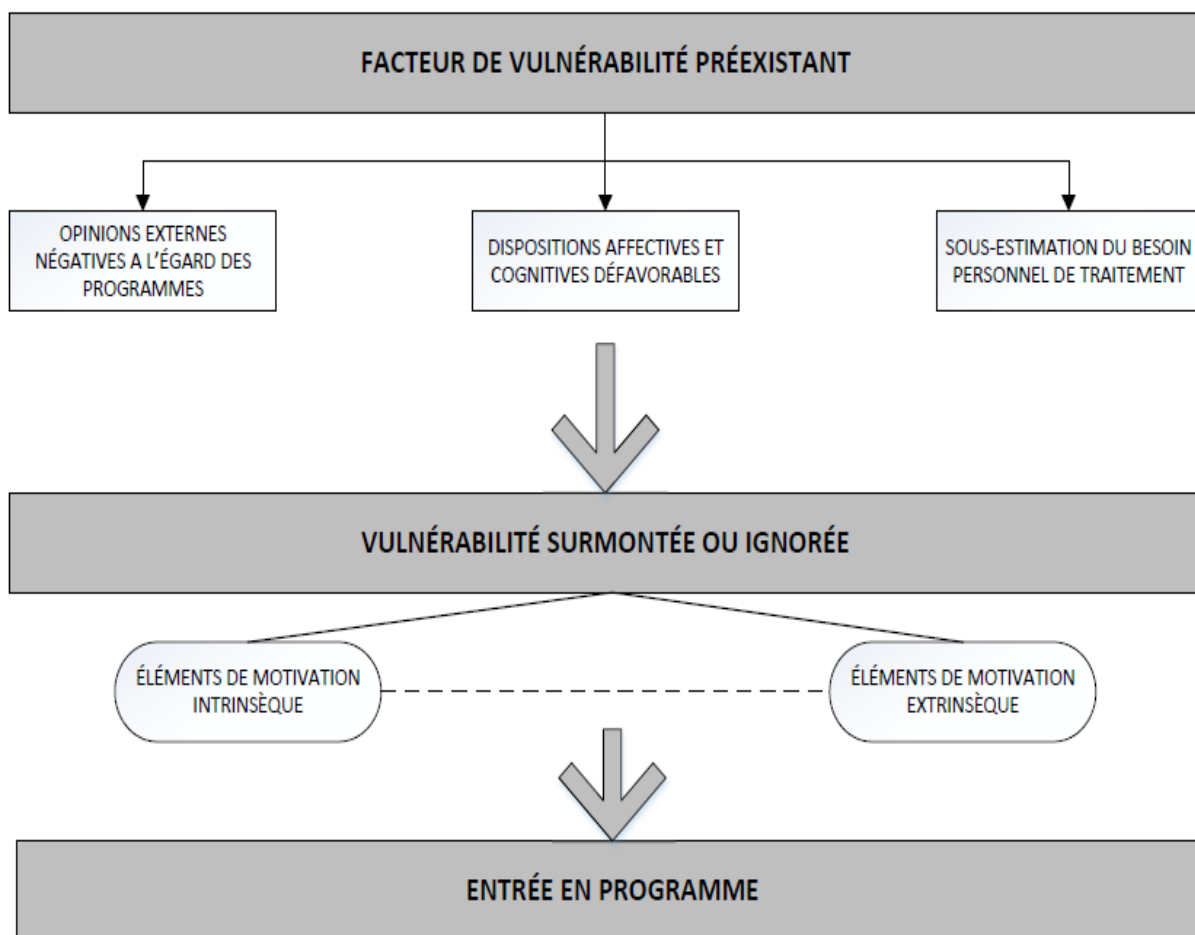


Figure 3. – Voie #2 (Abandon tardif) – Avant le programme.

3.3.2 Vulnérabilité surmontée ou ignorée

Dans tous les cas, et peu importe la nature du facteur de vulnérabilité présent chez les participants, ces derniers parviennent à surmonter celui-ci ou à l'ignorer, du moins temporairement, de manière à faire leur entrée dans le programme correctionnel qui leur est offert. Des éléments de motivation intrinsèque et/ou extrinsèque sont ainsi, dans chaque cas, mis à contribution.

Trois participants évoquent d'abord des éléments de motivation intrinsèque, dont la volonté de comprendre leurs problématiques et le désir de continuer de travailler sur les objectifs personnels.

Le participant P6 explique avoir très consciemment fait fi des opinions externes négatives à l'égard des programmes correctionnels entendues durant ses premières années d'incarcération, le tout à l'aide d'une motivation tout à fait intrinsèque.

Fait que j'me suis dit ben « Laisse faire les commentaires que tu entends, pis vas-y selon toi ce que tu sens. Y doit avoir des choses de bonnes à aller chercher là-dedans ». Fait que j'ai tout effacé ce que j'avais entendu comme négatif, j'me suis présenté [...]. (P6)

Contrairement au participant P6, les deux autres participants ne font pas directement référence à leur facteur de vulnérabilité préexistant, en ce sens où ils n'affirment pas explicitement s'être servis des éléments de motivation rapportés, à savoir la volonté de travailler sur leurs objectifs personnels et celle de comprendre leurs problématiques, pour surmonter ladite vulnérabilité. Ils donnent ainsi plutôt l'impression d'avoir tout simplement ignoré celle-ci.

Et j'voulais. J'voulais compléter ce programme-là, je croyais que j'étais capable de le faire quand même, ce programme-là. [...]. Ce que je voulais aller chercher dans le programme. Garder, garder en tête les objectifs que j'avais déjà. Qui étaient euh...importants. (P1)

Et en premier lieu, j'ai accepté parce que j'me suis dit ah, j'tais dans un *beat* que j'voulais essayer d'comprendre pourquoi que j'tais revenu en prison. (P4)

Ensuite, trois des quatre participants évoquent avoir été motivés par certains éléments extrinsèques lorsqu'ils ont choisi de s'impliquer dans le programme, en l'occurrence la possibilité d'être remis en liberté plus rapidement et leur niveau de rémunération.

Fait que c'tait comme une sorte de motivation aussi pour moi de...de pouvoir être libéré avant mon deux tiers là, parce que c'est quand même long et pénible ici, faire du temps pour ma part. (P4)

Moi euh, j'ai un niveau de rémunération A, le plus haut niveau de rémunération. Et euh, j'ai toujours eu une crainte euh...que si je demandais à être reporté, que je demandais de ne pas participer à ce programme-là, on me fasse pression avec ça. La rémunération. (P1)

Les participants de la « Voie #2 – Abandon tardif », font donc leur entrée en programme après avoir surmonté ou ignoré leur facteur de vulnérabilité préexistant (opinions externes négatives à l'égard des programmes, dispositions affectives et cognitives défavorables et sous-estimation des besoins personnels de traitement), et après avoir considéré des éléments de motivation intrinsèque et extrinsèque.

3.4 Voie #2 (Abandon tardif) – Pendant le programme

La phase « Pendant le programme » de la « Voie #2 – Abandon tardif » (Figure 4), débute par l'entrée du participant en programme. Survient dans tous les cas un élément déclencheur qui, typiquement, est un conflit entre le participant et ses intervenants ou d'autres participants, lequel suscite l'émergence de pensée d'abandon. C'est finalement un événement précipitant qui vient faire émerger un discours interne décisif menant à l'abandon.

3.4.1 Entrée en programme

À l'instar des participants de la « Voie #1 – Abandon rapide », les participants de la « Voie #2 – Abandon tardif », font leur entrée en programme dans des dispositions affectives et cognitives variables.

Dans les faits, la moitié des participants se situant dans cette seconde voie considèrent qu'ils étaient dans de bonnes dispositions affectives et cognitives au début du programme. Ils se disaient motivés et prêts à s'ouvrir sur leurs problématiques.

Parce qu'une personne comme moi quand moi j'suis allé...j'm'ouvrais déjà. [...]. Moi j'y allais vraiment sincèrement, je travaillais vraiment à l'intérieur de moi, j'ai mis mon âme à nu t'sais. (P6)

Les deux autres participants rapportent de leur côté avoir été dans des dispositions affectives et cognitives défavorables lors de leur entrée en programme. L'un de ces participants affirme qu'il n'était simplement pas motivé à prendre part au programme et qu'il ne comprenait pas ce qu'il se passait à l'intérieur de lui, tandis que le second indique qu'il ne se trouvait tout simplement pas dans un état émotionnel qui lui permettait de bien s'impliquer dans le programme, le tout en raison d'une rupture amoureuse récente.

T'sais j'veux dire, j'ai jamais été motivé...À c'te moment-là j'ai jamais vraiment été motivé. Drette au départ j'étais pas pour le programme. Fait que déjà là, j'étais pas motivé à le faire, ça m'tentait pas. J'étais en dépression à c'te moment-là aussi fait que t'sais c'est...Dans l'temps j'mettais pas de mots là-dessus parce que j'savais pas vraiment c'était quoi que j'vivais. (P5)

Un critère pour moi, pour c'qui est de mes facteurs de risque, c'est l'abandon. L'abandon de quelqu'un. Et ça s'est produit...pendant que j'étais en établissement t'sais. Et...c'est quelque chose que j'aurais pu exploiter pendant ce programme-là, par contre j'étais trop...j'étais trop atteint. (P1)

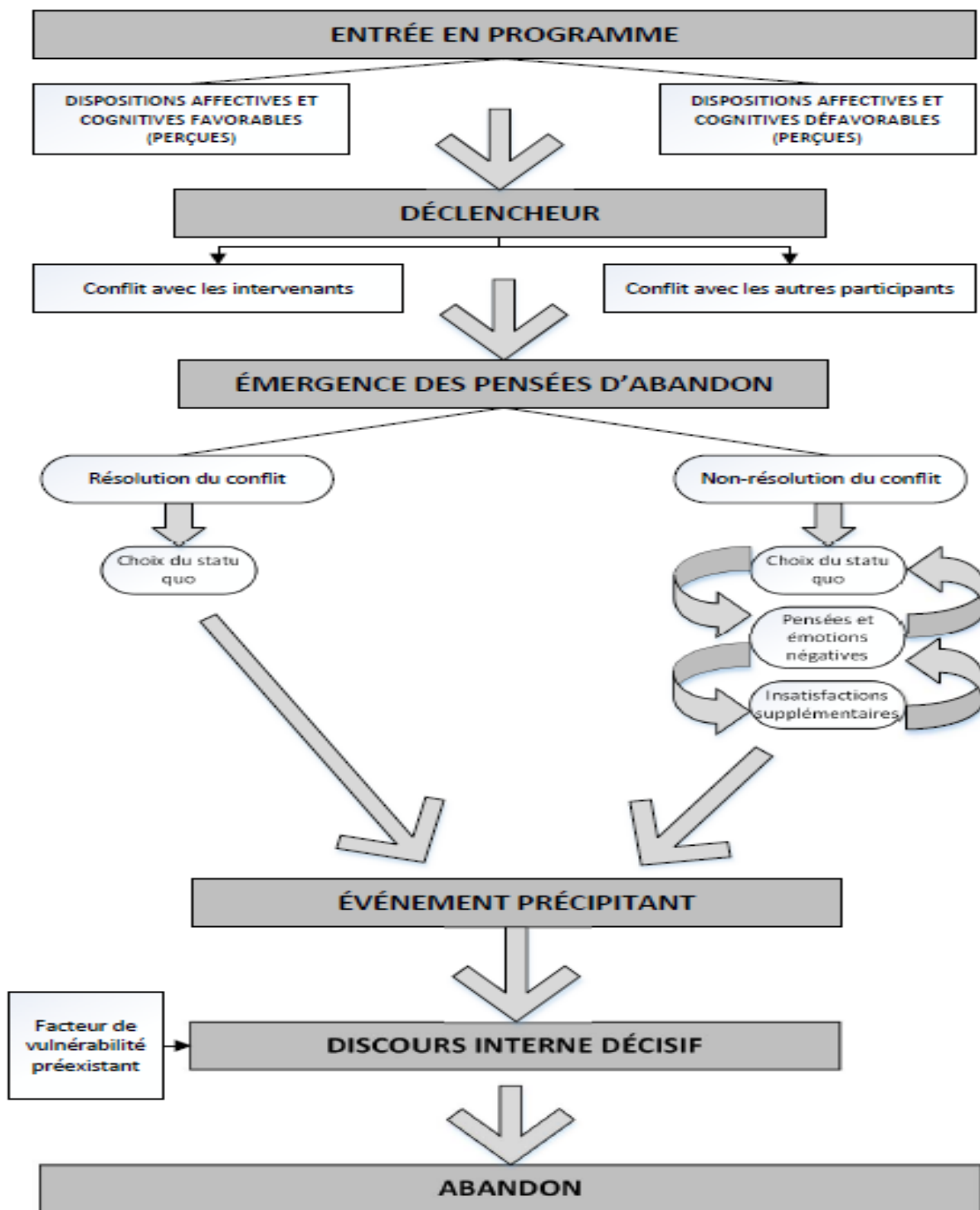


Figure 4. – Voie #2 (Abandon tardif) – Pendant le programme

Le participant P1 considère même qu'il aurait dû refuser le programme au départ, jugeant que ce n'était pas le bon moment pour lui.

Aurait fallu j'dise, j'leur explique exactement là « R'garde, c'est pas l'moment, j'vis des choses pas faciles, j't'en train d'passer à travers quelque chose là pis j'aimerais ça qu'on m'laisse le temps d'passer à travers, pis après ça ben... ». Mais j'ai jamais refusé un programme quand on m'les a offerts. (P1)

3.4.2 Déclencheur

Qu'ils se trouvent dans des dispositions affectives et cognitives favorables ou non, tous les participants de la « Voie #2 – Abandon tardif » font éventuellement face à un déclencheur qui constitue le point de départ de leur processus d'abandon. Chez trois participants, ce déclencheur est un conflit impliquant le participant et ses intervenants. Dans le quatrième cas, le conflit concerne plutôt d'autres membres du groupe.

L'un des participants indique pour sa part avoir vécu un conflit avec son intervenante dès la rencontre individuelle préalable aux séances de groupe. Il raconte que ce conflit l'a mené à avoir des appréhensions face à son intervenante, et que ses perceptions négatives à l'égard de celle-ci n'ont jamais changé durant le programme. Il qualifie même ces circonstances comme un « faux départ ».

[...] j'ai fait la demande pour savoir qui étaient les gens qui étaient dans le groupe. Et elle m'a dit qu'elle n'avait pas le droit de me le dire. Ce n'était pas la vérité, j'avais le droit de savoir qui étaient les participants. Euh...déjà là, le fait d'être atteint par une rupture et de vivre difficilement cette situation-là...euh...quand j'ai appris que j'avais le droit de savoir c'étaient qui les gens, déjà là je parlais avec euh...une appréhension face à la madame en question. (P1)

Les deux autres participants qui rapportent avoir expérimenté des conflits avec leurs intervenants indiquent quant à eux que ceux-ci se sont déroulés durant le programme. L'un de ces conflits est en lien avec un désaccord sur le caractère réaliste des objectifs du participant (P4), et l'autre est en lien avec la pression de performance imposée par les intervenants, telle que perçue par le participant (P6), lors d'un exercice précis. Pour ces deux participants, il est clair que ces conflits ont constitué des moments charnières de leurs parcours en programme, et surtout de leur décision d'abandonner celui-ci.

[...] c'que j'veux dire c'est que le psychologue, lui, y'est allé dire genre à moi comme ça que mes buts pis mes rêves de...à l'école c'était irréaliste t'sais, c'était comme si, comme si j'avais pas l'droit d'aller à l'université pis d'aller étudier en, j'sais pas moi, en crimino, comme toi, ou en sociologie ou...en littérature ou...J'pourrais jamais avoir un bacc, une maîtrise ou un doctorat dans n'importe quelle sphère de ce domaine-là. [...]. Fait que, t'sais comme moi j'comprenais pas sa façon de penser, pis moi y m'a perdu. (P4)

Mais ils étaient demandants t'sais...vu que j'étais un bon participant, j'étais comme obligé tout l'temps de performer. J'peux pas tout l'temps performer, pas comme j'te dis avec les émotions que tu vis pis toute, faut que tu prennes le temps de les avaler, de les digérer fait que...C'était là que...Pis...Y nous faisaient faire des choses comme les fameuses cassettes là, j'sais pas si ça existe encore ça, si y font encore ça. Y nous faisaient faire des genre de cassettes pis le test de l'anneau pis tout ça [...]. Je l'faisais du mieux de mes connaissances, mais si c'était pas bon, c'était un échec pis c'était à recommencer pis j'étais comme...comme si on m'aurait dit « C'est pas correct, c'est pas bon, tu l'fais pas comme faut ». (P6)

Le dernier participant de son côté, ne rapporte pas avoir vécu de conflits avec ses intervenants durant le programme abandonné. C'est plutôt avec un autre participant en particulier qu'il a vécu un problème qui a constitué l'élément déclencheur de son processus d'abandon. D'après le participant, l'autre détenu en question révélait en programme des aspects personnels de la relation intime qu'ils entretenaient au pénitencier, et parlait de ce qui se déroulait dans le programme à l'extérieur du programme.

Y'a eu un bris de confidentialité. Ça j'ai...j'ai beaucoup de misère avec ça. La confiance c'est ben important, pis t'sais dans une place de même c'est censé être ça là, la confiance. T'sais que tout ce qu'on s'parle c'est censé rester là. Pis si un d'la gang parle de mes crimes ou de c'que j'parle à l'extérieur à d'autres gars, ça brise le...le cercle de confiance. Ben...T'sais j'l'ai confronté en programme parce qu'il parlait...il commençait à parler d'moi devant l'groupe. Sans dire mon nom, pendant qu'il parlait au tour de table, sans dire mon nom il parlait de c'qu'on faisait, t'sais en cellule. Parce que, on s'fréquentait t'sais. Il...il parlait de ça sans dire mon nom [...]. Ce qui s'passait dessus l'programme, y'en parlait à d'autres personnes à l'extérieur. (P5)

3.4.3 Émergence des pensées d'abandon

Les conflits dont il a été question précédemment sont présentés dans le modèle comme étant des éléments déclencheurs pour une raison bien précise. En effet, trois des quatre participants tracent un lien direct entre ces conflits et l'émergence des pensées d'abandon. D'ailleurs, les deux concepts (conflit et émergence des pensées d'abandon) sont pratiquement indissociables dans leurs discours.

Il est clair que c'est à partir du moment où les pensées d'abandon émergent que les participants entrent réellement dans le processus d'abandon. Tel que mentionné, pour trois participants, le lien entre le déclencheur et les pensées d'abandon est très explicite, comme dans l'exemple suivant.

J'aurais pu partir au premier coup que j'ai su qu'il avait parlé de moi. J'ai décidé de rester. (P5)

Pour le dernier participant (P1), le lien est plus implicite, plus subtil. Il ne nomme pas à proprement parler des pensées d'abandon, mais plutôt des pensées négatives et une accumulation d'émotions difficiles à vivre. Par contre, l'idée d'abandonner le programme semble lui être venue en tête suite au conflit, puisqu'il affirme avoir continué le programme « quand même ».

Puis euh...malheureusement à cause de...de ce faux départ, c'est parti déjà de travers au départ. J'ai fermé la porte, je n'ai pas ouvert comme j'aurais dû ouvrir. Et j'ai finalement accumulé, accumulé. (P1)

Après avoir expérimenté un conflit (déclencheur) et avoir songé à abandonner le programme, l'un des participants (P5) a pris les moyens pour résoudre le conflit en question. Dans les faits, il rapporte avoir d'abord arrêté de parler au participant qui ne respectait pas la confidentialité, puis l'avoir confronté, ce qui a d'ailleurs mené à la suspension de ce dernier.

Le gars j'avais arrêté d'y parler, c'est peut-être ça qui a fait en sorte que pour me faire chier dans l'fond il...il pensait que j'allais m'en aller du programme parce qu'il parlait de...d'affaires qui me regardaient, t'sais. Mais j'ai *toughé* un peu, peut-être pour y montrer que c'était pas lui t'sais qui décidait là t'sais, que c'était pas lui qui faisait la loi. [...] pis un moment donné j'l'ai confronté t'sais, j'tais tanné là t'sais qu'il parle de mes...mes affaires. Fait qu'il s'est fait mettre dehors. (P5)

Notons que nous considérons ce conflit « résolu » en ce sens qu'avec l'expulsion de l'autre participant, le détenu interviewé n'avait plus de conflit à l'intérieur du programme. Ainsi, après que son problème ait été réglé, il a fait le choix du statu quo, c'est-à-dire qu'il a fait le choix de rester dans le programme, de ne pas abandonner, pour « voir ce que ça allait donner ». Il est à noter que ce participant n'a pas abordé en profondeur, durant l'entrevue, comment s'est déroulé le programme après qu'il ait choisi d'y rester.

Pour les trois autres participants, le conflit (déclencheur) vécu entre eux et leurs intervenants n'est pas résolu. Pourtant, ils font le choix du statu quo, c'est-à-dire de demeurer dans le programme, et ce, pour différentes raisons, soit pour voir si les choses changeront, pour éviter une baisse du niveau de rémunération ou dans l'espoir qu'une solution sera apportée.

[...] avant les Fêtes ça faisait un temps que ça trottait dans ma tête pis t'sais, j'me suis dit « Ah j'vas quand même continuer pour essayer d'aller voir plus loin qu'est-ce que ça va donner ». (P4)

Je me sentais obligé d'y aller. [...]. Toujours la peur de me faire couper mon salaire, la peur que dans mon dossier ça...ça...t'sais...un moment donné on utilise ça comme euh...un prétexte pour...je l'sais pas...me nuire ou...je sais pas. [...]. Fait que j'ai trouvé...j'trouvais que c'tait une tache noire là dans toutes les démarches que j'avais faites. J'disais rien. (P1)

[...] j'aurais aimé, moi ce que j'aurais aimé, c'est qu'on me prenne, qu'on me dise « Ben, monsieur X, venez ici, qu'est-ce qui se passe là? Vous fonctionniez bien là pis on sent que...vous vous accrochez les pieds, vous êtes moins là » (P6).

S'ensuit, pour ces participants, une période où leurs pensées et leurs émotions deviennent de plus en plus négatives. Ils restent néanmoins dans le programme (statu quo), mais semblent continuer de jongler avec l'idée d'abandonner durant ce temps.

Moi quand j'ai commencé à haïr le programme...T'sais je t'ai dit au commencement, les trois années j'avais entendu du négatif, les trois années de négatif sont embarquées d'une *shot*. [...]. Toc. Ouin, c'est arrivé. (P6)

Durant cette période, tous les participants accumulent d'autres insatisfactions, avec ou sans lien avec le déclencheur. Ces insatisfactions sont dirigées contre les intervenants ou les autres participants.

Là c'était lourd là, elle lâchait pas, elle lâchait pas, elle me faisait chier tout l'temps tout l'temps. Pis on dirait qu'elle...elle avait son pouvoir avec le bouton panique. Elle se sentait...on la sentait comme en autorité. (P6)

Y'avait pas d'interactions entre nous autres, y'avait pas de...de...de...C'est comme si l'aspect émotif faisait pas partie du programme. Euh...moi j'vivais des choses, mais j'voyais tout le monde qui disait rien pis tout le monde disait que ça allait bien pis tout le monde disait...moi j'crois pas ça là. C'est impossible là, quand tu travailles dans un programme, ça se peut pas. Fait que ça, ça me retenait aussi. (P1)

3.4.4 Événement précipitant

Pour trois des quatre participants, le cycle qui suit la non-résolution du conflit prend fin lorsqu'un événement vient précipiter la décision d'abandonner le programme. De la même manière, le participant dont le conflit avait été résolu fait également face à un événement précipitant, après avoir choisi le statu quo.

Dans trois des quatre récits, l'événement précipitant est directement relié à l'élément déclencheur du départ. Dans les faits, dans deux cas (P5 et P4), l'événement précipitant est une simple répétition du déclencheur alors que dans le troisième cas (P6), il en découle.

Mais y'a un autre gars qui s'est fait mettre dehors pas longtemps après parce que lui y parlait d'moi à l'autre gars qui s'est fait mettre dehors. Fait que là j'ai fait « *fuck off* ». (P5)

Honnêtement, j'avais pas pris ma décision en premier lieu. J'ai...j'me suis dit « J'vas revenir encore dans l'programme ». J'ai fait deux jours pis la journée que j'suis revenu dans l'programme, le gestionnaire de programme qui s'occupe de mon dossier, dont je ne nommerai pas le nom, mais il m'a encore dit une fois que mes buts étaient irréalistes à l'école. [...]. Lui y m'a perdu là. (P4)

C'est que...le mot va être cru là, la thérapeute, elle me faisait chier là. Elle me faisait chier de plus en plus. De plus en plus elle était sur mon cas, pis même j'me rappelle...ah oui c'est vrai...Y'a même d'autres détenus qui se sont levés pis qui ont dit à celle qui donnait...la thérapeute pour ne pas la nommer, euh... « Lâche-le un peu là ». Pour que les détenus lui disent à elle de me lâcher, parce qu'ils se sont aperçus que j'en donnais beaucoup, beaucoup, pis que là c'était trop prenant pour moi pis que c'est vrai que là...là j'trainais tout le groupe avec moi, là je le sentais là, que j'trainais le groupe. C'est quand ce qui en a deux, là qui se sont levés pis qui ont dit « Regarde, donnes-y un break à lui là, tu y'en demandes beaucoup ». C'est là que ça m'a fait allumer, j'ai dit « Ah tabarnak, ouin là c'est vrai que... ». (P6)

Dans le quatrième cas (P1), le lien entre l'événement précipitant et le déclencheur est indirect, mais tout de même important. Selon le participant, l'événement précipitant est en fait le résultat d'une trop grande accumulation d'émotions et d'insatisfactions de sa part, accumulation qu'il attribue au fait qu'il n'ait pas perçu que son intervenante était honnête au départ (déclencheur). La particularité, dans ce cas-ci, réside dans le fait que c'est l'intervenante qui ait proposé l'abandon du programme en tant que solution, après avoir constaté que rien n'allait plus pour le participant.

Écoute, elle a pas parlé des choses un moment donné. T'accumules, t'accumules, pis un moment donné, pendant l'programme, j'ai comme...j'ai quitté le programme fâché j'pense. Fâché, j'ai quitté le programme fâché, j'me suis en allé l'autre côté, j'avais besoin de reprendre mes sens, parce que j'étais vraiment en train de perdre la tête. Pas dans l'sens de frapper quelqu'un, mais dans le sens de pu comprendre rien de c'qui s'passait autour de moi. L'agente d'programme est venue me rejoindre de l'autre côté, pour me parler. Et elle a ben vu qu'ça marchait pas là. [...] Elle m'a demandé d'y repenser, elle m'a rencontré, elle m'a demandé si j'voulais continuer...(Silence). Elle a compris que j'étais au bout. [...] A m'a offert de laisser tomber l'programme. (P1)

3.4.5 Discours interne décisif

L'événement précipitant, quel qu'il soit, a pour effet de faire apparaître un discours interne décisif favorable à l'abandon du traitement. Ce discours prend place rapidement, puisque l'abandon survient généralement assez hâtivement après l'événement précipitant. Il donne l'impression qu'à ce moment, les participants ont atteint un point de non-retour.

Dans tous les cas, les participants prennent en considération leurs facteurs de vulnérabilité préexistants, retrouvés dans la phase « Avant le programme » dans leur décision d'abandonner, comme si ceux-ci étaient restés en suspens depuis le début du programme, et qu'ils ressurgissaient pour donner un poids supplémentaire au choix d'abandonner.

Par exemple, le participant P5, qui présentait le facteur de vulnérabilité préexistant « Dispositions affectives et cognitives défavorables » au départ, considère que le principal élément décisif menant à l'abandon fut le manque de confiance envers les autres participants, après avoir été victime, à deux reprises, de bris de confidentialité. Toutefois, il ajoute que de toute manière, vu sa piètre implication, il n'avait aucune bonne raison de rester.

Si...si un le faisait, le deuxième l'a fait aussi, c'est sûr qu'y en avaient peut-être d'autres qui allaient le faire là t'sais. Fait que quand t'as pu confiance au monde surtout en détention c'est...c'est ben difficile d'avoir confiance au...en d'autres codétenus. [...]. J'me suis dit que m'impliquais pas, ça m'donnait rien de rester t'sais. (P5)

Le participant P6, dont le facteur de vulnérabilité préexistant était « Opinions externes négatives l'égard des programmes correctionnels », exprime clairement que toutes ces opinions qu'il s'était efforcé de laisser de côté au moment d'accepter de participer au programme ont contribué à son abandon, en s'imposant dans son esprit comme une « cassette ».

Là ça m'a fait dire « Y'avaient raison les estis, t'sais, y'avaient raison. Que c'est d'la marde pis que c'est ci pis c'est ça. [...]. Mais c'est quand c'que elle a commencé à m'faire chier pis que les autres ont dit pis qu'y...qu'y m'ont comme donné l'approbation, de dire « Oui, lâche-le un peu t'sais ». [...]. Fait que là, la cassette des trois dernières années, elle a embarqué d'une *shot*. Tout le négatif aussi là, ça a comme parti pis j'étais irrécupérable là, t'sais.

Le participant P4, qui présentait le facteur de vulnérabilité préexistant « Sous-estimation des besoins personnels de traitement », qui était ambivalent depuis un certain temps, a élaboré un discours plus décisif suite à l'événement précipitant. Il s'est également convaincu, au même moment que de toute manière, il n'avait plus besoin de ce programme.

[...] le lendemain j't'arrivé là pis j'ai dit « Non, moi c'est terminé, vous allez arrêter de jouer avec moi pis de m'traiter comme une poire là. Genre moi là j'sais qui j'suis pis j'sais où que j'm'en va, j'sais où c'que j'veux aller dans vie là, fait que...Vous commencerez pas à m'faire croire d'autre chose là ». [...]. Je continue à dire que j'ai été mal ciblé pis j'trouve qu'y ont trop focussé sur mon passé au lieu de focuser sur qui j'étais rendu aujourd'hui. (P4)

Finalement, le participant P1, de son côté, a pris le temps de discuter avec son psychologue avant de prendre la décision définitive d'abandonner. Cette rencontre lui a permis d'élaborer un discours interne décisif, qui réfère d'ailleurs au facteur de vulnérabilité préexistant qu'il présentait au départ (« Dispositions affectives et cognitives défavorables » en raison d'une rupture amoureuse).

J'aurais jamais été en mesure de reprendre ça. J'aurais dû le dire. [...]. C'tait mieux pour moi que qu'j'arrête. (P1)

3.4.6 Abandon

Évidemment, ces discours internes décisifs mènent à l'abandon du traitement. En entrevue les participants résumant d'ailleurs tous, en quelques mots, le motif qui, selon eux, a joué le plus grand rôle dans leur abandon. Pour l'un, ce n'était pas le bon moment ; pour le second, il avait été mal ciblé ; le troisième considérait qu'il ne pouvait plus faire confiance aux autres ; et le quatrième jugeait que le programme était trop demandant. Ces motifs réfèrent donc à la fois à leurs facteurs de vulnérabilité préexistants (retrouvés dans la phase « Avant le programme »), mais également aux déclencheurs et événements précipitants. Ceci témoigne à notre avis du fait que les facteurs et événements qui prennent place avant le programme sont tout aussi importants que ceux qui se produisent durant le programme.

C'tait pas l'bon moment. J'avais...j'avais quelque chose à gérer, à vivre pis euh...[...] On dirait que c'est venu brasser des choses, ce programme-là, pis euh...c'tait pas l'bon temps. Aurait fallu j'dise, j'leur explique exactement là « r'garde, c'est pas le moment, j'vis des choses pas faciles, j't'en train d'passer à travers quelque chose là pis j'aimerais ça qu'on m'laisse le temps d'passer à travers, pis après ça ben... ». (P1)

[...] pis c'est ça moi j'trouve que, j'considère que j'ai été mal...mal évalué là, j'ai été sous-évalué là. (P4)

Ben...j'ai pris la décision, en fait j'me suis levé j'suis parti. J'ai dit « Bon ben moi j'tanné ». À c'te moment-là j'étais parti. J'me suis levé pis j'suis parti là. J'me suis pas cassé la tête avec ça là. Y m'ont rappelé plus tard, t'sais pour...pourquoi là t'sais? J'ai dit « Ben là vous l'savez pourquoi là t'sais. Y'a pu de confidentialité là ». « Ouin mais les gars sont partis là, c'est...y'en aura...c'est correct là ». « Ouin mais r'garde si y'en a déjà deux, y va en avoir d'autres là, t'sais ». De toute façon j'étais pas intéressé, fait que j'ai dit « Regarde, donnez-le donc à quelqu'un d'autre, là qui...ça y tente vraiment là ». (P5)

Mais c'était beaucoup demandant. [...]. Pis...trop demander fait que t'abandonnes. (P6)

3.5 Facteurs contributifs à la réussite

La majorité des participants rencontrés (5/7) avaient non seulement abandonné un programme correctionnel par le passé, mais en avaient également complété d'autres auparavant ou alors par la suite. Ces programmes de traitement complétés étaient des programmes correctionnels du SCC ou des traitements offerts par des partenaires du SCC. Certains avaient été complétés en établissement (2/5) et d'autres en communauté (3/5). Dans deux cas, ces programmes n'étaient pas spécifiquement destinés aux délinquants sexuels.

Notons que certains participants avaient complété plus d'un programme, y compris des programmes de maintien des acquis. De plus, au moment des entrevues, certains participaient à un programme (soit en établissement (n=1) ou en communauté (n=1)) et considéraient que celui-ci se déroulait positivement. Les discours relatifs à ces programmes ont donc également été analysés et intégrés dans les résultats.

Nous avons demandé aux participants de nous parler de leurs expériences de complétion (réussite), ce qui nous a permis de relever divers « Facteurs contributifs à la réussite » (Figure 5), lesquels se déclinent en cinq catégories principales, à savoir les dispositions affectives et cognitives, les perceptions à l'égard des autres participants, les perceptions à l'égard du programme, les perceptions à l'égard des intervenants et les éléments contextuels. Il est à noter

que chacune de ces catégories comporte entre deux et sept sous-catégories, lesquelles seront toutes représentées par au moins un extrait de verbatim.

3.5.1 Dispositions affectives et cognitives favorables

Dans un premier temps, trois participants considèrent que leurs expériences de réussite sont en partie attribuables à leurs dispositions affectives et cognitives favorables, et de façon plus précise à leur stabilité émotionnelle, à leur volonté de changer, à leur confiance en soi, à leur ouverture et au fait qu'ils aient effectué certaines prises de conscience.

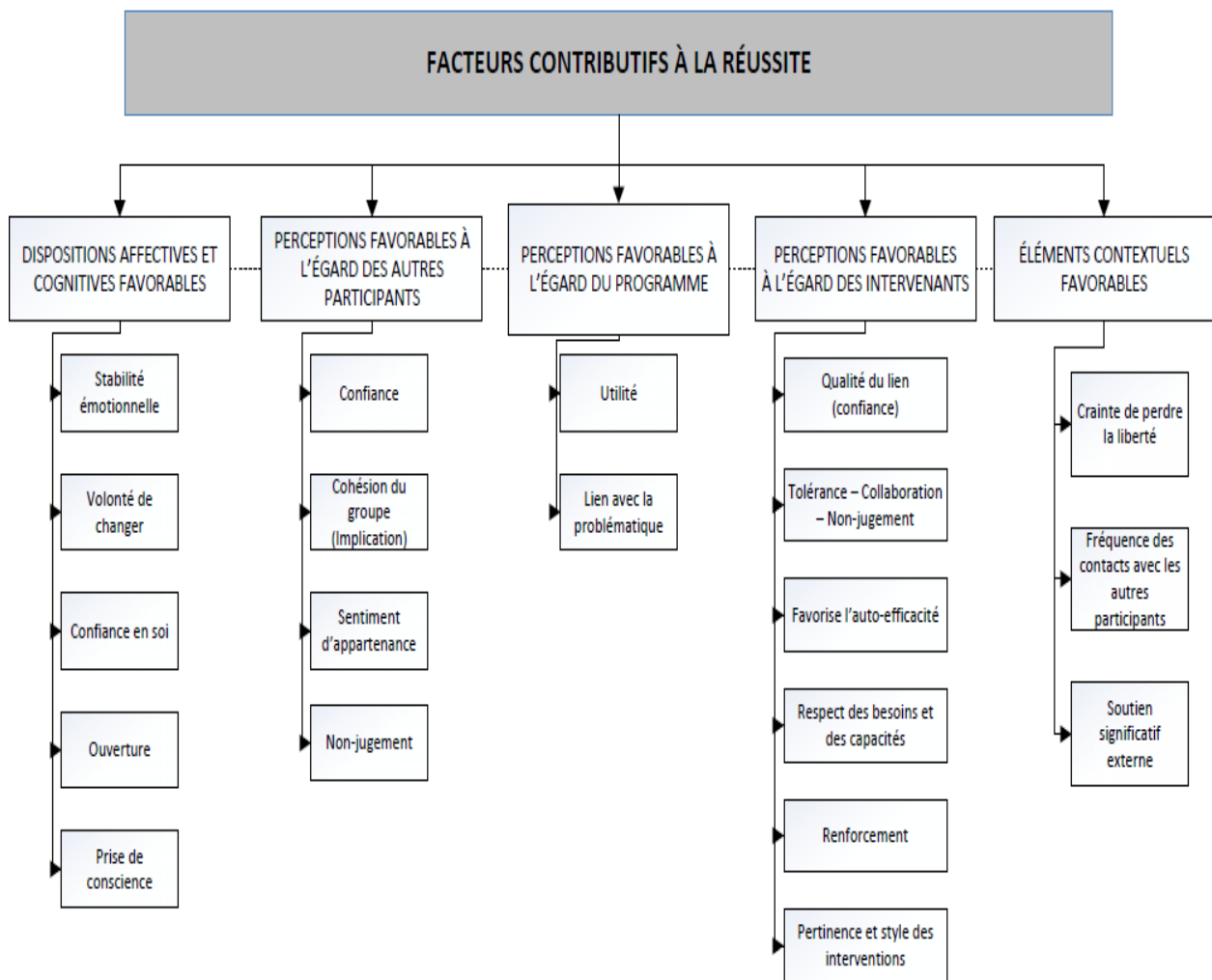


Figure 5. – Facteurs contributifs à la réussite

La stabilité émotionnelle semble avoir permis à au moins un participant de vivre une expérience plus positive en programme.

J'étais aussi mieux, j'étais aussi revenu sur mes pieds, j'étais...T'sais la séparation a eu lieu, ça a été digéré. [...]. La déception, le sentiment d'avoir été abandonné, trahi, j'étais...Tout ce qui est négatif, j'avais comme...j'm'en étais débarrassé de ça. (P1)

Ce même participant indique également qu'une meilleure confiance en soi a contribué à la complétion d'un programme.

Ouf...J'pense ma décision d'me faire confiance. [...]. Oui oui. J'ai décidé d'me faire confiance pis d'me dire j'sais c'que j'suis capable de faire, j'sais ce que je vau, j'sais pourquoi je le fais. (P1)

La volonté de changer, quant à elle, est évoquée par un second participant, qui témoigne également du rôle joué par le fait d'avoir effectué des prises de conscience dans ses expériences de réussite.

J'tanné de vivre caché, de vivre comme j'vis là. Parce que j't'en train d'me détruire. [...]. J'étais en train d'me détruire en fait. T'sais euh...plus ça allait pis plus j'me détruisais. [...] Mais...une mentalité différente. T'sais j'veux dire, j'suis plus ouvert à vouloir m'en sortir là parce que j'veux pas revenir pis...(P5)

Non, ça j'ai su que j'étais en dépression à c'te moment-là t'sais. Ouin. C'est...c'est là que le mot dépression a rentré. Parce qu'y disaient des symptômes, là j'ai dit... « Crime ouin j'ai ça...ouin me semble j'ai ça, ouin je ressemble à ça...Criss j't'en dépression moi esti ». (Rires). [...]. T'sais, j'commençais à comprendre qu'est-ce que j'avais. Pis ça faisait longtemps j'étais de même là. (P5)

Finalement, ce même participant (P5), à l'instar d'un troisième participant rencontré (P6), considère faire preuve d'une plus grande ouverture dans le cadre d'un programme en cours.

Même...j'me surprends des fois parce que t'sais, j'fais le travail qu'y me donnent, j'parle souvent. Encore là y'a des moments où c'que j'veux...j'veux moins parler...j'parle pas, des fois j'veux parler pis j'parle pas...J'ai...j'ai encore le...le blocage des fois, t'sais. Là y m'ont dit l'autre jour que fallait j'laisse parler les autres aussi (Rires). (P5)

Me sens...me sentais plus vrai dans l'programme de madame [nom de l'intervenante] parce que je me sentais vrai, j'avais pas de barrière, j'avais pas de retenue. Ce que j'avais à dire, je le disais. (P6)

3.5.2 Perceptions favorables à l'égard des autres participants

Trois participants rapportent que des perceptions favorables à l'égard des autres participants du groupe ont contribué à leurs réussites. Ces perceptions se déclinent en quatre thèmes, en l'occurrence : la cohésion du groupe, la confiance, le sentiment d'appartenance et le non-jugement.

Ces trois participants indiquent avoir ressenti une meilleure cohésion de groupe dans les programmes réussis. Celle-ci se définit notamment par une implication de tous.

[...] mais là-bas...bon on était peut-être huit là. Sur huit...j'pourrais dire huit sur huit. Ah oui, vraiment...ben comme j'te dis on interagissait entre nous t'sais. Y'en a un qui pouvait parler pis on y posait des questions, on y parlait pis « Ouin, t'aurais pu faire ça d'même, pis... ». (P6)

De son côté, le participant P1 raconte, de surcroît, avoir fait confiance aux participants de son groupe, notamment puisqu'il les connaissait déjà.

Y'avait des participants déjà qui étaient dans c'programme-là que j'connaissais de longue date pis à qui j'faisais confiance en plus. Tous les facteurs étaient là pour que ça fonctionne. (P1)

Le thème de la confiance à l'égard des autres participants se retrouve également dans le récit du participant P5, tout comme le thème de l'établissement de liens plus significatifs avec certains participants et l'impression de non-jugement. Chacun de ces thèmes est représenté dans les extraits suivants.

Fait que quand j't'arrivé dans l'programme pis que j'ai vu qui qui était là t'sais...les autres participants, j'ai dit ok lui, lui, lui, lui, lui j'leur parle déjà fait que j'ai dit « Bon, ok, j'les connais déjà fait que, y'a pas d'problème », t'sais. C'est pas des faiseurs de trouble, t'sais. (P5)

T'sais au début, j'arrivais plus tôt au programme parce qu'y en avait un qui était là dans son char plus tôt, fait que j'allais jaser avec, t'sais j'rentrais dans son char pis on jasait, pis on jasait pis on jasait pis j'pense que c'est ça qui a fait en sorte que... ça m'a permis de m'ouvrir. (P5)

C'était pas du monde qui jugeait, t'sais, c'était du monde comme moi. Qui avait de la misère avec ça, là. Fait que...ça allait quand même bien là t'sais. (P5)

Finalement, le fait de ne pas se sentir jugé par les autres participants se retrouve aussi dans le récit du participant P6.

T'sais, c'était comme...on allait faire du social, mais en même temps, on parlait de délits sexuels. Mais socialement, sans juger, sans être jugé euh...c'était vraiment correct...ah oui oui oui. (P6).

3.5.3 Perceptions favorables à l'égard du programme

Le fait de percevoir favorablement le programme lui-même semble constituer un facteur contributif à la réussite des programmes de traitement chez certains participants. En effet, le fait de croire que le programme est utile et en lien avec la problématique reconnue ressort dans deux récits.

[...] j'va r'venir sur l'programme de la prévention de la violence élevé là, moi c'te programme-là j'ai été vraiment content de l'avoir fait là. Parce que oui, j'étais quelqu'un de...qui a beaucoup utilisé de violence avant, t'sais. [...] le programme de prévention de la violence élevé, PPV, ou toxicomanie ou même un programme mettons en délinquance sexuelle, c'tait beaucoup plus ciblé sur c'qu'on devrait plus travailler, tu comprends-tu? (P4)

Mais ça vaut la peine le trajet, ça vaut la peine parce que je sors de là j'apprends tout l'temps. J'apprends tout l'temps tout l'temps. (P6)

3.5.4 Perceptions favorables à l'égard des intervenants

Les perceptions favorables à l'égard des intervenants font partie du discours de presque tous les participants interviewés ayant connu des expériences de réussite (4/5). Celles-ci se déclinent en plusieurs sous-catégories, à savoir : la qualité du lien thérapeutique (confiance), l'attitude de tolérance, de collaboration et de non-jugement, le fait de favoriser l'auto-efficacité, le respect des besoins et des capacités, le renforcement ainsi que la pertinence et le style des interventions.

D'abord, à propos de la qualité du lien thérapeutique ou, en d'autres mots, du sentiment de confiance envers l'intervenant(e), un participant en particulier s'exprime.

[...] j'me sentais dans un...en pays de connaissance, j'étais plus en confiance avec elle. Tu comprends? Et...j'avais affaire à quelqu'un qui me connaissait. J'avais affaire à quelqu'un qui savait tout ce qui s'était passé, qui comprenait très bien pourquoi ça s'était passé. Euh...Et qui était capable, dans le programme, parce qu'elle l'a fait souvent, de poser les questions qui fallait poser, t'sais, parce qu'elle me connaît. (P1)

Pour deux autres participants, l'attitude de tolérance, de collaboration et de non-jugement des intervenants semble être appréciée.

Y'avait pas le côté jugement [...] (P4)

Elle, vu que c'était une...elle faisait...elle travaillait encore euh...j'sais pas...j'pense l'Université, elle faisait encore...elle donnait encore des cours pis elle travaillait là-dessus pis...elle nous disait que c'étaient des recherches qu'elle faisait. Fait que déjà en partant, on était moins euh...comment j'pourrais dire ça? Plus ouverts à dire « Ben ok... ». Juste le fait que c'est des recherches qu'elle fait, on est plus...on travaille ensemble. Elle, elle travaille avec moi, pis moi j'travaille avec elle. (P6)

Pour ces deux mêmes participants (P4 et P6) les intervenants perçus favorablement savent favoriser l'auto-efficacité chez les participants. Ce thème se retrouve également dans le récit d'un autre participant (P5).

Y m'donne des solutions, t'sais des trucs t'sais. Y m'donne pas des solutions, y m'donne des trucs pour qu'on trouve des solutions. Ça l'aide, parce que t'sais si eux autres trouvent des solutions t'sais c'est pas nous autres qui cherchent là. Faut que ça vienne de nous autres. Encore là t'sais si ça vient pas d'nous autres...ça nous pousse pas vraiment à l'utiliser t'sais. (P5)

Le respect des besoins et des capacités des participants semble aussi être important pour au moins un participant (P6).

Pis s'ils voient que t'sais comme j'te disais un moment donné... « Wow, j'ai besoin de respirer », ben y vont te laisser respirer. Y vont passer à quelque chose d'autre. Y te laissent t'exprimer [...]. Sa manière de...parce qu'y nous posent des questions sur la scolarité, ces affaires-là t'sais. « Ok, lui je sais qu'il est pas trop scolarisé, ce qu'il vient de me dire là, c'est pas mal le maximum qu'il peut aller pour l'instant, t'sais. On va...on va le laisser mijoter ça ». Pis la semaine d'après, elle va te revenir sur d'autre chose, mais sans oublier ça [...]. (P6)

Ce même participant (P6) affirme également apprécier recevoir du renforcement de la part de ses intervenants, idée qui est aussi décelée dans le récit du participant P5.

On était félicité pour ce qu'on amenait, t'sais, on était pas obligé toujours d'être performant. Pis on avait des...des encouragements de l'effort qu'on avait donné. (P6)

Y t'donnent pas des papiers pis genre « Vas-y ». Y t'aident à creuser, y l'savent que j'ai d'la misère à recevoir des compliments t'sais. Fait qu'à chaque fois qu'on a des rencontres y m'disent « Ouais, tu fais un bon travail. C'est beau pis on a rien à dire là-dessus ». (P5)

Finalement, au niveau de la pertinence et du style de l'interventions, trois participants évoquent diverses expériences positives. En voici deux exemples.

Sur le maintien des acquis, on parle plus de...on a...parce que quand c'que [nom de l'intervenant] nous rencontre, on a un genre de problématique à corriger. Fait que là c'est quoi, ok comme moi c'était les adolescents avant pis toute pis toute pis toute...Ça,

ça m'achale pu, ça m'achale pu, fait que ça c'est coché, c'est coché fait que là on reviendra pas là-dessus. T'es capable de te contrôler maintenant là-dessus, t'es capable de l'voir, t'es...tout ça, t'as travaillé fort là-dessus, bon ben on...Comme moi c'est plus l'anxiété, l'isolement, ces affaires-là. Fait que là on travaille plus là-dessus, t'sais. (P6)

J'trouvais que les intervenants y'étaient vraiment pas dans la confrontation pis c'était vraiment plus style behavioriste. (P4)

3.5.5 Éléments contextuels favorables

Selon quelques participants, certains éléments contextuels sans lien avec le programme lui-même ont joué un rôle favorable dans leurs expériences de réussite. Trois éléments sont soulevés : la crainte de perdre la liberté, la fréquence des contacts avec les autres participants du groupe et la présence d'un soutien significatif externe.

Pour le participant P7, le seul élément ayant favorisé sa réussite est la crainte de perdre sa liberté.

Ben...ben un, c'est qu'un, j'étais dehors, j'étais pas en-dedans. Ça c'est une chose. Deuxième affaire c'est que t'as comme pas le choix. Parce que si tu le fais pas, on va t'envoyer en-dedans. C'est aussi simple que ça. Il veut pas participer...J'voulais pas retourner en prison, tout simplement.

Un autre participant, de son côté, souligne que le fait d'avoir des contacts moins fréquents avec d'autres participants du programme a favorisé le fait qu'il ait réussi ses programmes dans la collectivité, à l'opposé des programmes en établissement :

De pas toujours côtoyer les autres participants t'sais. [...]. Ça donne le temps de le digérer parce qu'on est en communauté, on les voit pas, ces gens-là, on les côtoie pas régulièrement à chaque jour. Ça aussi c'est une autre affaire qui fait que quand c'qu'on revient, on est plus...ouf, relax. Comme, quand c'que la thérapie se donnait à l'intérieur, on avait deux heures le matin, deux heures l'après-midi, y'a des choses qu'on entendait des fois qui... (Soupir)...qui était prenant, qui était wow...j'pouvais pas croire, t'sais. (P6)

Finalement, un dernier participant (P5) affirme que le fait d'avoir bénéficié du soutien significatif d'un intervenant externe durant sa participation au programme a favorisé sa réussite.

Y'a eu plein de circonstances qui ont fait que, ça m'a aidé là. Que [nom de l'intervenant] se soit impliqué aussi, dans mon cas. T'sais, y m'forçait pas à parler t'sais, des fois on était en rencontre pis on s'parlait pas, t'sais...on se regardait pis...cinq, dix minutes, quinze minutes. Juste d'être là, d'attendre, t'sais y m'poussait pas à parler là. T'sais, y m'posait une question, pis y'attendait. Il m'laissait...il l'savait que j'avais d'la misère t'sais, y'attendait. Y'attendait, pis un moment donné...ça a marché. (P5)

3.6 Précisions supplémentaires

En guise de conclusion à ce chapitre, certaines précisions sont à souligner en ce qui concerne les résultats obtenus, et plus précisément les similarités et différences entre la Voie #1 – Abandon rapide et la Voie #2 – Abandon tardif. De plus, la terminologie utilisée pour la présentation et l'analyse des résultats mérite également certaines nuances.

3.6.1 Comparaison des deux voies menant à l'abandon

Le lecteur a probablement été à même de constater, à la lumière des sections précédentes, que plusieurs similarités existent entre les deux voies menant à l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels que nous avons élaborées à partir des résultats obtenus. Au-delà du fait qu'elles comportent toutes deux des phases distinctes (« Avant le programme » et « Pendant le programme »), la Voie #1 et la Voie #2 mettent effectivement en évidence certains concepts similaires, voire identiques. Les concepts d'éléments de motivation extrinsèque et intrinsèque, de dispositions affectives et cognitives favorables et défavorables, de conflit, d'insatisfaction et de facteur (ou événement) précipitant sont par exemple présents dans les deux voies.

Or, en dépit de ces similarités et de la petite taille de notre échantillon (n=7), nous avons fait le choix d'élaborer deux voies plutôt qu'une, et ce, en raison des différences importantes qui existent également entre celles-ci. Dans les faits, la principale différence entre les voies réside dans le moment où le participant expérimente le conflit qui se situe au cœur de son récit d'abandon. Pour les participants de la Voie #1 – Abandon rapide, ce conflit survient *avant* le début du programme, tandis que pour ceux qui se situent dans la Voie #2, il prend place *pendant* le programme. Dans le même ordre d'idée, même si les participants de la Voie #1 vivent des insatisfactions durant le programme, celles-ci ne s'apparentent en rien aux conflits rapportés par les participants de la Voie #2, lesquels réfèrent d'ailleurs à des événements précis plutôt qu'à des observations plus générales. Nous ne pouvions donc pas regrouper l'ensemble de ces expériences sous un même concept. Pour ces raisons, il s'avérait difficile, voire impossible, d'intégrer les deux groupes de participants dans une seule et même voie.

De plus, puisque les participants de l'un des deux groupes (Voie #1) avaient abandonné leur programme très rapidement, ce qui n'était pas le cas des participants de l'autre groupe (Voie #2),

nous avons vite constaté que certains récits étaient beaucoup plus étoffés que d'autres, et qu'ils nécessitaient donc d'être illustrés par davantage d'étapes. Encore une fois, ceci rendait l'élaboration d'une voie unique plutôt ardue.

3.6.2 Terminologie utilisée

Rappelons que l'un des objectifs de cette recherche était de concevoir un modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Par conséquent, le terme *modèle* a été utilisé dans le présent chapitre, de même que dans le chapitre subséquent, pour décrire et analyser les résultats obtenus.

Toutefois, la taille de notre échantillon ($n=7$) nous permet difficilement, a posteriori, de prétendre avoir élaboré un *modèle théorique* à proprement parler. L'appellation *schématisation* convient en ce sens probablement mieux à nos résultats et reflète également de manière plus juste la portée de ceux-ci. Mentionnons que cette *schématisation* pourrait d'ailleurs avoir pris une forme différente si d'autres participants s'étaient ajoutés. En effet, avec un échantillon plus significatif, nous aurions réellement pu parler d'un *modèle*.

Nous invitons donc le lecteur à garder cette précision en tête à la lecture du présent mémoire.

Chapitre 4 – Discussion

L'objectif principal de cette recherche était d'identifier les processus et facteurs impliqués dans le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Nous souhaitions ainsi mieux comprendre ce qui se passe, du point de vue de ces derniers, entre le moment où ils intègrent un programme correctionnel et celui où ils décident de l'abandonner ou, au contraire, de le compléter.

Malgré sa petite taille, l'une des forces et des particularités de notre échantillon et de notre méthodologie réside dans le fait qu'ils nous aient permis de recueillir à la fois des récits d'abandon et des récits de réussite chez les participants rencontrés. À notre connaissance, aucune recherche antérieure n'avait permis d'interroger les mêmes participants tant sur leurs expériences d'abandon que sur leurs expériences de succès en traitement. Cette caractéristique de notre recherche nous a permis d'avoir accès et d'explorer des éléments, facteurs et dynamiques différents des variables de convenance habituelles qui n'avaient d'ailleurs jusqu'ici pas permis de distinguer, dans un groupe de délinquants présentant les caractéristiques typiques de ceux qui abandonnent, les délinquants qui abandonnent effectivement de ceux qui complètent leur traitement (Nunes et Cortoni, 2006b).

Nous avons défini deux voies menant à l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, en l'occurrence la « Voie #1 – Abandon rapide » et la « Voie #2 – Abandon tardif ». Chacune des voies comprend deux phases, soit la phase « Avant le programme » et la phase « Pendant le programme ». Il convient de préciser que ces deux voies n'ont pas été conçues en fonction du délai entre l'entrée en programme et l'abandon, comme il serait possible de le croire vu les appellations qui leur ont été attribuées. Dans les faits, l'analyse des résultats a d'abord permis de constater que chaque récit d'abandon comportait un conflit, lequel survenait avant même le début du programme ou alors pendant le programme. Les deux voies en question ont donc été élaborées en fonction du moment où le conflit survenait. Ce n'est que par la suite qu'il a été constaté que dans les cas où le conflit datait d'avant le début du programme, l'abandon était très

rapide et qu'en contraste, dans les cas où il avait lieu durant le programme, l'abandon s'avérait plus tardif.

Ces deux voies, de même que les constats précis qui découlent de chacune d'elles, seront présentés dans ce chapitre. Par la suite, deux constats plus généraux, découlant de l'analyse combinée des deux voies, seront discutés. Ces constats généraux suggèrent que la notion de conflit se situe au cœur du phénomène de l'abandon chez les délinquants sexuels, et que l'abandon du traitement se caractérise par l'absence d'une alliance thérapeutique entre les participants et leurs intervenants.

4.1 Voie #1 – Abandon rapide

Dans la « Voie #1 – Abandon rapide », un conflit entre le participant et le système judiciaire et carcéral et ses acteurs, ou alors entre le participant et des intervenants de programmes précédents, existe avant même le début du programme. Ce conflit est surmonté par le participant à l'aide d'éléments de motivation intrinsèque ou extrinsèque, ce qui permet l'entrée en programme. Au cours de la phase « Pendant le programme », des insatisfactions à l'égard des intervenants ou des autres participants surviennent rapidement. Celles-ci sont tolérées quelques jours, avant qu'un facteur précis ne vienne précipiter la décision d'abandonner le programme. Typiquement, donc, les participants qui se situent dans la « Voie #1 – Abandon rapide », quittent le programme après quelques séances seulement, soit deux semaines ou moins après la première séance.

La « Voie #1 – Abandon rapide » souligne l'importance de considérer à la fois les événements et dynamiques qui prennent place avant même le début du programme et ceux qui surviennent pendant celui-ci. Elle démontre que la préexistence d'un conflit dans la phase « Avant le programme » est susceptible de rendre les participants moins motivés face au traitement, et plus propices au développement d'insatisfactions en cours de programme.

4.1.1 L'importance de « l'avant » et du « pendant »

La « Voie 1 – Abandon rapide » permet de souligner l'importance de considérer à la fois les événements, dynamiques, insatisfactions et conflits qui existent *avant même* le début du

programme, en plus de ceux qui prennent place et émergent pendant ledit programme, pour bien comprendre le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. En effet, cette voie se distingue par l'existence d'un conflit entre le participant et le système carcéral et judiciaire et ses acteurs ou avec des intervenants de programmes correctionnels, et ce, avant même le début du programme de traitement qui sera rapidement abandonné. Ce constat n'est pas surprenant puisque l'échantillon utilisé dans le cadre de la présente recherche était constitué de délinquants sexuels présentant des niveaux de risque et de besoins élevés. Sachant que parmi les facteurs de risque dynamiques présentés par les délinquants sexuels figurent notamment les faibles capacités en matière de résolution de problèmes, l'impulsivité et les émotions négatives/hostilité (Hanson et al., 2007), il n'est pas étonnant que le parcours de ces derniers soit parsemé de conflits.

Jusqu'ici, quelques auteurs avaient porté attention à certaines variables observées durant le programme (par ex. : mesure de l'engagement, stades de motivation) (Drieschner et Verschuur, 2010 ; Proulx et al., 2004) ou aux motifs évoqués par les participants (McMurrin et McCulloch, 2007) dans le but de mieux comprendre la fin prématurée du traitement. Très peu d'entre eux, toutefois, s'étaient intéressés aux circonstances ou événements précis et antérieurs au traitement ayant pu jouer un rôle dans l'abandon de celui-ci. Ainsi, ce premier constat relatif à la « Voie #1 – Abandon rapide » permet d'affirmer que ce qui se passe avant même le début du traitement pourrait être tout aussi important que ce qui se déroule pendant celui-ci dans la compréhension du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. À ce titre, et d'un point de vue pratique, il serait donc important pour les intervenants de programmes de bien déceler (par ex. : au moyen d'une lecture de dossiers exhaustive, de consultations avec les autres intervenants impliqués au dossier et d'entrevues initiales approfondies avec les participants) tout conflit préexistant impliquant des intervenants de programmes précédents ou les acteurs du système en général et, surtout, d'en tenir compte dans leurs interventions.

4.1.2 Le conflit qui rend propice aux insatisfactions

Rappelons que certaines recherches préalables ont permis d'identifier la faible motivation (Nunes et Cortoni, 2006a, 2006b) et le faible engagement (Beyko et Wong, 2005; Driescher et Vershuur,

2010; Proulx et al., 2004) à titre de prédicteurs de la fin prématurée du traitement chez les délinquants, dont les délinquants sexuels. Les résultats de la présente recherche semblent aller dans le même sens.

En effet, les résultats obtenus dans le cadre de cette recherche suggèrent que la motivation des participants à l'égard du programme peut être influencée par les conflits vécus dans la phase « Avant le programme ». Dans tous les cas, la motivation des participants se situant dans cette voie était mitigée avant même leur entrée en programme. Pour reprendre les concepts du modèle de l'autodétermination de Ryan et Deci (2000), ces participants ne présentaient ni une motivation intrinsèque (faire une activité pour la satisfaction qui y est reliée) ni même une motivation extrinsèque internalisée (faire une activité pour obtenir un bénéfice externe qui est toutefois intégré aux valeurs d'un individu). Les participants évoquaient, certes, quelques éléments de motivation ayant permis l'entrée en programme, comme par exemple la volonté de travailler sur eux-mêmes ou de comprendre leurs problématiques, de même que la volonté d'obtenir une déclassification sécuritaire ou une libération plus rapidement. Cela dit, leur discours était teinté d'ambivalence. Ils expliquaient avoir accepté de participer au programme, mais gardaient certaines réticences, dues aux conflits préexistants. Ces conflits ont donc fort probablement eu un impact négatif sur la qualité de leur motivation et de leur engagement en programme, et ainsi fait en sorte qu'ils se soient avérés plus propices à développer des insatisfactions rapidement durant le programme.

Ce résultat souligne à notre avis l'importance de non seulement bien évaluer le niveau et la qualité de la motivation des participants avant leur entrée en programme, mais également de tenter d'identifier les éléments qui sont susceptibles de favoriser celle-ci (par ex. : désir de comprendre leurs problématiques et d'atteindre leurs objectifs, possibilité d'obtenir une libération anticipée) ou, au contraire, de lui nuire (par ex. : présence de conflits avant le programme). Ce faisant, des interventions plus efficaces et plus individualisées pourraient être mises en place par les intervenants afin de s'assurer le développement, en dépit de potentiels conflits préexistants, de la motivation nécessaire à la poursuite du programme.

4.2 Voie #2 – Abandon tardif

La « Voie #2 – Abandon tardif » se définit d’abord par la présence de facteurs de vulnérabilité préexistants, lesquels sont observables durant la phase « Avant le programme ». Ce sont des éléments de motivation intrinsèque ou extrinsèque qui favorisent l’entrée en programme. Peu importe que le participant se trouve dans des dispositions affectives et cognitives favorables ou défavorables au début du programme, il fera face à un événement déclencheur, en l’occurrence à un conflit entre lui et ses intervenants ou d’autres participants de son groupe, lequel fera émerger des pensées d’abandon. Que le conflit initial soit résolu ou non, un événement précipitant viendra faire apparaître un discours interne décisif, qui mènera à l’abandon du programme. Dans cette voie, donc, les participants abandonnent le programme après plusieurs semaines, voire plusieurs mois, de traitement.

Cette seconde voie permet de mettre en exergue la pertinence de considérer un certain nombre de facteurs de vulnérabilité préexistants dans l’intervention auprès de délinquants sexuels. Elle souligne également l’importance potentielle de la résolution de conflits afin de prévenir les abandons volontaires.

4.2.1 Des facteurs de vulnérabilité loin d’être banals

Bien que les récits des participants qui se situent dans la « Voie #2 – Abandon tardif » ne témoignent pas de la présence de conflits durant la phase « Avant le programme », il n’en demeure pas moins que d’autres facteurs observés dans cette phase semblent jouer un rôle dans le phénomène de l’abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Ces facteurs de vulnérabilité préexistants réfèrent aux dispositions affectives et cognitives défavorables, aux opinions externes négatives en lien avec les programmes ainsi qu’à la sous-estimation des besoins personnels de traitement. Il est donc tout autant question de facteurs internes qu’externes (Ward et al., 2004).

Même s’ils peuvent initialement sembler banals et sans lien direct avec l’abandon, ces facteurs resurgissent pendant le programme, alors que les participants se situent tout près de l’abandon. Ces derniers y font effectivement référence dans leur discours interne décisif, qui précède tout juste l’abandon, comme si ces facteurs étaient restés latents, ou en suspens, tout au long du

programme et qu'ils venaient donner un poids supplémentaire, voire valider la décision d'abandonner. De plus, les trois différents facteurs de vulnérabilité identifiés semblent se situer à l'opposé de certaines caractéristiques du MORM (Day et al., 2010 ; Ward et al., 2004) qui seraient favorables à l'engagement dans le traitement. En effet, le facteur de vulnérabilité « opinions externes négatives » contraste avec la caractéristique « encouragements des autres détenus à participer à un programme » mentionnée dans le MORM (Ward et al., 2004). Les facteurs « dispositions affectives et cognitives défavorables » et « sous-estimation des besoins personnels de traitement » sont quant à eux sensiblement à l'opposé de caractéristiques favorisant l'engagement dans le traitement telles que la perception que la délinquance est un problème, l'habileté d'exprimer et de contrôler ses émotions, et la cohérence entre les buts personnels d'un participant et les buts thérapeutiques inhérents au traitement (Ward et al., 2004).

Ce résultat suggère que les facteurs de vulnérabilité présents avant le début du programme nuisent à un plein engagement dans le programme en question, et donc rendent les participants plus propices à un abandon éventuel. Rappelons en effet qu'un faible engagement est un prédicteur de la fin prématurée du traitement, et donc de l'abandon, chez les délinquants sexuels (Beyko et Wong, 2005 ; Drieschner et Verschuur, 2010 ; Proulx et al., 2004). Ceci suggère qu'il serait important d'évaluer la présence de ces facteurs de vulnérabilité préexistants avant l'entrée en programme et, le cas échéant, de mettre en place des interventions pour y remédier. Par exemple, quelques rencontres individuelles supplémentaires permettant d'aborder plus en profondeur les dispositions affectives et cognitives défavorables d'un participant et de lui offrir des compétences et ressources susceptibles de l'aider à les surmonter pourraient s'avérer pertinentes. De manière similaire, la mise en place de techniques de l'entretien motivationnel (Miller et Rollnick, 2006) pourrait s'avérer aidante pour un participant qui sous-estime ses besoins de traitement.

4.2.2 Des conflits souvent non-résolus

Les participants se situant dans la « Voie #2 – Abandon tardif » ont tous, indépendamment de leurs dispositions affectives et cognitives du départ, expérimenté un conflit durant le programme,

soit avec leurs intervenants ou avec d'autres participants. Dans l'un des quatre cas seulement, des actions ont été prises afin que le conflit soit réglé mais, puisque ce participant a tout de même abandonné le programme, la solution mise en place n'était probablement pas optimale. Pour les trois autres participants, il est clair que leurs conflits n'ont pas été résolus.

Ici, une question s'impose : l'abandon aurait-il eu lieu si les conflits avaient été résolus efficacement? Il est malheureusement impossible de répondre à cette question à la lumière de nos résultats. La littérature existante sur le sujet ne nous permet pas non plus d'avancer de quelconques hypothèses, puisque la notion de conflit semble être nouvelle dans la compréhension de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Nous croyons, ainsi, qu'il serait intéressant de se pencher davantage sur cette question dans le cadre de futures recherches, afin de vérifier si c'est la notion de conflit elle-même qui joue un rôle dans l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, ou s'il s'agit plutôt de la notion de conflit non-résolu qui devrait être prise en compte. Quoi qu'il en soit, il semble que le fait d'aborder les techniques de résolution de conflits et, de manière plus générale, les compétences relationnelles (Mann et Marshall, 2009) très tôt en programme, voire même durant la phase préparatoire, puisse constituer une avenue à privilégier.

4.3 Constats généraux associés à l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels

En plus des résultats spécifiques associés à l'une ou l'autre des deux voies identifiées, l'analyse combinée de celles-ci a permis de soulever deux constats généraux, à savoir d'abord que la notion de conflit (avant ou pendant le programme) se situe au cœur des récits d'abandon des participants et que ces derniers démontrent l'absence d'une alliance thérapeutique entre les participants et leurs intervenants.

4.3.1 Le conflit au cœur du phénomène de l'abandon

La notion de conflit s'est avérée présente dans chacun des récits d'abandon obtenus par les participants rencontrés. Tel que mentionné précédemment, pour les participants se situant dans la « Voie #1 – Abandon rapide », ce conflit existait avant même le début du programme, et

pouvait même remonter à plusieurs années. Ledit conflit impliquait soit, de façon générale, le système judiciaire et carcéral et ses acteurs ou, de manière plus précise, des intervenants de programmes précédents. En contraste, dans la « Voie #2 – Abandon tardif », le conflit survient plutôt durant la phase « Pendant le programme », et joue un rôle de déclencheur, en ce sens qu'il est à l'origine de l'émergence des premières pensées d'abandon chez le participant. Ledit conflit implique plus souvent qu'autrement le participant et ses intervenants et, plus rarement, le participant et d'autres participants du groupe. Il restera, tel que mentionné précédemment, bien souvent non-résolu.

Les résultats de la recherche suggèrent donc que le conflit, peu importe le moment où il survient ou sa nature, semble se situer au cœur du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Il mérite donc d'être pris en considération en tant qu'obstacle à l'engagement ainsi qu'à la réussite d'un programme. À notre connaissance, ce constat n'avait d'ailleurs pas été relevé jusqu'ici dans la littérature portant sur la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels.

Rappelons que nous avons fait le choix de nous inspirer du *Multifactor Offender Readiness Model* (MORM) (Ward et al., 2004) en guise de base théorique et de guide d'entrevue. Ce modèle, qui met l'emphase sur la présence de facteurs favorisant l'engagement en traitement plutôt que sur les facteurs qui y font obstacle, souligne notamment l'importance de se pencher sur les caractéristiques du participant, mais également sur celles du programme de traitement lui-même et de l'environnement dans lequel celui-ci est dispensé pour mieux conceptualiser et comprendre le phénomène de l'engagement. Dans la présente recherche, bien que des thèmes inclus dans le MORM aient été rapportés par certains participants, comme par exemple le niveau de pression et de coercition, le lieu (pénitencier vs collectivité), les impacts négatifs associés à la non-complétion d'un programme, la perception des programmes parmi les détenus ou le contenu du programme lui-même, aucun de ces éléments n'occupait une place centrale dans les récits des participants ou ne constituait un dénominateur commun parmi ceux-ci. Ce sont plutôt des éléments entourant la notion de conflit qui transcendaient le discours des participants rencontrés. Cela dit, des liens peuvent évidemment être faits entre nos résultats et le MORM, puisqu'il est permis de croire qu'en modifiant le participant, le programme et/ou l'environnement

(Day et al., 2010; McMurrin et Ward, 2010; Ward et al., 2004) certains conflits pourraient être évités ou, du moins, résolus plus efficacement, ce qui pourrait donc favoriser la complétion du programme plutôt que son abandon.

4.3.2 L'absence d'une alliance thérapeutique

Le deuxième constat général tiré des résultats de cette recherche est que l'alliance thérapeutique se distingue par son absence dans les récits des participants. En effet, aucun participant n'a rapporté avoir entretenu une bonne alliance thérapeutique avec ses intervenants dans le cadre du programme abandonné.

L'alliance thérapeutique, ou alliance de travail, réfère au travail significatif et collaboratif d'un thérapeute (intervenant) et de son client (participant) vers l'atteinte du changement (Kozar, 2010). Elle est non seulement fonction de la manière dont l'intervenant se présente, mais également des perceptions qu'entretient le participant envers son intervenant (Marshall et al., 2011). Comme le rapportent Serran et ses collaborateurs (2013), il est essentiel que les intervenants qui travaillent avec les délinquants sexuels établissent une forte alliance avec ces derniers, non seulement puisqu'une bonne alliance est susceptible de générer des changements chez les participants en psychothérapie (Norcross, 2002), mais également puisqu'à l'opposé, une faible alliance est associée à la fin prématurée du traitement (Piper, Ogradniczuk, Joyce, McCallum Rosie, O'Kelly & Steinberg, 1999; Samstag, Batchelder, Muran, Safran & Winston, 1998).

Plusieurs travaux ont par le passé permis l'identification de caractéristiques, propres à l'intervenant, susceptibles de favoriser la création d'une telle alliance. En 2010, entre autres, Andrews et Bonta réitéraient l'importance, dans leurs pratiques correctionnelles de base, que les intervenants soient bienveillants, respectueux, empathiques et qu'ils offrent du renforcement aux participants. Ces caractéristiques, au même titre que tout commentaire laissant croire en une bonne alliance entre les participants et leurs intervenants, brillent par leur absence dans les récits d'abandon de participants. Ces derniers affirment plutôt leurs insatisfactions à l'égard de leurs intervenants, et stipulent qu'ils n'appréciaient pas l'approche thérapeutique de ces derniers ou leurs exigences, et qu'ils doutaient de leur compétence. D'autres font état de conflits dus à des

désaccords concernant les buts personnels du participant, à un manque d'honnêteté de la part de l'intervenant et à une pression de performance imposée.

Ces éléments ne sont pas sans rappeler quelques-unes des caractéristiques des intervenants qui sont reconnues dans la littérature en tant que facteurs qui peuvent miner le changement et nuire au traitement, telles que rapportées par Marshall et ses collaborateurs (2003), à savoir la confrontation, l'attitude autoritaire, la rigidité et la malhonnêteté, entre autres. Les résultats de la présente recherche semblent donc s'inscrire dans la même lignée que les travaux portant sur l'importance de l'alliance thérapeutique, en ce sens que les récits d'abandon indiquent l'absence d'une alliance de travail de qualité entre les participants et leurs intervenants.

4.4 Facteurs contributifs à la réussite

Alors que les deux voies menant à l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels ont permis l'élaboration de constats spécifiques et généraux, l'analyse des récits de réussite des participants a également mené à deux constats supplémentaires portant sur les facteurs contributifs à la réussite.

Premièrement, les dispositions affectives et cognitives favorables d'un participant, de même que les perceptions favorables à l'égard des autres participants, du programme ou des intervenants semblent occuper un rôle primordial dans la réussite d'un traitement. Deuxièmement, les éléments contextuels sont également, bien que dans une moindre mesure, importants.

4.4.1 La réussite : une question de dispositions et de perceptions favorables

Nos résultats indiquent que les participants ayant réussi des programmes étaient dans de meilleures dispositions affectives et cognitives à ce moment, ce qui a contribué à leurs réussites. Ces résultats s'inscrivent dans la même lignée que les travaux de Ward et ses collaborateurs (2004), qui indiquent qu'un niveau minimal de contrôle des émotions, un désir de se comporter de manière prosociale, le fait de croire être en mesure d'atteindre des buts, une attitude d'ouverture face au traitement et le fait d'être conscient de ses problèmes constituent des facteurs internes favorables à l'engagement en traitement. Par contre, ces dispositions ne devraient pas, à elles seules, être interprétées par les intervenants comme un gage de réussite.

En effet, rappelons que plusieurs participants ayant abandonné leur programme de traitement considéraient être dans de bonnes dispositions personnelles au début de celui-ci. Ceci implique donc que les intervenants ne devraient pas considérer qu'un participant qui dit être dans de bonnes dispositions personnelles au début du programme est nécessairement à l'abri d'un abandon. Ils devraient donc demeurer à l'affût des circonstances et événements expérimentés par ce participant durant le programme, au même titre qu'ils le feraient peut-être naturellement pour un participant qui, d'emblée, entame le programme dans des dispositions plutôt défavorables.

Les dispositions affectives et cognitives des participants au début du traitement ne constituent donc pas l'unique facteur associé à la réussite des programmes correctionnels chez les délinquants sexuels. Les perceptions favorables entretenues par ces derniers tout au long du traitement semblent aussi jouer un rôle important dans les expériences de réussite. D'une part, nos résultats suggèrent que les perceptions favorables à l'égard des autres participants revêtent une importance pour certains individus. Ce constat s'inscrit d'ailleurs dans la même lignée que les travaux de Yalom (1995), dans lesquels une bonne cohésion de groupe, définie comme étant l'attraction d'un groupe pour ses membres, est décrite comme étant essentielle à tout traitement efficace. Cette idée a d'ailleurs été reprise par d'autres auteurs par la suite et mise en relation avec le traitement pour les délinquants en général (Morgan et Winterowd, 2002) et les délinquants sexuels (Beech et Hamilton-Giachritsis, 2005; Serran et al., 2013). Ainsi, il pourrait s'avérer intéressant, dans le but de diminuer les taux d'abandon aux programmes de traitement pour délinquants sexuels, d'identifier des moyens d'améliorer la qualité des interactions entre les participants et de favoriser la cohésion du groupe.

D'autre part, les perceptions favorables à l'égard des intervenants, quant à elles, se situaient au cœur de la plupart des récits de réussite obtenus. Les intervenants qui avaient dispensé les programmes complétés étaient décrits de manière très positive par les participants, qui soulignaient la qualité du lien thérapeutique (confiance), la tolérance, la collaboration et le non-jugement, le respect des besoins et des capacités, la capacité à favoriser l'auto-efficacité chez les participants, l'offre de renforcement ainsi que la pertinence et le style des interventions. Ces caractéristiques énoncées par les participants rappellent les résultats d'une revue de la littérature

portant sur les variables impliquées dans les traitements pour les délinquants sexuels effectuée par Marshall et ses collègues (2003) qui montrait que le fait que les intervenants soient perçus comme étant dignes de confiance, empathiques, respectueux, capables d'offrir du renforcement ainsi qu'à la fois directifs et flexibles était associé à une meilleure efficacité du traitement (réduction de la récidive). Ces résultats vont également dans le même sens que les travaux de Saunders (1999), qui suggéraient que les perceptions des participants à propos de leurs intervenants pouvaient déterminer la valeur accordée au traitement et leur engagement dans le processus thérapeutique.

Finalement, la perception que les programmes étaient à la fois plus utiles et plus adaptés aux problématiques de l'individu semblait favorable à leur complétion. L'impression pour le participant que ses buts personnels sont cohérents avec les buts thérapeutiques inhérents du programme semble donc importante. Ce résultat s'apparente à certains éléments du MORM, qui souligne que les attitudes positives à l'égard du traitement, la reconnaissance du besoin de changer ainsi que l'adéquation entre les buts personnels et les buts thérapeutiques sont tous des éléments favorables à l'engagement (Day et al., 2010; Ward et al., 2004).

4.4.2 La réussite : le rôle des éléments contextuels

En dernier lieu, nos résultats indiquent que des éléments contextuels peuvent jouer un rôle dans la réussite des traitements. Ceci réitère la pertinence d'examiner l'environnement et les conditions dans lesquelles le programme est dispensé pour mieux comprendre l'engagement (Ward et al., 2004) et l'abandon du traitement chez les délinquants (sexuels).

Les résultats suggèrent ainsi que la crainte, chez un délinquant, de retourner en prison et donc de perdre sa liberté peut faire en sorte qu'il complète ses programmes dans la collectivité, même s'il n'a pas nécessairement une bonne perception des programmes ou des intervenants à ce moment. Il semble donc que le niveau de coercition perçu (Day, Tucker et Howells, 2004; Day et al., 2010) puisse favoriser certaines réussites en amenant un individu à développer une motivation extrinsèque qui devient par la suite internalisée (Ryan et Deci, 2000).

Par ailleurs, il semble que la fréquence de contacts avec les autres participants du groupe puisse également jouer un rôle dans la réussite d'un programme. Plus précisément, le fait de ne pas

avoir à côtoyer les autres participants du groupe en dehors des heures de programme semble permettre aux participants d'entretenir des pensées plus positives à l'égard de ceux-ci ou, en d'autres mots, de moins ruminer les insatisfactions susceptibles de survenir en cours de route. À notre connaissance, ce facteur ne se retrouve pas dans la littérature portant sur l'engagement en traitement ou l'efficacité des programmes. Il pourrait donc être intéressant d'explorer cette idée dans le cadre de recherches ultérieures sur ces sujets.

Finalement, le fait, pour un participant, de bénéficier d'un soutien professionnel à l'extérieur du programme semble contribuer aux expériences de réussite. Ceci réfère à l'un des facteurs externes, le soutien (*support*), énoncés dans le MORM (Ward et al., 2004), et s'inscrit donc en lien avec la littérature déjà existante.

4.5 Implications pratiques

Les résultats obtenus suggèrent quelques implications pratiques qui pourraient contribuer à la diminution du phénomène de l'abandon du traitement chez cette clientèle. Certains d'entre elles ont été discutées précédemment, en lien avec les différents constats présentés. Les implications qui suivent sont quant à elles plus générales.

D'abord, en lien avec le fait que la grande majorité des insatisfactions et conflits verbalisés par les participants de la présente recherche concernent les intervenants de programme, il nous apparaît évident que ces derniers devraient être mieux informés sur le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, ses prédicteurs et ses conséquences (par ex. : taux plus élevés de récidive). De plus, et bien que les données analysées dans cette recherche soient toutes des données auto-rapportées par les participants et qu'elles reflètent donc leurs perceptions plutôt que les faits, il n'en demeure pas moins qu'en étant mieux informés sur les conflits et sur leur rôle dans l'abandon du traitement, les intervenants pourraient mettre en place des moyens de prévenir ceux-ci ou, du moins, de les régler efficacement.

En ce sens, en plus de la formation continue, la supervision clinique par des professionnels qualifiés, tels des psychologues experts dans le domaine (Cortoni et Lafortune, 2009; Gannon, Olver, Mallion & James, 2019) pourrait offrir un accompagnement supplémentaire précieux aux

intervenants. Rappelons, à ce titre, les résultats d'une recherche d'Howard et de ses collaborateurs (2019), qui ont trouvé que les programmes qui privilégiaient la formation et la supervision clinique des intervenants étaient associés à une réduction significative des taux d'abandon et d'expulsion.

4.6 Limites

Cette étude comporte évidemment certaines limites, la première étant la taille de l'échantillon qui, tel qu'indiqué dans le chapitre « Méthodologie », n'a pas permis l'atteinte d'une saturation des données (Pirès 1997). Nous croyions initialement pouvoir constituer un échantillon de plus grande taille, mais divers obstacles reliés, entre autres, à la réalité institutionnelle, ont fait en sorte que notre échantillon final s'est avéré plus petit que prévu. De la même manière, cet échantillon a rendu l'utilisation de la stratégie analytique basée sur la théorisation ancrée non optimale ; une analyse thématique aurait peut-être été plus utile. Dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure d'élaborer un *modèle* de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, tel que nous le souhaitions au départ. Nous avons dû nous en tenir à l'élaboration d'une *schématisation* qui devra sans aucun doute être améliorée à l'aide de recherches ultérieures. En d'autres mots, il est clair que les résultats de cette recherche, qui se voulait d'ailleurs exploratoire, sont préliminaires et nécessitent d'être vérifiés dans d'autres échantillons afin de pouvoir être généralisés et validés.

La seconde limite découle de la première. En effet, vu la petite taille de l'échantillon, les deux voies identifiées dans le cadre de cette recherche ne représentent peut-être pas exhaustivement le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Peut-être que d'autres voies auraient pu être identifiées à l'aide de récits supplémentaires ou, du moins, que les deux voies existantes auraient pu être plus étoffées. Il conviendrait donc de mener d'autres recherches similaires (auprès d'autres échantillons) sur le phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels afin de valider ces voies, ou de les bonifier.

En dernier lieu, tous les résultats présentés proviennent exclusivement de données auto-rapportées. Celles-ci sont donc susceptibles de diverger de la réalité et des faits. Certaines expériences d'abandon remontaient d'ailleurs à près de dix ans, ce qui pourrait avoir rendu

certaines récits incomplets. À l'opposé, certaines expériences d'abandon s'étaient produites assez récemment et donnaient l'impression de revêtir un aspect très émotif et très centré sur un thème en particulier, limitant ainsi les nuances et l'exploration de certains thèmes. Afin de valider les deux voies identifiées ainsi que notre schématisation en général, il serait intéressant, dans de futures recherches, de procéder à une triangulation des données entre les éléments rapportés par les participants et d'autres sources de données, comme par exemple des entrevues avec les intervenants ou la consultation des rapports de programmes correctionnels.

Conclusion

La présente recherche visait à identifier les principaux facteurs et processus impliqués dans l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Nous souhaitons ainsi élaborer un premier modèle de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, en plus d'explorer les différences et similitudes entre les récits d'abandon et les récits de réussite de certains participants.

Jusqu'ici, les recherches portant sur le phénomène de la fin prématurée du traitement chez les délinquants sexuels avaient permis l'identification de ses principaux prédicteurs, tels que certaines variables sociodémographiques (par ex. : célibat, jeune âge, faible niveau d'éducation), un niveau de risque statique élevé, certains facteurs de risque dynamiques (par ex. : besoins criminogènes au niveau des relations matrimoniales et familiales et de l'attitude), des indicateurs de la personnalité antisociale ainsi qu'une faible motivation (Olver et al., 2011). Or, peu de recherches s'étaient intéressées aux caractéristiques de l'environnement et aux conditions dans lesquelles les programmes étaient dispensés, et encore moins à l'expérience des délinquants sexuels eux-mêmes au moyen d'entretiens semi-dirigés, par exemple. Plus encore, fort peu d'auteurs s'étaient penchés sur une catégorie spécifique de délinquants ayant connu une fin prématurée de traitement (par ex. : abandons, expulsions, motifs administratifs, etc.). Ce sont donc ces failles que nous avons voulu surmonter dans le cadre de la présente recherche.

Les résultats obtenus ont permis l'élaboration d'un modèle (ou plutôt d'une schématisation) de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels, lequel comporte deux voies distinctes, en l'occurrence la « Voie #1 – Abandon rapide » et la « Voie #2 – Abandon tardif ». L'analyse de ces deux voies suggère que la notion de conflit, avant ou pendant le programme, se situe au cœur du phénomène de l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. Il s'agit d'un résultat qui ne se retrouvait pas, jusqu'ici, dans la littérature existante sur le sujet. Dans la « Voie #1 – Abandon rapide », les conflits existent avant le début du programme et impliquent le participant et le système judiciaire ou carcéral et ses acteurs de façon générale, ou alors le participant et des

intervenants de programmes précédents. Dans la « Voie #2 – Abandon tardif », le conflit concerne le participant et ses intervenants ou ses coparticipants.

Les récits d'abandon obtenus dans cette recherche, en plus de mettre en exergue la notion de conflit, démontrent l'absence d'une alliance thérapeutique de qualité entre les participants et leurs intervenants. En contraste, les récits de réussite mettent en évidence non seulement le rôle des perceptions favorables à l'égard des intervenants, mais également à l'égard des autres participants et du programme en tant que tel, dans la réussite des programmes de traitement. Ces résultats concordent d'ailleurs en plusieurs points aux caractéristiques qui favorisent l'engagement dans le traitement, tels que présentés dans le *Multifactor Offender Readiness Model* (MORM) de Ward et ses collaborateurs (2004), de même qu'aux caractéristiques des traitements efficaces tels que décrits par Marshall et ses collègues (2003).

Malgré les limites de la recherche, les résultats, bien que préliminaires, permettent de mieux comprendre les facteurs et processus qui jouent un rôle dans l'abandon du traitement chez les délinquants sexuels. D'ailleurs, les constats soulevés à la lumière de ces résultats mènent à l'identification de certaines implications pratiques, dont la nécessité de mieux former les intervenants de programmes correctionnels sur les enjeux entourant le phénomène de la fin prématurée du traitement (incluant l'abandon), mais surtout celle de leur offrir une supervision clinique de qualité (Cortoni et Lafortune, 2009 ; Gannon et al., 2019 ; Howard et al., 2019). Il pourrait en effet s'agir d'une avenue à privilégier afin de diminuer les taux d'abandon dans les programmes pour délinquants sexuels.

Références bibliographiques

- Abel, G.G., Mittleman, M., Becker, J.V., Rathner, J., & Rouleau, J.L. (1988). Multiple paraphilic diagnoses among sex offenders. *Bulletin of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 16(2), 153-168.
- Abracen, J., & Looman, J. (2016). *Treatment of high-risk sexual offenders. An integrated approach*. Chichester, UK : Wiley Blackwell.
- Andrews, D.A., et Bonta, J. (2010). *The psychology of criminal conduct*. (5^e éd.). New York : Routledge.
- Andrews, D.A., Bonta, J., & Hoge, R.D. (1990). Classification for effective rehabilitation: Rediscovering psychology. *Criminal Justice and Behavior*, 17(1), 19-52.
- Beech, A.R., & Hamilton-Giachritsis, C.E. (2005). Relationship between therapeutic climate and treatment outcome in group-based sexual offender treatment program. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(2), 127-140. doi: 10.1007/s11194-005-4600-3
- Beyko, M. & Wong, S. C. P. (2005). Predictors of Treatment Attrition as Indicators for Program Improvement not Offender Shortcomings: A Study of Sex Offender Treatment Attrition. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment*, 17(4), 375-389. doi: 10.1007/s11194-005-8050-8
- Bonta, J., & Andrews, D.A. (2007). *Risk-Need-Responsivity model for offender assessment and rehabilitation* (Corrections Research User Report No. 2007-06). Ottawa, ON : Public Safety Canada.
- Boudreau, J., Poupart, L., Leroux, K., & Gaudreault, A. (2010). *Introduction à l'intervention auprès des victimes d'actes criminels*. Association Québécoise Plaidoyer-Victimes.
- Browne, K.D., Foreman, L., & Middleton, D. (1998). Predicting treatment drop-out in sex offenders. *Child Abuse Review*, 7, 402-419.

- Bourgon, G., & Armstrong, B. (2005). Transferring the principles of effective treatment into a “real world” prison settings. *Criminal Justice and Behavior*, 32(1), 3-25. doi: 10.1177/0093854804270618
- Burrowes, N., & Needs, A. (2009). Time to contemplate change? A framework for assessing readiness to change with offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 14(1), 39-49. doi: 10.1016/j.avb.2008.08.003
- Chouinard, A. (2004). Les prédicteurs psychologiques de la fin prématurée du traitement chez des agresseurs sexuels judiciairisés. Repéré à l'adresse <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/14367>
- Cortoni, F. (2009). Factors associated with sexual recidivism. Dans Beech, A.R, Craig, L.A., & Browne, K.D. (Dir.) *Assessment and treatment of sex offenders: A handbook* (p. 39-49). Chichester, UK: Wiley.
- Cortoni, F., & Lafortune, D. (2009). Le traitement correctionnel fondé sur des données probantes: une recension. *Criminologie*, 42(1), 61-89.
- Creswell, J.W. (2007). *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches* (2^e éd.). Thousand Oaks, CA : Sage.
- Davies, J. (2019). An examination of individual versus group treatment in correctional settings. Dans Polaschek, D.L., Day, A. & Hollin, C.R. (Dir.) *The Wiley International Handbook of Correctional Psychology, First Edition* (p. 575-589). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons, Inc.
- Day, A., Casey, S., Ward, T., Howells, K., & Vess, J. (Éd.). 2010. *Transitions to Better Lives. Offender readiness and rehabilitation*. London and New York : Taylor & Francis.
- Day, A., Tucker, K., & Howells, K. (2004). Coerced offender rehabilitation – a defensible practice? *Psychology, Crime & Law*, 10(3), 259-269. doi: 10.1080/10683160410001662753
- Deci, E.L. & Ryan, M.R. (2008). Self-determination theory: A macrotheory of human motivation, development and health. *Canadian Psychology*, 49(3), 182-185. doi: 10.1037/a0012801

- Deslauriers, J.-P. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (Dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 85-112). Montréal, Québec : Gaétan Morion Éditeur, Chenelière Éducation.
- Drieschner, K.H., & Boomsma, A. (2008). The treatment engagement rating scale (TER) for forensic outpatient treatment: description, psychometric properties, and norms. *Psychology, Crime & Law, 14*, 299-315. doi: 10.1080/10683160701858206
- Drieschner, K. H., & Verschuur, J. (2010). Treatment engagement as a predictor of premature treatment termination and treatment outcome in a correctional outpatient sample. *Criminal Behaviour and Mental Health, 20*(2), 86-99. doi: 10.1002/cbm.757
- Fortin, M. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche : Méthodes quantitatives et qualitatives*. Montréal : Chenelière Éducation.
- Gannon, T., Olver, M.E., Mallion, J.S. & James, M., (2019). Does specialized psychological treatment for offending reduce recidivism? A meta-analysis examining staff and program variables as predictors of treatment effectiveness. *Clinical Psychology Review, 73*, 1-18. doi: 10.1016/j.cpr.2019.101752
- Garfield, S.L. (1994). Research on client variables in psychotherapy. Dans S.L. Garfield & A. Bergin (Dir.), *Handbook of psychotherapy and behavior change (4e éd.)* (p.190-228). New York : Wiley.
- Geer, T.M., Becker, J.V., Gray, S.R., & Krauss, D. (2001). Predictors of treatment completion in a correctional sex offender treatment program. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology, 45*(3), 302-313.
- Greaves, L., Hankivsky, O., & Kingston-Riechers, J. (1995). *Selected estimates of the costs of violence against women*. London: Center for Research on Violence against Women and Children.
- Gully, K., Mitchell, C., Butter, C. & Harwood, R. (1990). Sex offenders: Identifying who can complete a residential treatment program. *Behavioral Sciences and the Law, 8*, 465-471.

- Hankivsky, O., & Draker, D. A. (2003). The economic costs of child sexual abuse in Canada: a preliminary analysis. *Journal of health & social policy, 17*(2), 1-33.
- Hanson, R.K. (2014). Treating sexual offenders: how did we get here and where are we headed? *Journal of Sexual Aggression, 20*(1), 3-8. doi: 10.1080/13552600.2013.861524
- Hanson, R. K., Bourgon, G., Helmus, L., & Hodgson, S. (2009). The Principles of Effective Correctional Treatment Also Apply to Sexual Offenders: A Meta-Analysis. *Criminal Justice and Behavior, 36*(9), 865-891. doi: 10.1177/0093854809338545
- Hanson, R. K. & Buissière, M.T. (1998). Predicting relapse: A meta-analysis of sexual offender recidivism studies. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 66*(2), 348-362. doi: 10.1037/0022-006X.66.2.348
- Hanson, R.K., Gordon, A., Harris, A.J.R., Marques, J.K., Murphy, W., Quinsey, V.L., & Seto, M.D. (2002). First report of the collaborative outcome data project on the effectiveness of psychological treatment for sex offenders. *Sexual Abuse: A Journal of Research and Treatment, 14*, 169-194. doi: 1079-0632/02/0400-0169/0
- Hanson, R.K., Harris, A.J.R., Scott, T.-L., & Helmus, L. (2007). *Assessing the risk of sexual offenders on community supervision: The Dynamic Supervision Project* (Corrections Research User Report No.2007-05). Ottawa, ON : Public Safety Canada
- Hanson, R. K., & Morton-Bourgon, K. E. (2005). The characteristics of persistent sexual offenders: a meta-analysis of recidivism studies. *Journal of consulting and clinical psychology, 73*(6), 1154-1163. doi: 10.1037/0022006X.73.6.1154
- Hanson, R. K., & Thornton, D. (1999). *Static 99: Improving actuarial risk assessments for sex offenders* (Vol. 2). Ottawa, Ontario : Solicitor General Canada.
- Howard, M.V., de Almeida Neto, A.C., & Galouzis, J.J. (2019). Relationships between treatment delivery, program attrition, and reoffending outcomes in an intensive custodial sex offender program. *Sexual Abuse, 31*(4), 477-499. doi: 10.1177/1079063218764886

- Institut national de santé publique du Québec. (2017). Trousse média sur les agressions sexuelles : conséquences. Repéré à <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/consequences>.
- Jones, L. (2019). New developments in interventions for working with offending behavior. Dans Polaschek, D.L., Day, A. & Hollin, C.R. (Dir.) *The Wiley International Handbook of Correctional Psychology, First Edition* (p. 669-685). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons, Inc.
- Kozar, C. (2010). Treatment readiness and the therapeutic alliance. Dans Day, A., Casey, S., Ward, T., Howells, K & Vess, J. (Dir.) *Transitions to better lives. Offender readiness and rehabilitation* (p. 195-213). London and New York : Taylor & Francis.
- Lamoureux, A. (1992). *Une démarche scientifique en sciences humaines : Méthodologie*. Laval, Québec : Éditions des Études Vivantes.
- Laperrière, A. (1997). La théorisation ancrée (grounded theory) : démarche analytique et comparaison avec d'autres approches apparentées. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (Dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 309-340). Montréal, Québec : Gaétan Morion Éditeur, Chenelière Éducation.
- Lösel, F., & Schmucker, M. (2005). The effectiveness of treatment for sexual offenders: A comprehensive meta-analysis. *Journal of Experimental Criminology*, 1(1), 117–146.
- Lussier, P. & Proulx, J. (1998). Prédicteurs psychométriques et phallométriques de la fin prématurée du traitement chez des agresseurs sexuels. *Revue sexologique*, 6(1), 143-173.
- Mann, R.E., & Marshall, W.L. (2009). Advances in the treatment of adult incarcerated sexual offenders. Dans Beech, A.R, Craig, L.A., & Browne, K.D. (Dir.) *Assessment and treatment of sex offenders: A handbook* (p. 329-347). Chichester, UK : Wiley.
- Mann, R. E., Webster, S. D., Wakeling, H. C., & Keylock, H. (2013). Why do sexual offenders refuse treatment? *Journal of Sexual Aggression*, 19(2), 191-206. doi: 10.1080/13552600.2012.703701

- Marlatt, G.A. (1982). Relapse prevention: A self-control program for the treatment of addictive behaviors. Dans Stuart, R.B. (Dir.) *Adherence, compliance and generalization in behavioral medicine* (p. 329-378). New York, NY : Brunner/Mazel.
- Marques, J.K. (1999). How to answer the question "Does sex offender treatment work?" *Journal of Interpersonal Violence, 14*(4), 437-451.
- Marques, J.K., Weideranders, M., Day, D.M., Nelson, C., & van Ommeren, A. (2005). Effects of a relapse prevention program on sexual recidivism: Final results from California's Sex Offender Treatment and Evaluation Project (SOTEP). *Sexual Abuse, 17*, 79-107. doi: 10.1177/107906320501700108
- Marshall, L.E. (2019). Effective sex offender treatment in correctional settings: A strengths-based approach. Dans Polaschek, D.L., Day, A. & Hollin, C.R. (Dir.) *The Wiley International Handbook of Correctional Psychology, First Edition* (p. 516-528). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons, Inc.
- Marshall, W.L., Fernandez, Y.M., Serran, G.A., Mulloy, R., Thornton, D., Mann, R.E. & Anderson, D. (2003). Process variables in treatment of sexual offenders: A review of the relevant literature. *Aggression and Violent Behaviour, 8*(2), 205-234. doi: 10.1016/S1359-1789(01)00065-9
- Marshall, W.L., & Marshall, L.E. (2010). Can treatment be effective with sexual offenders or does it do harm? A response to Hanson (2010) and Rice (2010). *Sexual Offender Treatment, 5*(2), 1-8.
- Marshall, W.L., Marshall, L.E., Serran, G.A., & O'Brien, M.D., (2011). *Rehabilitating sexual offenders: A strength-based approach*. Washington, DC : American Psychological Association.
- Marshall, W.L., Marshall, L.E., Serran, G.A., & O'Brien, M.D. (2013). What works in reducing sexual offending. Dans Craig, L.A., Dixon, L., & Gannon, T.A. (Dir.) *What works in offender rehabilitation: An evidenced-based approach to assessment and treatment* (p. 173-191). Chichester, UK : Wiley.

- Martinson, R. (1974) What works? – Questions and answers about prison reform. *The Public Interest*, 35, 22–54.
- McMurrin, M. (2009). Motivational interviewing with offenders: A systematic review. *Legal and Criminological Psychology*, 14(1), 83-100. doi: 10.1348/135532508X278326
- McMurrin, M., & McCulloch, A. (2007). Why don't offenders complete treatment? Prisoners' reasons for non-completion of a cognitive skills programme. *Psychology, Crime & Law*, 13(4), 345-354. doi: 10.1080/10683160601060424
- McMurrin, M., & Ward, T. (2010). Treatment readiness, treatment engagement and behaviour change. *Criminal Behaviour and Mental Health*, 20(2), 75-85. doi: 10.1002/cbm.762
- Miller, W.R., & Rollnick, S. (2006). *L'entretien motivationnel. Aider la personne à engager le changement*. Paris : InterEditions-Dunod.
- Millon, T. (1983). *Millon Clinical Multiaxial Inventory Manual*. Minneapolis : Interpretative Scoring System.
- Miner M., & Dwyer, M. (1995). Analysis of dropouts from outpatient sex offender treatment. *Journal of Psychology & Human Society*, 7(3), 77-93.
- Moos, R.H., Finney, J.W. & Cronkite, R.C. (1990). *Alcoholism treatment: Context, process and outcome*. New York : Oxford University Press.
- Morgan, R.D., & Winterowd, C.L. (2002). Interpersonal process-oriented group psychotherapy in with offender populations. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 46(4), 466-482. doi: 10.1166/0306624X02464008
- Mossière, A., & Serin, R. (2014). A critique of models and measures of treatment readiness in offenders. *Aggression and Violent Behavior*, 19(4), 383-389. doi: 10.1016/j.avb.2014.06.004
- Mucchielli, A. (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. Masson, Paris : Armand Colin.

- Nafekh, M., & Motiuk, L. L. (2002). *The statistical information on recidivism, revised 1 (SIR-R1) scale: A psychometric examination*. Ottawa, Ontario : Correctional Service of Canada. Research Branch.
- Norcross, J.C. (2002). *Psychotherapy relationships that work: Therapist contributions and responsiveness to patients*. New York, NY, US : Oxford University Press.
- Nunes, K.L., & Cortoni, F. (2008). Dropout from sex-offender treatment and dimensions of risk of sexual recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 35(1), 24-33. doi: 10.1177/0093854807309037
- Nunes, K.L., & Cortoni, F. (2007). *Évaluation de l'efficacité du Programme national pour délinquants sexuels*. (Rapport de recherche 2008 No. R-183). Ottawa, ON : Service correctionnel du Canada.
- Nunes, K. L., & Cortoni, F. (2006a). *The heterogeneity of treatment non-completers*. Correctional Service of Canada Ottawa, ON. Repéré à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca/research/092/r176_e.pdf
- Nunes, K. L., & Cortoni, F. A. (2006b). *Estimating risk of dropout and expulsion from correctional programs*. Correctional Service of Canada. Repéré à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca/research/092/r177_e.pdf
- Nunes, K. L., Cortoni, F., & Serin, R. C. (2010). Screening offenders for risk of drop-out and expulsion from correctional programmes. *Legal and Criminological Psychology*, 15(2), 341-356. doi: 10.1348/135532508X401887
- O'Brien, K., Sullivan, D., & Daffern, M. (2016). Integrating individual and group-based offence-focused psychological treatments: Towards a model for best practice. *Psychiatry, Psychology and Law*, 23, p. 746-764. doi: 10.1080/13218719.2016.1150143
- Olver, M.E., Marshall, L.E., Marshall, W. L. & Nicholaichuk, T.P. (2018). A long-term outcome assessment on the effects of subsequent reoffense rates of a prison-based CBT/RNR sex offender treatment program with strength-based elements. *Sexual Abuse*. doi: 10.1177/1079063218807486

- Olver, M. E., Stockdale, K. C., & Wormith, J. S. (2011). A meta-analysis of predictors of offender treatment attrition and its relationship to recidivism. *Journal of Consulting and Clinical Psychology, 79*(1), 6-21. doi: 10.1037/a0022200
- Olver, M. E., & Wong, S. (2011). Predictors of sex offender treatment dropout: psychopathy, sex offender risk, and responsivity implications. *Psychology, Crime & Law, 17*(5), 457-471. doi: 10.1080/10683160903318876
- Olver, M. E., & Wong, S. C. P. (2013). Treatment programs for high risk sexual offenders: Program and offender characteristics, attrition, treatment change and recidivism. *Aggression and Violent Behavior, 18*(5), 579-591. doi: 10.1016/j.avb.2013.06.002
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique, 23*, 147-181. doi: 10.7202/1002253
- Piper, W.E., Ogrodniczuk, J.S., Joyce, A.S., McCallum, M., Rosie, J. S., O'Kelly, J.G., & Steinberg, P.G. (1999). Prediction of dropping out in time-limited, interpretive individual psychotherapy. *Psychotherapy: Theory, Research, Practice, Training, 36*(2), 114-122. doi: 10.1037/h0087787
- Pirès, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans Poupart, J., Deslauriers, J.-P., Groulx, L.-H., Laperrière, A., Mayer, R., & Pires, A. (Dir.) *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-172). Montréal, Québec : Gaétan Morion Éditeur, Chenelière Éducation.
- Polaschek, D.L. Treatment outcome evaluations: How do we know what works? Dans Polaschek, D.L., Day, A. & Hollin, C.R. (Dir.) *The Wiley International Handbook of Correctional Psychology, First Edition* (p. 410-426). Hoboken, NJ : John Wiley & Sons, Inc.
- Proulx, J., Brien, T., Ciampi, A., & Allaire, J-F. (2004). La fin prématurée du traitement chez des agresseurs sexuels adultes. Papier présenté à la 23^e *Annual Research and Treatment Conference of the Association for the Treatment of Sexual Abusers*, Albuquerque, NM.

- Rodrigue, D. (2001). *Les prédicteurs de la fin prématurée du traitement chez des agresseurs sexuels*. Université Laval. Repéré à l'adresse <http://www.nlc-bnc.ca/obj/s4/f2/dsk2/ftp01/MQ55792.pdf>
- Ryan, M.R. & Deci, E.L. (2000). Self-determination theory and the facilitation of intrinsic motivation, social development and well-being. *American Psychologist*, 55(1), 68-78. doi: 10.1037/110003-066X.55.1.68
- Samstag, L. W., Batchelder, S. T., Muran, J. C., Safran, J. D., & Winston, A. (1998). Early identification of treatment failures in short-term psychotherapy: An assessment of therapeutic alliance and interpersonal behavior. *The Journal of psychotherapy practice and research*, 7(2), 126-143.
- Saunders, M, (1999). Clients' assessments of the affective environment of the psychotherapy session: relationship to session quality and treatment effectiveness. *Journal of Clinical Psychology*, 55, 597-605.
- Schmucker, M., & Lösel, F. (2015). The effects of sexual offender treatment on recidivism: an international meta-analysis on sound quality evaluations. *Journal of Experimental Criminology*, 11(4), 597-630. doi: 10.1007/s11292-015-9241-z
- Seager, J.A., Jellicoe, D., & Dhaliwal, G.K. (2004). Refusers, Dropouts, and Completers: Measuring Sex Offender Treatment Efficacy. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 48(5), 600-612. doi: 10.1177/306624X04263885
- Serin, R. (1998). Treatment responsivity, intervention and reintegration: A conceptual model. Dans *Forum on Corrections Research* (Vol. 10, p. 29–32). Correctional Service of Canada. Repéré à l'adresse http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/e101/101f_e.pdf
- Serin, R., & Kennedy, S. (1997). *Treatment readiness and responsivity: Contributing to effective correctional programming*. Ottawa, ON: Correctional Service of Canada.
- Serran, G.A., Marshall, W.L., Marshall, L.E., & O'Brien, M. (2013). Group or individual therapy in the treatment of sexual offenders. Dans Craig, L.A., Dixon, L. & Gannon, T. (Dir.) *What Works*

- in Offender Rehabilitation: An Evidenced-Based Approach to Assessment and Treatment, First Edition* (p. 452-467). Chichester, UK : John Wiley & Sons, Ltd.
- Service correctionnel du Canada. (2013). *Cadre de la mission, des valeurs et de l'éthique du Service correctionnel du Canada*. (Directive du Commissaire 001). Ottawa, ON.
- Service correctionnel du Canada. (2018). *Programmes correctionnels*. (Directive du Commissaire 726). Ottawa, ON.
- Service correctionnel du Canada (2016). *Ordonnances de surveillance de longue durée*. (Directive du Commissaire 719). Ottawa, ON.
- Shaw, T.A., Herkov, M.J., & Greer, R.A. (1995). Examination of treatment completion and predicted outcome among incarcerated sex offenders. *Bull Am Acad Psychiatry Law*, 23(1), 35-41.
- Statistique Canada. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014*. (Publication N° 85-002-X). Repéré à <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.htm>
- Strauss, A., & Corbin, J. (1998). *Basics of qualitative research: Grounded theory procedures and techniques* (2^e éd.). Newbury Park, CA : Sage.
- Ware, J., Mann, R.E., & Wakeling, H.C. (2009). Group versus individual treatment: What is the best modality for treating sexual offenders? *Sexual Abuse in Australia and New-Zealand*, 1(2), 70-78.
- Ward, T., Collie, R.M., & Bourke, P. (2009). Models of offender rehabilitation: The Good Lives Model and the Risk-Need-Responsivity Model. Dans Beech, A.R, Craig, L.A., & Browne, K.D. (Dir.) *Assessment and treatment of sex offenders: A handbook* (p. 293-310). Chichester, UK : Wiley.
- Ward, T., Day, A., Howells, K., & Birgden, A. (2004). The multifactor offender readiness model. *Aggression and Violent Behavior*, 9(6), 645-673. doi: 10.1016/j.avb.2003.08.001
- Wormith, J. S., & Olver, M. E. (2002). Offender treatment attrition and its relationship with risk, responsivity, and recidivism. *Criminal Justice and Behavior*, 29(4), 447–471.

Yalom, I. D. (1995). *The theory and practice of group psychotherapy*, (4^e éd.). New York : Basic Books.

Annexe I – Grille d’entrevue

Recherche : « Vers une meilleure compréhension du phénomène de l’abandon des programmes correctionnels pour les délinquants sexuels »

Consigne(s) de départ pour l’entrevue :

a) Pour les participants qui ont abandonné un programme : Merci d’avoir accepté de participer à cette entrevue. Le but de la recherche est de mieux comprendre le processus qui mène à l’abandon du traitement chez les personnes reconnues coupables de délits sexuels. Vous avez vous-mêmes choisi de mettre un terme à votre participation à un programme correctionnel pour délinquants sexuels offert au Service correctionnel du Canada (SCC). Je vais donc vous demander de me parler, au cours de cette entrevue, du contexte entourant votre participation au programme, de votre expérience au sein de ce programme, de votre motivation et de vos perceptions en lien avec le programme, de même que de votre décision de mettre prématurément fin à votre participation.

b) Pour les participants qui ont abandonné un programme et qui en ont complété un autre : Merci d’avoir accepté de participer à cette entrevue. Le but de la recherche est de mieux comprendre le processus qui mène à l’abandon du traitement chez les personnes reconnues coupables de délits sexuels. Vous avez pour votre part abandonné un programme correctionnel pour délinquants sexuels offert au Service correctionnel du Canada (SCC) à un certain moment, mais en avez néanmoins complété un autre à un moment différent. Votre participation s’avère donc intéressante puisqu’elle nous permettra de mieux comprendre ces deux expériences, ce qui mènera éventuellement à une meilleure identification des éléments associés à l’abandon du traitement. Je vais donc vous demander, au cours de cette entrevue, de me parler du contexte entourant votre participation à ces deux programmes, de votre expérience au sein de ces programmes, de votre motivation et de vos perceptions en lien avec les programmes, de même que des éléments qui, selon vous, ont contribué à votre abandon, puis à votre réussite.

Pour tous : J’aimerais vous rappeler que vous n’êtes pas obligé de répondre à ces questions et que vous pouvez vous retirer de l’entrevue à tout moment, sans avoir à me donner d’explications. Je dois aussi vous rappeler mon obligation de rapporter aux autorités compétentes toute information qui me porte à croire que la sécurité ou le développement d’un enfant est compromis ou qu’un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour une personne ou un groupe existe. Avant de commencer, avez-vous des questions auxquelles je n’ai pas encore répondu ?

Thème 1 : Le contexte entourant la participation au programme

Q. : J’aimerais d’abord que vous me décriviez le contexte et les circonstances qui ont entouré le début de votre participation au programme.

Questions additionnelles si nécessaire :

- Comment avez-vous entendu parler des programmes pour la première fois?
- De quelle manière vous a-t-on approché pour participer au programme?
- Quelles informations avez-vous reçues par rapport au programme?
- Pourquoi avez-vous accepté de participer au programme? De quelle manière perceviez-vous le programme à ce moment?

Q. Dans quelles dispositions personnelles vous trouviez-vous à ce moment?

Questions additionnelles si nécessaire :

- Comment perceviez-vous la nécessité de changer? Considériez-vous avoir des problèmes? Si oui, lesquels?
- Que se passait-il dans votre vie?
- Comment vous sentiez-vous?
- Quel était votre état d'esprit?

Thème 2 : Expérience et perceptions en lien avec le programme

Q. : J'aimerais que vous me racontiez de quelle manière se déroulait le programme et ce que vous en pensiez. Quelle était votre opinion du programme, quelles étaient vos perceptions ?

Questions additionnelles si nécessaire :

- Quels sont les éléments que vous avez appréciés du programme? Qu'avez-vous moins apprécié?
- Quelles étaient vos attentes à l'égard du programme? Dans quelle mesure ont-elles été comblées, selon vous? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi?
- Comment perceviez-vous votre (ou vos) intervenant(s)?
- Comment perceviez-vous les autres participants?
- Comment perceviez-vous le contenu du programme? La forme? Les modalités?
- Parlez-moi de l'utilité que vous trouviez au programme?

Thème 3 : Expérience et perceptions en lien avec l'environnement

Q. : Selon vous, comment les programmes et les gens qui participent aux programmes sont-ils perçus au sein de l'établissement ?

Questions additionnelles si nécessaire :

- Que disent les détenus des programmes ? Comment agissent-ils envers ceux qui y participent ?
- Qu'en disent les membres du personnel ? Comment agissent-ils envers ceux qui y participent ?

- Avez-vous déjà été témoin ou victime de commentaires positifs ou négatifs de la part de codétenus ou de membres du personnel en lien avec votre participation au programme ? Si oui, pouvez-vous m'en parler ?
- Quels étaient les avantages/bénéfices reliés à votre participation au programme ?
- Au contraire, quels en étaient les désavantages ?

Thème 4 : Motivation et engagement à l'égard du programme et du changement

Q. : Maintenant, j'aimerais que vous me parliez de votre motivation et de votre engagement tout au long du programme.

Questions additionnelles si nécessaire :

- J'aimerais que vous me parliez de votre motivation au début, au milieu et vers la fin du programme.
- Qu'est-ce qui vous motivait ou, au contraire, vous démotivait ?
- Considériez-vous que le programme pouvait vous être utile ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Quels facteurs ont pu influencer votre motivation (à la hausse ou à la baisse ?). Pourquoi ?

Thème 5 : La décision d'abandonner le programme

Q. : J'aimerais que vous me parliez de ce qui vous a mené à abandonner le programme. En d'autres mots, qu'est-ce qui explique votre décision ? Comment l'avez-vous prise ?

Questions additionnelles si nécessaire :

- Quand avez-vous songé la première fois à l'idée d'abandonner? S'était-il passé quelque chose de particulier à ce moment?
- Combien de temps avez-vous réfléchi à la possibilité d'abandonner le programme? Pourquoi avez-vous hésité?
- Comment votre idée d'abandonner a-t-elle évolué?
- Qu'est-ce qui vous a convaincu d'abandonner?
- En aviez-vous discuté avec votre intervenant? Pourquoi? Qu'est-ce qui en est ressorti? Quelles mesures ont été prises? Comment y avez-vous réagi, qu'en avez-vous pensé?

Thème 6 : Différences au niveau de l'expérience - Pour ceux qui ont abandonné un programme, mais qui en ont complété un autre

Q. : Nous avons discuté, jusqu'à présent, de votre expérience au sein du programme que vous avez abandonné. J'aimerais maintenant que vous me parliez du programme que vous avez complété. Que s'est-il passé de différent à ce moment?

Questions additionnelles si nécessaire :

- Parlez-moi du contexte entourant la participation à ce programme.
- Que pensiez-vous de ce programme et de la manière dont il se déroulait?
- Comment décririez-vous votre motivation et votre engagement à l'égard de ce programme?
- Avez-vous pensé abandonner à un moment ou un autre? Dans l'affirmative, qu'est-ce qui vous a fait changer d'idée?

Conclusion : En terminant, y-a-t-il des éléments dont nous n'avons pas discuté et qui ont joué un rôle dans votre décision d'abandonner votre programme correctionnel (et/ou de participer à votre programme jusqu'à la fin) ?

Je vous remercie de votre collaboration.

Annexe III – Formulaire de consentement

Recherche : « Vers une meilleure compréhension du phénomène de l'abandon des programmes correctionnels pour délinquants sexuels »

Chercheure étudiante : Vanessa Mandeville Marcotte, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Franca Cortoni, Ph. D., C.Psych., professeure, École de criminologie, Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Cette recherche a pour but de mieux comprendre le processus qui mène à l'abandon volontaire des programmes correctionnels spécialisés pour les délinquants sexuels offerts en établissement (pénitencier). Pour y arriver, nous comptons avoir le point de vue de personnes qui ont abandonné un programme pour délinquants sexuels ainsi que ceux qui ont complété ce type de programme, ou les deux.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à :

- 1) Une entrevue enregistrée d'une durée d'environ une (1) heure sur le contexte entourant votre décision de participer à un programme de traitement. Vous serez également invité à raconter votre expérience en programme et à identifier les éléments qui vous ont mené à l'abandonner ou à le compléter.
- 2) Une fiche signalétique sur vos informations sociodémographiques (âge, scolarité, état civil, antécédents criminels, programmes complétés ou abandonnés) à remplir par les participants durant la rencontre avec la chercheure.

Enregistrement de l'entrevue : Pour assurer l'intégrité des informations fournies par les participants, les entrevues seront enregistrées. Le nom des participants ne sera pas sur les enregistrements. Le participant sera identifié sur l'enregistrement seulement par un code qui se trouvera sur son formulaire de consentement. Les enregistrements seront transcrits intégralement pour permettre l'analyse des données. Une fois les entrevues transcrites, les

enregistrements seront effacés (aucun enregistrement ne sera gardé une fois que les informations auront été transcrites sur papier).

Fiche signalétique : La fiche signalétique servira à recueillir des informations de base nécessaires à la description des participants dans la recherche. Le nom des participants ne sera pas sur la fiche signalétique. Le participant sera identifié sur cette fiche seulement par le même code que l'enregistrement. Ce code est nécessaire afin d'identifier le matériel en cas de retrait de la recherche de la part du participant.

3. Confidentialité

Sauf selon les exceptions notées ci bas, les renseignements qui seront recueillis demeureront confidentiels. Chaque participant se verra attribuer un code et seule la chercheuse principale aura la liste des participants et des codes qui leur seront attribués. Tous les renseignements fournis par les participants seront conservés dans des classeurs sous clé situés dans un bureau fermé à l'École de criminologie à l'Université de Montréal. Les formulaires de consentement seront gardés séparément des transcriptions d'entrevues et fiches signalétiques. Conformément aux règlements éthiques sur la recherche de l'Université de Montréal, les renseignements personnels sur les participants de la recherche doivent être gardés pendant sept (7) ans. Conséquemment, les formulaires de consentement seront détruits sept (7) ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date. Aucune information au sujet de votre participation dans cette recherche ne sera versée dans vos dossiers institutionnels incluant votre choix de participer ou non dans cette recherche. Votre participation à cette étude est effectivement volontaire et n'aura donc aucune incidence sur votre dossier. De plus, aucune information personnelle à votre sujet ne sera partagée avec d'autres personnes et vous ne serez jamais identifié dans les diffusions des résultats de cette recherche.

Exceptions à la confidentialité :

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, la chercheuse qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, notamment parce qu'il est victime d'abus sexuel ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenue de le déclarer au directeur de la protection de la jeunesse.

Également, si vous révélez pendant l'entrevue des informations indiquant que la sécurité de l'institution est menacée ou qu'un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour vous ou une personne ou un groupe de personne existe, la chercheuse est dans l'obligation soit d'en prévenir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes.

4. Avantages et inconvénients

Votre participation permettra de contribuer à une meilleure compréhension de ce qui mène à l'abandon du traitement chez les personnes reconnues coupables de délits sexuels, ce qui permettra d'améliorer les connaissances à ce sujet, mais aussi de formuler des recommandations à l'intention des milieux de pratique dans le but de réduire les taux de fin prématurée du traitement.

Nous n'entrevoions pas d'inconvénients ou de risques particuliers associés à ce projet. Par contre, il est possible qu'en racontant votre expérience, vous reviviez certaines émotions inconfortables ou certains souvenirs désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler à la chercheuse. S'il y a lieu, la chercheuse pourra vous référer à une personne ressource de votre choix (par exemple, un psychologue de votre établissement).

5. Utilisation future des données et publication des résultats

Il est possible que les données recueillies dans le cadre de cette recherche soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature. Veuillez noter qu'une telle utilisation est toujours conditionnelle à l'approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

Des articles scientifiques pourraient être publiés à la suite de cette recherche. Le participant qui souhaite en obtenir une copie pourra en faire la demande.

6. Droit de retrait

Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire. Votre participation (ou votre non-participation) n'aura aucun impact sur la gestion de votre cas au Service correctionnel du Canada (SCC). Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pourrez informer la chercheuse directement lors de sa présence en établissement ou communiquer par téléphone avec la directrice au numéro de téléphone indiqué plus bas. Vous pourrez également envoyer une requête à votre agent de libération conditionnelle ou à votre psychologue. Ces personnes pourront vous aider à informer la directrice de recherche immédiatement au numéro de téléphone indiqué plus bas. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis sur votre sujet seront retirés de la recherche et détruits.

7. Compensation

Conformément aux règlements du Service correctionnel du Canada (SCC), aucune compensation ne vous sera versée pour votre participation à cette recherche.

B) CONSENTEMENT

Je déclare : avoir pris connaissance du présent document dont j'ai reçu copie; comprendre le but de l'étude en question; avoir eu la possibilité de parler de ma participation; et avoir eu suffisamment de temps pour y réfléchir lors du processus de consentement.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

OUI NON

J'accepte que l'entrevue soit enregistrée : OUI NON

Je consens à ce que les données recueillies dans le cadre de cette étude soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature, conditionnellement à leur approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

OUI NON

Signature du participant _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Déclaration du chercheur (ou de son représentant) : Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude et avoir répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées.

Signature du chercheur _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Désirez-vous recevoir un résumé des résultats de cette recherche?

OUI NON

Si oui, veuillez fournir à la chercheuse une adresse postale (à votre choix) à laquelle les résultats seront envoyés (les résultats seront disponibles d'ici 1 à 2 années).

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, Vanessa Mandeville Marcotte. Si vous avez des questions additionnelles qui n'ont pas été répondues par l'agent de recherche ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez également communiquer avec D^r Franca Cortoni, professeur à l'École de criminologie, Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-6582.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca ou au numéro de téléphone (514) 343-2100. L'ombudsman accepte les appels à frais virés.

Annexe IV – Document d’information

Recherche : « Vers une meilleure compréhension du phénomène de l’abandon des programmes correctionnels pour délinquants sexuels »

Chercheure étudiante : Vanessa Mandeville Marcotte, étudiante à la maîtrise en criminologie, Université de Montréal

Directrice de recherche : Franca Cortoni, Ph. D., C.Psych., professeure, École de criminologie Université de Montréal

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Cette recherche a pour but de mieux comprendre le processus qui mène à l’abandon volontaire des programmes correctionnels spécialisés pour les délinquants sexuels offerts en établissement (pénitencier). Pour y arriver, nous comptons avoir le point de vue de personnes qui ont abandonné un programme pour délinquants sexuels ainsi que ceux qui ont complété ce type de programme, ou les deux.

2. Participation à la recherche

Votre participation consiste à :

- 1) Une entrevue enregistrée d’une durée d’environ une (1) heure sur le contexte entourant votre décision de participer à un programme de traitement. Vous serez également invité à raconter votre expérience en programme et à identifier les éléments qui vous ont mené à l’abandonner ou à le compléter.
- 2) Une fiche signalétique sur vos informations sociodémographiques (âge, scolarité, état civil, antécédents criminels, programmes complétés ou abandonnés) à remplir par les participants durant la rencontre avec la chercheure.

Enregistrement de l’entrevue : Pour assurer l’intégrité des informations fournies par les participants, les entrevues seront enregistrées. Le nom des participants ne sera pas sur les enregistrements. Le participant sera identifié sur l’enregistrement seulement par un code qui se trouvera sur son formulaire de consentement. Les enregistrements seront transcrits intégralement pour permettre l’analyse des données. Une fois les entrevues transcrites, les

enregistrements seront effacés (aucun enregistrement ne sera gardé une fois que les informations auront été transcrites sur papier).

Fiche signalétique : La fiche signalétique servira à recueillir des informations de base nécessaires à la description des participants dans la recherche. Le nom des participants ne sera pas sur la fiche signalétique. Le participant sera identifié sur cette fiche seulement par le même code que l'enregistrement. Ce code est nécessaire afin d'identifier le matériel en cas de retrait de la recherche de la part du participant.

3. Confidentialité

Sauf selon les exceptions notées ci bas, les renseignements qui seront recueillis demeureront confidentiels. Chaque participant se verra attribuer un code et seule la chercheuse principale aura la liste des participants et des codes qui leur seront attribués. Tous les renseignements fournis par les participants seront conservés dans des classeurs sous clé situés dans un bureau fermé à l'École de criminologie à l'Université de Montréal. Les formulaires de consentement seront gardés séparément des transcriptions d'entrevues et fiches signalétiques. Conformément aux règlements éthiques sur la recherche de l'Université de Montréal, les renseignements personnels sur les participants de la recherche doivent être gardés pendant sept (7) ans. Conséquemment, les formulaires de consentement seront détruits sept (7) ans après la fin du projet. Seules les données ne permettant pas de vous identifier seront conservées après cette date. Aucune information au sujet de votre participation dans cette recherche ne sera versée dans vos dossiers institutionnels incluant votre choix de participer ou non dans cette recherche. Votre participation à cette étude est effectivement volontaire et n'aura donc aucune incidence sur votre dossier. De plus, aucune information personnelle à votre sujet ne sera partagée avec d'autres personnes et vous ne serez jamais identifié dans les diffusions des résultats de cette recherche.

Exceptions à la confidentialité :

En vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, la chercheuse qui a un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, notamment parce qu'il est victime d'abus sexuel ou est soumis à des mauvais traitements physiques par suite d'excès ou de négligence, est tenue de le déclarer au directeur de la protection de la jeunesse.

Également, si vous révélez pendant l'entrevue des informations indiquant que la sécurité de l'institution est menacée ou qu'un danger imminent de mort (y compris par suicide) ou de blessures graves pour vous ou une personne ou un groupe de personne existe, la chercheuse est dans l'obligation soit d'en prévenir la ou les personnes menacées, soit d'en avertir les autorités compétentes.

4. Avantages et inconvénients

Votre participation permettra de contribuer à une meilleure compréhension de ce qui mène à l'abandon du traitement chez les personnes reconnues coupables de délits sexuels, ce qui permettra d'améliorer les connaissances à ce sujet, mais aussi de formuler des recommandations à l'intention des milieux de pratique dans le but de réduire les taux de fin prématurée du traitement.

Nous n'entrevoions pas d'inconvénients ou de risques particuliers associés à ce projet. Par contre, il est possible qu'en racontant votre expérience, vous reviviez certaines émotions inconfortables ou certains souvenirs désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler à la chercheuse. S'il y a lieu, la chercheuse pourra vous référer à une personne ressource de votre choix (par exemple, un psychologue de votre établissement).

5. Utilisation future des données et publication des résultats

Il est possible que les données recueillies dans le cadre de cette recherche soient utilisées pour des projets de recherche subséquents de même nature. Veuillez noter qu'une telle utilisation est toujours conditionnelle à l'approbation par un comité d'éthique de la recherche et dans le respect des mêmes principes de confidentialité et de protection des informations.

Des articles scientifiques pourraient être publiés à la suite de cette recherche. Le participant qui souhaite en obtenir une copie pourra en faire la demande.

6. Droit de retrait

Votre participation à cette recherche est entièrement volontaire. Votre participation (ou votre non-participation) n'aura aucun impact sur la gestion de votre cas au Service correctionnel du Canada (SCC). Vous êtes libre de vous retirer en tout temps par avis verbal, sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de la recherche, vous pourrez informer la chercheuse directement lors de sa présence en établissement ou communiquer par téléphone avec la directrice au numéro de téléphone indiqué plus bas. Vous pourrez également envoyer une requête à votre agent de libération conditionnelle ou à votre psychologue. Ces personnes pourront vous aider à informer la directrice de recherche immédiatement au numéro de téléphone indiqué plus bas. Si vous vous retirez de la recherche, les renseignements qui auront été recueillis sur votre sujet seront retirés de la recherche et détruits.

7. Compensation

Conformément aux règlements du Service correctionnel du Canada (SCC), aucune compensation ne vous sera versée pour votre participation à cette recherche.

Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la chercheuse, Vanessa Mandeville Marcotte. Si vous avez des questions additionnelles qui n'ont pas été répondues par l'agent de recherche ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez également communiquer avec D^r Franca Cortoni, professeur à l'École de criminologie, Université de Montréal, au numéro de téléphone suivant : (514) 343-6582.

Toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca ou au numéro de téléphone (514) 343-2100. L'ombudsman accepte les appels à frais virés.